



2015

RAPPORT ANNUEL



“SPECIALITY
MATERIALS
WORLDWIDE”



CHARGEURS



PAGE

.01

RACINES AUDACE

Profil & Ambition - page 1
L'Histoire du Groupe - page 2
Le Mot du Président - page 4
Faits marquants - page 7



PAGE

.08

SOLIDITÉ CONQUÊTE

Chiffres clés - page 8
Empreinte
internationale - page 10



PAGE

.12

PERFORMANCE INSPIRATION

Présentation
des 4 métiers - page 12
Chargeurs —
Protective Films - page 14
Chargeurs —
Fashion Technologies - page 16
Chargeurs —
Technical Substrates - page 18
Chargeurs —
Wool - page 20



PAGE

.22

RÉFLEXION VISION

Informations boursières - page 22
Responsabilité sociale
et environnementale - page 24

**Informations
financières et juridiques - page 42**

Chargeurs est un champion industriel global des matériaux de spécialité. **CONQUÊTE** Le Groupe dispose de positions de leader mondial dans ses quatre activités – Chargeurs Protective Films, Chargeurs Fashion Technologies, Chargeurs Technical Substrates et Chargeurs Wool. Le dynamisme de Chargeurs repose sur des fondamentaux solides : des racines industrielles reconnues, une présence mondiale incomparable, une gestion exigeante et forte, une impulsion actionnariale de long terme,

RACINES



AUDACE

un bilan robuste et une capacité remarquable à saisir, avec le concours de collaborateurs engagés, des opportunités de développement. **INSPIRATION**

Depuis sa création en 1872, la globalisation est dans l'ADN de Chargeurs.

C'est une communauté de plus de

1 500 collaborateurs – chimistes, industriels, textiliens de haut niveau et commerçants – qui rendent cette aventure possible, en faisant vivre les produits Chargeurs et en accompagnant les clients du Groupe, dans 32 pays, au plus près de leurs besoins. **VISION** Combinant force d'innovation et de préconisation de services, travaillant sans cesse à l'amélioration de ses performances industrielles, Chargeurs écrit aujourd'hui un nouveau chapitre de sa longue histoire plus que centenaire.

L'HISTOIRE DU GROUPE

— La riche Histoire du groupe Chargeurs se confond et a nourri celle du capitalisme français et international. Cette histoire a fait naître une culture industrielle et capitaliste forte, appréciée des clients et collaborateurs, et qui fait la richesse et la solidité du groupe Chargeurs, plus que centenaire.

1872

UN GROUPE MONDIAL DÈS SES ORIGINES

Fondée en 1872 par le banquier et industriel **Jules Vignal**, la **Compagnie des Chargeurs Réunis** fut à l'origine la compagnie internationale de transport transatlantique, réalisant **les premières liaisons maritimes régulières** entre la France et l'Amérique Latine puis entre la France et son empire en Afrique et en Asie.

1945-1970

DE L'APRÈS-GUERRE À LA FIN DES ANNÉES 1970

L'après seconde Guerre Mondiale marque une accélération de l'**internationalisation des Chargeurs Réunis** via les activités maritimes et le développement du transport aérien avec la fondation de la compagnie aérienne internationale UTA, puis du transport terrestre spécialisé (Causse-Walon). Le premier siècle du groupe Chargeurs marque donc sa réussite dans le transport international. Dans le cadre d'une **diversification amont et aval**, le groupe Chargeurs prend par ailleurs des **participations dans des secteurs variés**. Chargeurs devient actionnaire dans le tourisme avec le Club Méditerranée et dans les deux chaînes hôtelières françaises Sofitel et Novotel. Le Groupe investit également dans la chimie avec le développement de Safic-Alcan et Cie et de la Seppic. Parallèlement, le groupe Chargeurs investit dans le secteur financier avec le contrôle d'un établissement bancaire, la Société Financière de l'Armement (SFA), dans la Caisse Centrale de Réescompte, dans le Crédit Mobilier Industriel Sovac ou encore dans la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas, ainsi que dans le secteur de l'assurance avec une participation importante au capital de la Réunion Française. Ces différentes participations non industrielles ont ensuite été progressivement cédées.

1980-1990

LA DIVERSIFICATION DANS LES TEXTILES, PLASTIQUES ET MÉDIAS

Le début des années **1980 ouvre une nouvelle épopée industrielle** pour le groupe Chargeurs. Le **capitaine d'industrie Jérôme Seydoux**, premier actionnaire du conglomérat textile Pricel apporte aux Chargeurs Réunis, dont il prend le contrôle, les actifs de **Pricel, l'un des plus grands groupes textiles européens**, et fait de Chargeurs, pendant plus de trente ans, le **fer de lance d'une nouvelle aventure industrielle**. Une ère de conquêtes industrielles s'ouvre alors pour Chargeurs, qui prend le contrôle de l'empire Prouvost, initie une diversification réussie dans les médias,

en prenant le contrôle de Pathé, en investissant dans BskyB, en créant La Cinq et en rachetant le quotidien Libération. De la fin des années 1980 au début des années 1990, Chargeurs cède ses activités de transport maritime (à Delmas-Vieljeux, ultérieurement racheté par CMA-CGM), de transport aérien (à Air France) et de transport spécialisé.

1996

PREMIÈRE OPÉRATION DE SCISSION EN FRANCE

En 1996, **scission boursière de l'empire médiatique et de l'empire industriel** qui se recentre pour former ce qu'est le groupe Chargeurs aujourd'hui.

2000-2014

LE RECENTRAGE DE CHARGEURS DANS LES MATÉRIAUX DE SPÉCIALITÉ

Conservant son actionnariat de référence constitué par le concert **Jérôme Seydoux et Eduardo Malone**, Chargeurs **opère un recentrage stratégique sur des métiers techniques leaders mondiaux à forte valeur ajoutée**.

En 2008, le Groupe cède l'intégralité de ses activités résiduelles de confection. Engageant un désendettement complet et réussi, **Chargeurs accélère alors sa politique d'innovation**. Ses activités laine font l'objet d'une transformation de leur modèle, Chargeurs se concentrant sur le négoce de laine haut de gamme en conservant une minorité active dans les opérations industrielles.

2015

UNE TRANSITION ACTIONNARIALE AU SEIN DU CAPITALISME FRANÇAIS

Après avoir conduit pendant plusieurs décennies les destinées du groupe Chargeurs, le concert actionnarial formé de Jérôme Seydoux et Eduardo Malone cède sa participation à Colombus Holding SAS.

Fondée par l'**industriel Michaël Fribourg**, Colombus Holding est une compagnie d'investissement **permanente** axée sur une culture de très long terme entièrement **dédiée à accompagner l'avenir de Chargeurs** et réunit, à son capital aux côtés de M. Fribourg, les prestigieux investisseurs institutionnels (CM-CIC, BNP Paribas, Efficap, COVEA) et family offices français.



- 01— CHARGEURS RÉUNIS
 02— CHARGEURS RÉUNIS 03— PROUVOST
 04— UTA 05— CHARGEURS RÉUNIS

Michaël Fribourg
— PRÉSIDENT-DIRECTEUR
GÉNÉRAL



2015, une année
de transition et de
consolidation réussie.

LE MOT DU PRÉSIDENT

— Transition de gouvernance, accélération de la performance industrielle, reprise d'une politique attractive de création de valeur actionnariale, Michaël Fribourg revient sur les succès d'envergure d'une année 2015 empreinte de réussite, d'évolution et de consolidation, et livre sa trajectoire stratégique pour la conquête d'un exercice 2016 solide.

«

Performance, Discipline, Ambitions, Chargeurs a ouvert un nouveau chapitre résolument conquérant.

L'année 2015 qui vient de s'achever a été sans conteste une année réussie de transition et de consolidation pour Chargeurs qui a changé de dimension, portée par l'accélération de sa performance industrielle et financière et par le dynamisme d'un nouvel actionnaire de référence stable, pérenne, durable.

UNE ACCÉLÉRATION DE LA PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE

Avec un chiffre d'affaires en progression de 4,3 % atteignant un demi-milliard d'euros en 2015, Chargeurs affiche une croissance 1,5 fois supérieure à la croissance mondiale, et plus de 2,5 fois supérieure à celle de la zone euro. Implanté globalement,

le Groupe réalise plus de 90 % de son chiffre d'affaires à l'international, dont plus de 50 % hors de la zone euro. C'est pour les actionnaires du Groupe une opportunité remarquable de bénéficier de l'ensemble des cycles de la croissance mondiale.

En 2015, grâce au dynamisme de son modèle économique, Chargeurs a franchi avec succès un nouveau cap de sa performance opérationnelle et financière. Le Groupe a enregistré une progression de 34 % de son ROC et de 42 % de son résultat net par rapport à 2014, et affiche un bilan robuste, assaini, après la transformation de taille menée ces dernières années, par la précédente gouvernance et par l'échéance du programme d'obligations convertibles lancé en 2010.

Les résultats du Groupe attestent ainsi de la pertinence de la stratégie de Chargeurs

focalisée sur la performance opérationnelle, l'amélioration de la compétitivité par la différenciation technologique et l'innovation, et l'accroissement continu de la productivité. Ces performances ont été saluées par les marchés financiers avec la progression de 74 % du titre Chargeurs en 2015 et l'accroissement de valeur boursière récompensée par le transfert des actions Chargeurs du compartiment C au compartiment B d'Euronext Paris en janvier 2016.

UNE TRANSITION ACTIONNAIRALE DE HAUTE QUALITÉ

En octobre 2015, convaincu du fort potentiel de développement industriel et de création de valeur du Groupe, la société d'investissement de long terme Columbus Holding, fondée par Michaël Fribourg, et

D'HIER À DEMAIN

1872

Création de la Compagnie de Navigation des Chargeurs Réunis par le banquier et capitaliste Jules Vignal

1925

Création du groupe textile Pricel

1981

Fusion de Pricel avec Chargeurs Réunis

1981 — 1995

Chargeurs Réunis devient Chargeurs et se développe autour de 2 secteurs d'activité : industrie (Chargeurs) et communication (Pathé)

1996 — 2007

Scission avec Pathé et recentrage des activités de Chargeurs

2010 — 2014

Transformation réussie du Groupe : désendettement, innovations et profitabilité retrouvés

2015 — 2016

Columbus Holding SAS devient actionnaire de référence du Groupe et Michaël Fribourg, PDG de Chargeurs



Michaël Fribourg, PDG de Chargeurs, est entouré des DG des 4 métiers du Groupe (de gauche à droite : Bernard Finckenbein, Federico Paullier, Laurent Derolez et Bernard Vossart).

soutenue par des investisseurs institutionnels français long terme de premier plan et des family offices réputés, a acquis la participation au capital de Chargeurs du concert formé par Jérôme Seydoux et Eduardo Malone, actionnaires de référence pendant plusieurs décennies. Cette transition actionnariale et managériale d'ampleur est un signal très positif pour l'économie française.

UNE POLITIQUE ATTRACTIVE DE CRÉATION DE VALEUR ACTIONNARIALE

Ces bonnes nouvelles, qui contribuent à accroître la visibilité du Groupe auprès de la communauté financière internationale et la liquidité du titre, servent les intérêts de l'ensemble des actionnaires qui nous accompagnent durablement. Croyant au bien-fondé de l'attractivité de la valeur et souhaitant rétribuer nos actionnaires pour leur fidélité tout en poursuivant activement notre développement, le Conseil d'Administration de Chargeurs a décidé de soumettre au vote de l'Assemblée Générale du 4 mai prochain le versement d'un dividende de 0,30 euro, marquant une progression significative de 50 % par rapport à 2014.

2016, L'ESPRIT DE CONQUÊTE EN ACTION

S'appuyant sur une culture industrielle forte et ambitieuse, Chargeurs, aujourd'hui groupe d'excellence dans les matériaux de spécialité, réunit sur 5 continents et dans 32 pays plus de 1 500 collaborateurs issus d'une cinquantaine de nationalités, mobilisés et engagés dans l'avenir d'un groupe industriel français de référence au savoir-faire reconnu dans les technologies de l'enduction. Ce sont des hommes et des femmes, ingénieurs, commerçants, et avant tout résolument enthousiastes, qui portent haut les couleurs d'un groupe diversifié dans les matériaux techniques de spécialité, innovants, à forte valeur ajoutée, et jouissant d'une empreinte globale. Chargeurs, c'est aujourd'hui la conjugaison de 4 métiers industriels de niche, disposant de solides positions de leaders mondiaux, assis sur une politique de maîtrise des coûts industriels, de force d'innovation, et de présence industrielle et commerciale mondiale permettant une bonne résilience dans un contexte de volatilité des marchés. Depuis toujours, visionnaire, à l'œil aguerri, faisant preuve de capacité d'analyse du couple rendement-risques, le Groupe a su saisir les opportunités et s'implanter dans les pays émergents pour accompagner la sophistication croissante de ces économies, dans une vision long terme de sélectivité industrielle, technologique, géographique et commerciale.

Dans les années à venir, doté des outils financiers usuels aux sociétés cotées comparables, Chargeurs consolidera sa présence industrielle et commerciale mondiale au-delà de la zone euro, dans des économies présentant des opportunités de forts débouchés. Dans un esprit de conquête recouvré, Chargeurs entend continuer à générer de la croissance en développant de nouvelles niches de marchés, comme l'illustre le récent exemple de Chargeurs Technical Substrates, et poursuivra cette stratégie grâce à des investissements en gains de productivité industrielle et au dynamisme de sa politique de sélectivité commerciale. Chargeurs écrit aujourd'hui une nouvelle page de sa riche Histoire, qui a déjà enjambé trois siècles, lui ayant permis d'accompagner les révolutions industrielles globales qui se sont succédées depuis 1872.

Une nouvelle ère s'ouvre pour le Groupe, une ère de conquêtes industrielles, de challenges commerciaux et d'innovations technologiques durant laquelle Chargeurs pourra s'appuyer sur ses fondamentaux solides – un portefeuille métiers équilibré, une empreinte géographique globale, une excellente performance opérationnelle et une situation financière saine, et une qualité de service optimale – pour mener à bien sa stratégie de croissance et saisir les opportunités, servant l'ensemble des métiers, qui pourront se présenter.

Michaël Fribourg,
PDG de Chargeurs.

FAITS MARQUANTS 2015

— Après une année 2015 de renforcement des fondamentaux du Groupe, Chargeurs affiche une solidité et une compétitivité essentielles pour mener à bien la course d'endurance qu'imposent les dynamiques mondiales de marchés.



FÉVRIER 2015

Chargeurs Fashion Technologies a été le premier à mettre au point un entoilage ultra léger grâce à un outil industriel unique au monde à insertion de trames en jauge 40.

MARS 2015

S'appuyant sur son expertise reconnue en préconisation de services, **CHARGEURS PROTECTIVE FILMS** a lancé, dès le 1^{er} trimestre 2015, une solution globale innovante de films de protection destinée à ses clients du secteur de l'acier inoxydable. Grâce à une étroite collaboration, en amont, avec les fabricants de machines destinées à l'inox de ces acteurs de l'acier, Chargeurs Protective Films leur a permis de gagner en productivité et a ainsi développé son leadership.

MAI 2015 Reprise d'une politique attractive de **CRÉATION DE VALEUR ACTIONNAIRIALE** avec le versement d'un **DIVIDENDE** récompensant l'accompagnement durable des actionnaires du Groupe.

JUILLET 2015

DÉMARRAGE DE LA PRODUCTION DE LAINE **SUPERWASH** À VALEUR AJOUTÉE EN CHINE (POUR ATTEINDRE UNE PLEINE CAPACITÉ EN NOVEMBRE) CHEZ **CHARGEURS WOOL**, À PARTIR DE LAINE PROVENANT DE NOUVELLE-ZÉLANDE, NOTAMMENT DESTINÉE AUX CLIENTS ICEBREAKER ET SMARTWOOL.

OCTOBRE 2015

Transition actionnariale de qualité : la société d'investissement **COLOMBUS HOLDING SAS**, présidée par **MICHAËL FRIBOURG**, accompagnée d'investisseurs français de premier plan et de family offices réputés, rachète la participation dans le groupe Chargeurs du concert formé par Jérôme Seydoux et Eduardo Malone, et devient ainsi actionnaire de référence du Groupe.

NOVEMBRE 2015

Dès sa prise de fonction, Michaël Fribourg, Président Directeur Général de Chargeurs, a lancé un **plan de performance** dans chacun des métiers du Groupe ainsi qu'au sein de Chargeurs SA.



NOVEMBRE 2015

Chargeurs Technical Substrates inaugure une nouvelle ligne de production en laize 5 mètres sur le site de sa filiale Senfa à Sélestat, en Alsace.

5
mètres

DÉCEMBRE 2015

ACCROISSEMENT DE VALEUR BOURSIÈRE et efforts continus de performance industrielle et financière sur l'ensemble de l'exercice 2015 ont été récompensés par le transfert des titres Chargeurs au sein du compartiment B d'Euronext Paris en janvier 2016, **AUGMENTANT AINSI LA VISIBILITÉ DU GROUPE** auprès de la communauté financière internationale.

SOLIDITÉ

CONQUÊTE

— S'appuyant sur son modèle industriel robuste, Chargeurs enregistre une forte croissance de sa performance opérationnelle et affiche une structure financière renforcée avec un bilan solide et peu endetté.

Avec un chiffre d'affaires de près de 500 millions d'euros, en croissance de 4,3 % par rapport à 2014, et un Résultat Opérationnel Courant de 30,6 M€, en croissance de 34 %, Chargeurs a réussi une très bonne année 2015 et dépassé de nouveau ses objectifs de performance annuelle. Porté par sa forte capacité d'innovation, son empreinte mondiale, sa maîtrise opérationnelle et sa politique de sélectivité commerciale, le Groupe poursuivra en 2016 sa stratégie d'excellence opérationnelle et consolidera, sur les années à venir, ses positions de leader dans les matériaux de spécialité.

LES CHIFFRES CLÉS DU GROUPE EN 2015

4

ACTIVITÉS DISPOSANT DE POSITIONS DE PREMIER PLAN

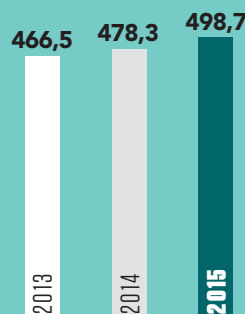
- Chargeurs Protective Films
- Chargeurs Fashion Technologies
- Chargeurs Technical Substrates
- Chargeurs Wool

498,7 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

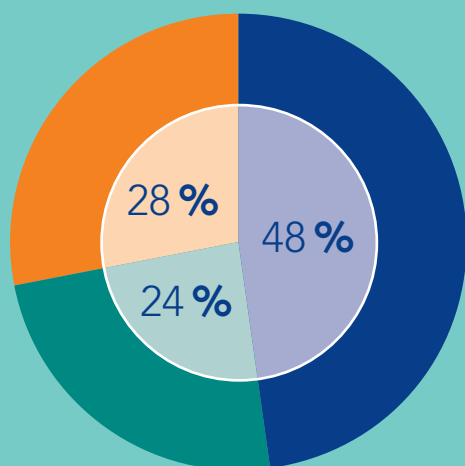
+ 4,3 % DE CROISSANCE EN 2015

**CHIFFRE
D'AFFAIRES**
EN MILLIONS D'EUROS



+ 6,9 % en 3 ans

RÉPARTITION
DES VENTES 2015 PAR
ZONE GÉOGRAPHIQUE
(EN MILLIONS D'EUROS)

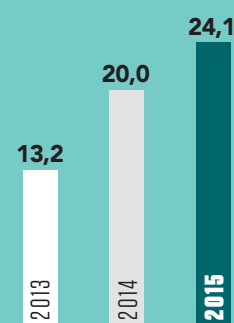


- 48 % soit 238,5 M€ — EUROPE
- 24 % soit 119,5 M€ — AMÉRIQUES
- 28 % soit 140,7 M€ — ASIE

+ 23,3 M€
DE TRÉSORERIE NETTE
AU 31 DÉCEMBRE 2015

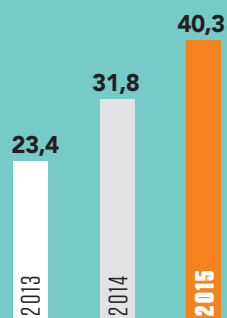
LE GROUPE affiche une structure financière solide et à nouveau renforcée en 2015 avec une trésorerie nette positive de 23,3 M€ à comparer à une situation de trésorerie nette de 9,3 M€ à fin 2014.

MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT
EN MILLIONS D'EUROS



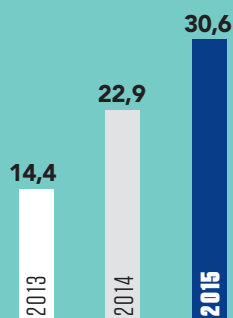
+ 83 % en 3 ans

EBITDA
EN MILLIONS D'EUROS



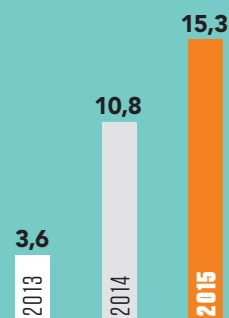
+ 72 % en 3 ans

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT
EN MILLIONS D'EUROS



+ 113 % en 3 ans

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE
EN MILLIONS D'EUROS



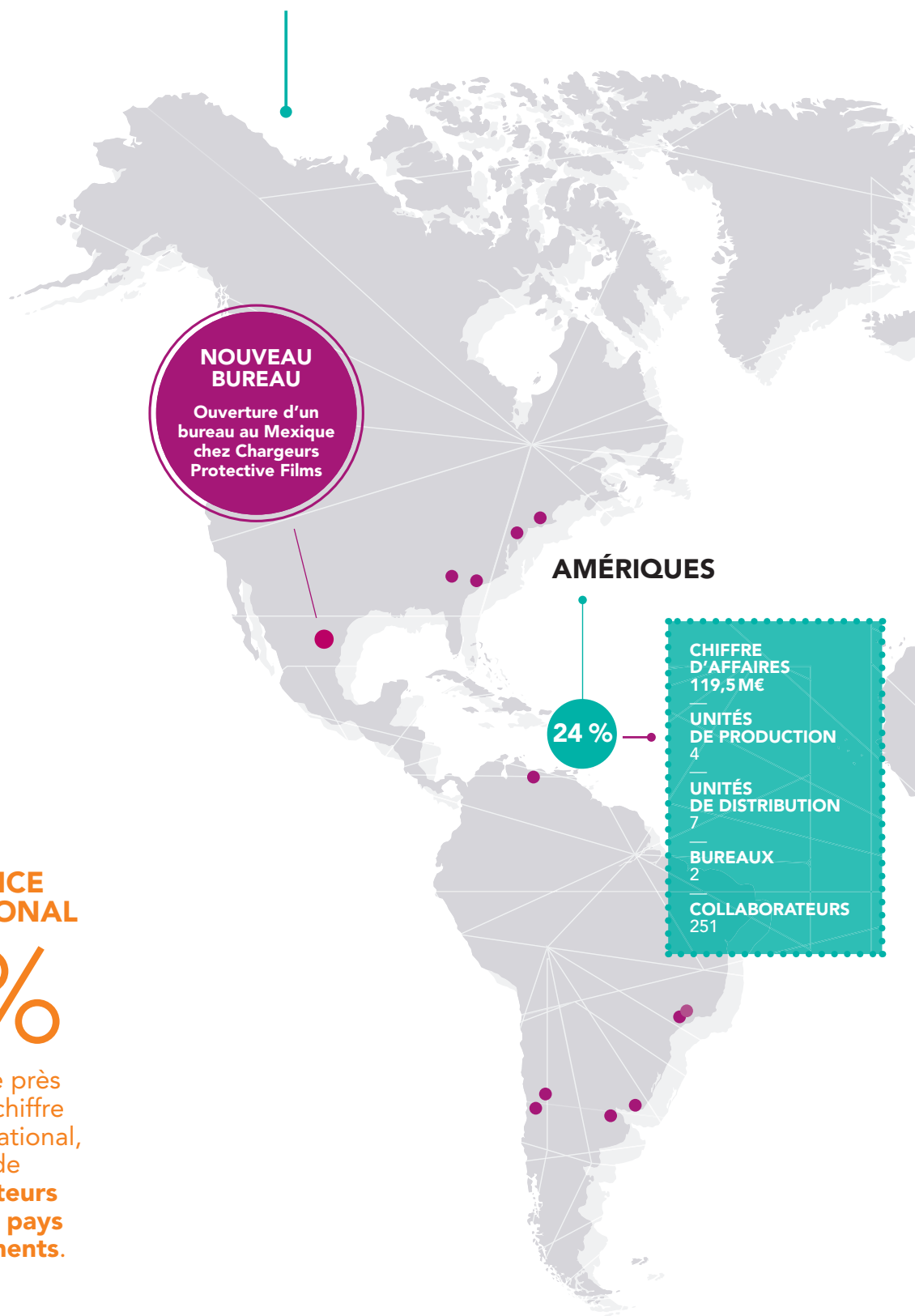
x 4,2 en 3 ans

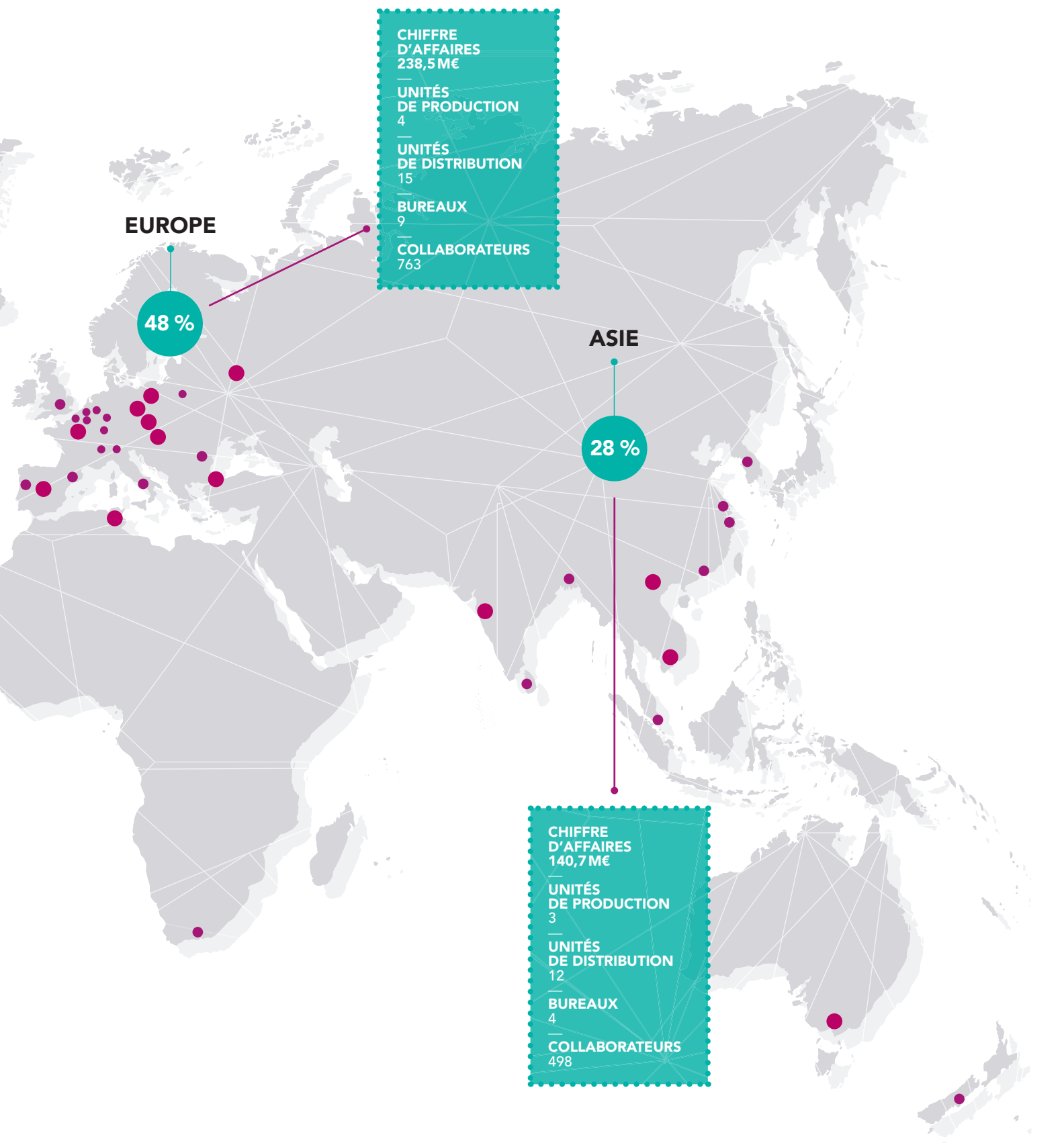
EMPREINTE INTERNATIONALE

UNE PRÉSENCE
À L'INTERNATIONAL

93 %

Chargeurs réalise près
de 93 % de son chiffre
d'affaires à l'international,
grâce à plus de
1 500 collaborateurs
présents dans **32 pays**
et sur les **5 continents**.





PERFORMANCE



INSPIRATION

— Groupe industriel et de services d'implantation mondiale, Chargeurs dispose de positions de leader sur les segments de la protection temporaire de surfaces, de l'entoilage, des textiles techniques et du négoce de laine.

Le groupe Chargeurs, expert mondial des matériaux de spécialité reconnu pour son savoir-faire unique dans la technologie de l'enduction, est la combinaison de 4 activités de premier plan : Chargeurs Protective Films, Chargeurs Fashion Technologies (anciennement Chargeurs Interlining), Chargeurs Wool et Chargeurs Technical Substrates qui, auparavant intégré au sein de Chargeurs Fashion Technologies, a pris une nouvelle dimension en 2015 en devenant un métier à part entière. Opérant sur des marchés de niche à haute technicité, Chargeurs s'appuie sur un modèle industriel robuste conjuguant force d'innovation, grande maîtrise opérationnelle, empreinte mondiale et politique de sélectivité commerciale, autant d'atouts solides et essentiels pour conquérir un avenir durable.

4 MÉTIERS

CHARGEURS
PROTECTIVE FILMS



N°1
MONDIAL





CHARGEURS
FASHION TECHNOLOGIES

—
N°2
MONDIAL



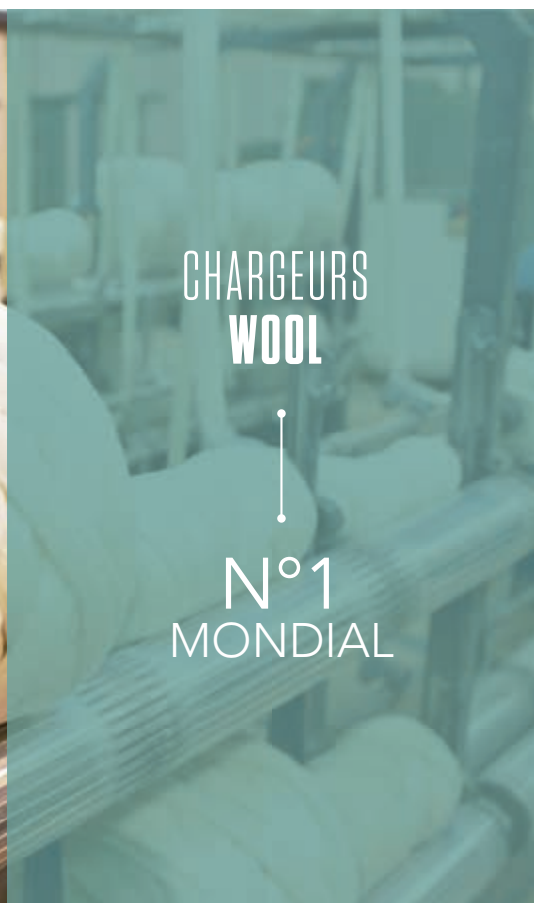
CHARGEURS
TECHNICAL SUBSTRATES

—
UN
DES LEADERS
EUROPÉENS



CHARGEURS
WOOL

—
N°1
MONDIAL



CHARGEURS PROTECTIVE FILMS

LE LEADER MONDIAL DE LA PROTECTION TEMPORAIRE DE SURFACES

En 2015, Chargeurs Protective Films a réalisé la meilleure performance historique de son aventure industrielle. Portrait d'un métier de haute technicité en forte croissance.

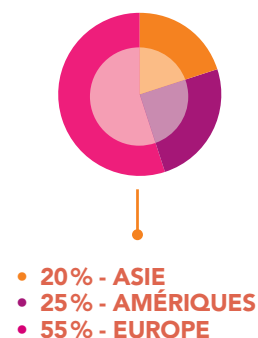
Chargeurs Protective Films propose aux industriels – principalement de la construction, de la production industrielle, de l'automobile et de l'électronique – des films plastiques autoadhésifs pour la protection temporaire des surfaces fragiles.

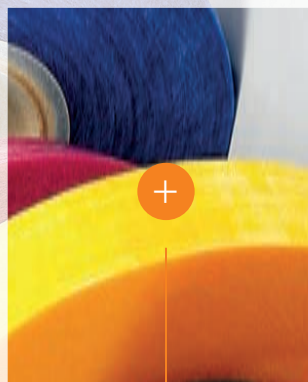
Nos films préservent la qualité de surface du produit, pendant toutes les étapes de sa transformation (pliage, emboutissage, profilage...), de sa manutention, de son transport et de sa pose. En protégeant les produits de la salissure et des rayures, des contraintes, par exemple, mécaniques ou thermiques lors des phases de transformation, en permettant l'application de peinture avant la finalisation du

produit, les films de protection de surface permettent de réduire les coûts de production des clients de Chargeurs Protective Films tout en préservant la qualité de leur surface. En effet, la protection de surface intervient très en amont dans le processus client, garantissant ainsi un état de surface impeccable.

Le marché de la protection de surface est structurellement en croissance car il accompagne la sophistication de l'économie. Par exemple, des surfaces non protégées aujourd'hui dans des pays en voie de développement sont destinées à l'être sous peu.

RÉPARTITION
DES VENTES PAR
ZONE GÉOGRAPHIQUE





227,2 M€

de chiffre d'affaires

+ 10,0%

DE CROISSANCE

94%

des ventes
hors de France

542

collaborateurs
dans 17 pays

21,8 M€

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
COURANT 2015

FOCUS MARCHÉ



L'innovation collaborative

Chargeurs Protective Films travaille en collaboration avec des universités, en France et en Europe, ainsi qu'avec des laboratoires de recherche, fournisseurs et clients permettant ainsi de décupler les moyens R&D. Au plus près du marché, le métier élabore une double stratégie de market pull (répondre au marché) et de techno push (anticiper ses besoins).



Laurent Derolez

— Directeur Général
Chargeurs Protective Films



Investissements industriels, renforcement de notre productivité et innovations stratégiques nous permettront, en 2016, de poursuivre la croissance ambitieuse de nos performances opérationnelles.

Quels sont le bilan et les enseignements que vous tirez de l'année 2015 ?

Le bilan est bon puisque nous affichons notre meilleure performance historique tant en chiffre d'affaires qu'en résultat opérationnel courant. Ces résultats confirment notre position de leader mondial de la protection temporaire de surfaces, que notre nouvelle gouvernance compte encore renforcer. Notre présence globale est un atout décisif dans les croissances obtenues tant en Europe qu'hors Europe. Notre organisation commerciale est dynamique et nous a permis de bénéficier de la croissance de nos marchés, là où elle était présente. De plus, l'innovation nous a permis d'enregistrer des gains de rentabilité, c'est ce que nous appelons la combinaison favorable d'un bon mix géographique et d'un bon mix produits.

Avez-vous bénéficié d'un effet change positif ?

Le taux de change a certes été favorable, mais il comporte aussi un effet coût qui a déséquilibré le marché de notre matière première. C'est résolument l'innovation qui est déterminante pour Chargeurs Protective Films. De nombreux nouveaux produits lancés en 2014 et en 2015 nous permettent d'accompagner nos clients dans leur développement en leur proposant une haute qualité de service, des solutions optimales et à forte valeur ajoutée. Une partie importante de nos investissements, en 2015, a été consacrée à l'innovation, et une autre au développement de nos capacités productives dans nos usines.

CHARGEURS FASHION TECHNOLOGIES

UNE POSITION COMPÉTITIVE DE N°2 MONDIAL DE L'ENTOILAGE

En 2015, Chargeurs Fashion Technologies a fait croître son chiffre d'affaires rentable et gagné en compétitivité, ce qui lui permet de cibler de nouvelles niches du marché de l'habillement.

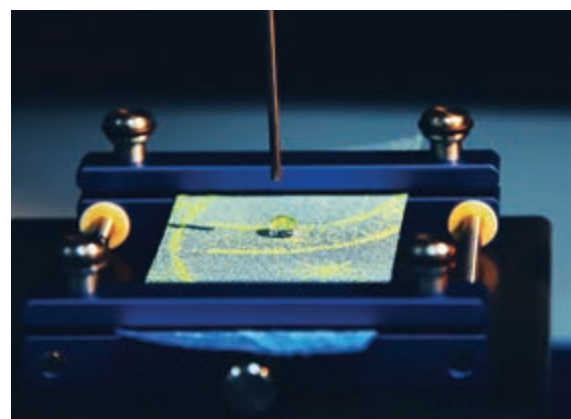
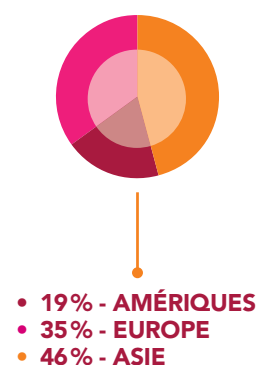
Chargeurs Fashion Technologies est un métier du Groupe destiné aux grandes marques mondiales de l'habillement masculin et féminin. Il conçoit le seul tissu technique du vêtement, l'entoilage. Ce tissu technique irremplaçable, qui intervient dans la fabrication des vestes, des chemises et des chemisiers, est généralement thermocollé sur le tissu entre la doublure du vêtement et le tissu extérieur. Il est indispensable pour donner de la tenue aux vêtements et garder leur structure.

L'entoilage, qui met en œuvre la technique de l'enduction, est un textile technique réclamant un grand savoir-faire dans sa mise au point et une adaptabilité continue aux tissus sélectionnés par les grandes marques pour leurs nombreuses

collections tout au long de l'année. Il représente un produit d'une valeur ajoutée certaine, articulant connaissance étroite des grandes marques, allocation mondiale des productions, de la logistique et de la préconisation de services. Il s'agit d'un métier de niche conjuguant rapidité, technicité, différenciation et savoir-faire.

Les évolutions de la mode nécessitent une adaptabilité permanente des entoilages à des tissus de plus en plus légers et difficiles à confectionner. Faisant preuve d'une grande réactivité d'innovation produits grâce à ses laboratoires et d'excellence de service de prescription, Chargeurs Fashion Technologies dispose des équipements aux meilleurs standards du marché indispensables pour donner satisfaction à ses clients.

RÉPARTITION DES VENTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



FOCUS MARCHÉ



Cap sur la légèreté : la jauge 40

Dans un univers concurrentiel de l'entoilage qui se consolide, il faut être en avance. Chargeurs Fashion Technologies est le premier à mettre au point des entoillages en jauge 40 (40 aiguilles au pouce). Cela lui permet de créer de nouveaux entoillages extraordinairement fins, adaptés aux satins et aux voiles très légers.

157,5 M€

de chiffre d'affaires

+ 4,4 %
DE CROISSANCE

94%

des ventes
hors de France

Plus de

850

collaborateurs
dans 21 pays

5,5 M€

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
COURANT EN 2015



Bernard Vossart
— Directeur Général
Chargeurs Fashion Technologies

« *Le travail sur sa compétitivité et sa capacité d'innovation ouvre à Chargeurs Fashion Technologies de nouveaux débouchés porteurs.* »

Chargeurs Fashion Technologies, qui avait déjà amélioré sa performance opérationnelle en 2014, renoue, en 2015, avec une croissance certaine de son chiffre d'affaires.

Comment l'analysez-vous ?

Il y a deux facteurs importants à mettre en valeur : une augmentation de nos volumes rentables et notre empreinte globale nous permettant de bénéficier de l'ensemble des cycles mondiaux. Deux tiers de notre chiffre d'affaires s'effectuent en US dollars, dont nous avons bénéficié sur le dernier exercice. Mais là

n'est pas le plus important pour le métier. L'essentiel est que nous avons continué à améliorer et à renforcer notre performance opérationnelle en nous réarmant sur le plan de l'innovation et de la puissance commerciale, et en optimisant notre empreinte et nos choix industriels.

Est-ce un changement de stratégie ?

Une inflexion et un volontarisme plutôt. Sous l'impulsion de notre nouvelle gouvernance, Chargeurs Fashion Technologies se met en ordre de marche, en position conquérante pour acquérir de

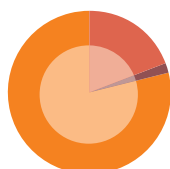
nouveaux marchés. Nous sommes de longue date bien positionnés sur le haut de gamme.

Nous nous mettons en situation d'optimiser notre présence commerciale, industrielle et de services. Nous améliorons ainsi notre croissance rentable sur l'ensemble du marché de l'entoilage. Grâce aux derniers développements, nous proposons des solutions sur mesure à nos clients confectionneurs et nous faisons croître notre chiffre d'affaires et notre rentabilité.

CHARGEURS TECHNICAL SUBSTRATES

LA FONCTIONNALISATION DE TEXTILES EN FORTE CROISSANCE

RÉPARTITION
DES VENTES PAR
ZONE GÉOGRAPHIQUE



- 2% - AMÉRIQUES
- 19% - ASIE
- 79% - EUROPE

En 2015, Chargeurs a porté un nouveau segment opérationnel sur les fonds baptismaux, Chargeurs Technical Substrates, déjà en ordre de marche mondiale.

Chargeurs Technical Substrates est spécialisé dans la fonctionnalisation de textiles techniques pour les marchés porteurs de la publicité, de la décoration, de l'aménagement de la maison et du bâtiment.

La technologie de l'enduction, au cœur de la technique chez Chargeurs Technical Substrates, Chargeurs Protective Films et Chargeurs Fashion Technologies, est l'atout maître de Chargeurs. Extrêmement fine et complexe dans sa mise en œuvre technique, l'enduction permet chez Chargeurs Technical Substrates de donner à une base textile des fonctionnalités spécifiques (occultation de la lumière ou au

contraire sa diffusion uniforme, propriété acoustique, filtrage d'ondes...). Il est ainsi loisible d'ajouter ces fonctionnalités pour aboutir à de grands panneaux publicitaires sur lesquels le textile aura une fonction diffuseuse, ignifuge et imprimable en très haute résolution (1200 dpi).

Métier combinant les savoir-faire de chimistes et de textiliens, Chargeurs Technical Substrates opère sur une niche qui enregistre une croissance à 2 chiffres ces 2 dernières années, dont plus de 20 % en 2015. En Alsace, à Sélestat, c'est tout un écosystème efficace et intégré qui accompagne l'essor du métier.





Bernard Finckenbein
— Directeur Général
Chargeurs Technical Substrates

«

*Ni le papier (trop fragile),
ni le PVC (trop lourd et
polluant) ne peuvent fournir
les prestations de solidité,
de légèreté et de qualité
de nos textiles enduits.*

**Chargeurs Technical Substrates fête ses six mois
d'existence sur le devant de la scène au sein
de Chargeurs. Comment se porte le dernier né ?**

Très bien, même s'il existait auparavant au sein de la division Chargeurs Fashion Technologies. Toutefois, devenir un segment opérationnel à part entière le renforce dans ses ambitions. Cette année, le chiffre d'affaires a crû de plus de 20 % et, jusqu'à l'inauguration, fin novembre 2015, d'une nouvelle ligne de production pouvant produire des textiles techniques de laize 5 mètres, notre productivité industrielle était entièrement mobilisée, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Avec l'appui et le suivi direct de notre siège, Chargeurs, nous allons donc pouvoir être beaucoup plus offensifs sur le marché. Il faut bien entendre que Chargeurs Technical Substrates n'opère pas sur du consommable classique mais sur des marchés à forte croissance. Dans la publicité ou la décoration, l'image est l'unique priorité. Or, aujourd'hui, nous sommes les seuls à pouvoir fournir des textiles à imprimer de cette qualité, à installer en intérieur mais également en extérieur.

Comment accompagner la croissance du marché ?

En investissant, comme nous l'avons fait en 2015 avec notre nouvelle ligne 5 mètres qui, soit dit en passant, permet de développer également des applications « décoration d'intérieur » qui vont monter en puissance. En 2016, nous allons mobiliser pleinement notre force commerciale et renforcer notre communication. Nous devrions ainsi poursuivre notre dynamique de croissance et de performance opérationnelle.

20,3 M€

de chiffre d'affaires

+ 22,3%

DE CROISSANCE

77%

des ventes
hors de France

Près de

80

collaborateurs
en France

3,6 M€

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
COURANT EN 2015

+

FOCUS MARCHÉ



Vous avez dit enduction ?

L'enduction consiste à déposer sur la surface d'un tissu tissé, une mousse d'une certaine épaisseur. La mousse, chimiquement conçue pour remplir certaines fonctions, est ensuite séchée. Elle doit adhérer parfaitement au tissu sans en altérer la solidité, l'imprimabilité ou les autres fonctionnalités.

CHARGEURS WOOL

UN BUSINESS MODEL ORIGINAL MAIS PERFORMANT

Après une année 2014 exceptionnelle, Chargeurs Wool est revenu à une situation plus normalisée en 2015. Tout en améliorant sa performance industrielle par rapport à 2013, année de mise en place de son nouveau business model.

Leader mondial du négoce de laine haut de gamme, Chargeurs Wool poursuit sa stratégie de concentration sur des produits d'exception à haute valeur ajoutée. Seul négociant mondial capable d'offrir à ses clients toutes les origines de laine – néo-zélandaise, australienne, uruguayenne, argentine, sud-africaine,

nord-américaine – Chargeurs Wool met en œuvre à l'échelle mondiale un modèle économique optimisé, avec des contrats garantis, donc sans activité de trading ni position ouverte.

Qualité, traçabilité, stabilité des fibres : le savoir-faire de Chargeurs Wool consiste, partout dans le monde, à acquérir auprès des éleveurs les meilleures sélections de laine brute transformée dans des peignages (États-Unis, Uruguay, Argentine, Chine) où Chargeurs veille à conserver une présence capitalistique. Les services commerciaux de Chargeurs Wool, qui sont en contact quotidien avec les plus prestigieuses marques mondiales, assurent la mise en œuvre et le suivi logistique des besoins de chaque client, où qu'il soit dans le monde, et apparie offre et demande.

RÉPARTITION DES VENTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



- 18% - ASIE
- 35% - AMÉRIQUES
- 47% - EUROPE

Au cours des cinq dernières années, Chargeurs Wool a concentré dans ses laboratoires de qualité, de recherche et d'expertise une offre de laine toujours plus fine, toujours plus absorbante, douce et isolante. Chargeurs Wool a également conforté son modèle unique au monde de cycle «durable» de production et de distribution, et accentué sans cesse son intégration de long terme aux communautés et à l'écosystème régional. Ces évolutions, qui servent la performance économique du métier, accompagnent l'attrait durable du marché pour la qualité de laines retenues pour leurs applications dans le haut de gamme et le sportswear de luxe en forte croissance.



Chargeurs Wool,
fournisseur des laines
les plus pures
du monde.

93,7 M€
de chiffre d'affaires

100%
des ventes
hors de France

22
collaborateurs
dans 5 pays

2,5 M€
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
COURANT 2015



FOCUS MARCHÉ



Superwash, j'écris ton nom

Pour qu'un vêtement 100 % laine (sweaters, chaussettes et autres tricotés) puisse passer en machine sans se feutrer, il faut le pelliculer d'une petite couche de silicone. Cette opération s'appelle le superwash. Une technique qui permet d'ajouter d'ores et déjà 10 % de valeur aux produits.



Federico Paullier
— Directeur Général
Chargeurs Wool



Notre chaîne de valeur intégrée — producteurs, peignages, confectionneurs — est unique au monde. C'est la clef de notre rentabilité.

Diriez-vous que Chargeurs Wool a réussi 2015 malgré une année difficile pour le commerce mondial de la laine ?

Je dirais surtout que 2014 avait été une année exceptionnelle, et que cette année a manifesté une sorte de correction naturelle. Cela dit, si le prix de la laine s'est à peu près maintenu, nous avons observé une baisse du prix des autres fibres (coton d'une part, et fibres synthétiques d'autre part, liées au prix bas du pétrole) et une guerre des prix importante de la part de Chinois en situation de surcapacité. Face à cela, notre modèle a fait la preuve de sa souplesse et de son agilité. Nous avons pu adapter la nature de nos tops pour ne pas nous exposer aux bas prix de la laine Mérinos pratiqués par les Chinois.

Comment comptez-vous mieux mettre en valeur l'excellence de vos produits ?

Tout d'abord, Chargeurs Wool est partie prenante d'une chaîne de valeur intégrée réunissant éleveurs de moutons, peignages associés, filateurs et confectionneurs. Cette relation privilégiée, qui crée de la valeur en favorisant la stabilité de l'approvisionnement, nous permet d'assurer à nos clients une qualité de produits et de services optimale, à travers une parfaite traçabilité qui se retrouve dans les grands succès commerciaux de nos clients Icebreaker et Smartwool, ainsi que dans d'autres programmes tels que le programme américain « Farm to Feet » auquel Chargeurs Wool est associé et qui garantit un produit final 100 % américain (en termes de matière première utilisée, de fabrication et de salariés employés). Le renforcement de notre force de vente devrait nous permettre, dès 2016, de gagner en visibilité et de faire croître encore davantage notre performance.

INFORMATIONS BOURSIÈRES

ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre d'obligations convertibles	Nombre d'actions	Montant du capital (en euros) ⁽¹⁾
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2015	218 069	16 021 311	2 563 409,76
Conversion d'obligations convertibles demandée au cours de l'année 2015	216 784	6 937 088	-
Obligations convertibles remboursées au pair à l'échéance du programme	1 285	7 745	-
SITUATION AU 31 JANVIER 2016 ⁽²⁾	0	22 966 144	3 674 583,04
Dont actions de la société auto-détenues ⁽³⁾	-	13 334	-
Dont actions détenues par des sociétés contrôlées par Chargeurs	-	0	-
Dont participation des salariés au capital social ⁽⁴⁾	-	0	-

(1) Valeur nominale de l'action : 0,16 euro.

(2) Au 31 décembre 2015, 22 958 399 actions étaient en circulation.

(3) Art L 225-211 du Code de commerce. Valeur totale au cours d'achat : 230 851,35 € soit un cours d'achat moyen de 17,31 €/action.

(4) Art L. 225-102 du Code de commerce.

Echéance du programme d'obligations convertibles (O.C.) lancé en 2010

Le programme d'obligations convertibles lancé en avril 2010 est arrivé à échéance le 1^{er} janvier 2016. Sur les 415 083 obligations subordonnées convertibles en actions émises initialement, avec maintien du droit préférentiel de souscription, et d'une valeur nominale unitaire de 55 euros, un total de 413 798 O.C. ont été converties, soit 99,7 % de la totalité des O.C. créées. Un solde de 1 285 O.C. n'a pas été converti et a donné lieu à un remboursement au pair.

Dans le cadre du programme d'O.C., 12 589 047 actions nouvelles ont ainsi été créées par conversion d'obligations portant au 11 janvier 2016 le capital de Chargeurs à 22 966 144 actions.

ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

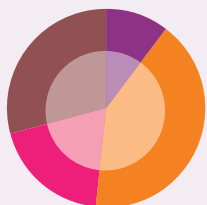
GROUPES D'ACTIONNAIRES DÉTENANT PLUS DE 5 % DU CAPITAL

AU 31 JANVIER 2016	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Colombus Holding SAS	6 334 805	27,58 %	27,29 %
Quaero Capital SA	1 574 000	6,85 %	6,78 %
Sycomore Asset Management	1 372 966	5,98 %	5,91 %

NOMBRE D' ACTIONS AVEC DROITS DE VOTE DOUBLE

Au 31 janvier 2016, le nombre total d'actions avec droit de vote double s'élevait à 249 810 sur un total de droits de vote de 23 215 954.

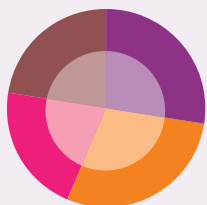
RÉPARTITION DU CAPITAL EN % DU NOMBRE D' ACTIONS AU 31 JANVIER



Nombre d'actions : 16 021 311

2015

- 10,4 % - Concert Jérôme Seydoux /Eduardo Malone
- 0,1 % - Auto-détention
- 41,4 % - Actionnaires individuels
- 19,0 % - Non-résidents
- 29,1 % - Institutionnels français



Nombre d'actions : 22 966 144

2016

- 27,6 % - Columbus Holding SAS
- 0,1 % - Auto-détention
- 28,8 % - Actionnaires individuels
- 21,0 % - Non-résidents
- 22,5 % - Institutionnels français

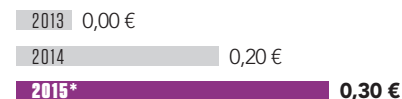
DIVIDENDE

Le Conseil d'Administration, réuni le 9 mars 2016 sous la présidence de Michaël Fribourg, a décidé de soumettre au vote de l'Assemblée Générale du 4 mai 2016, le versement d'un dividende de 0,30 euro par action au titre de l'exercice 2015, en progression de 50% par rapport au dividende versé au titre de l'exercice 2014 qui était de 0,20 euro.

En ligne avec l'accélération de la performance opérationnelle et le renforcement des fondamentaux du Groupe, le Conseil d'Administration a décidé de récompenser la fidélité et l'accompagnement durable des actionnaires de Chargeurs.

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée des Actionnaires, le dividende sera détaché le 17 mai 2016 et mis en paiement le 19 mai 2016.

DIVIDENDE PAR ACTION DIVIDENDE VERSÉ AU TITRE DE L'EXERCICE



- 0,00 € - 2013
- 0,20 € - 2014
- 0,30 € - 2015

*Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 4 mai 2016.

CLUB DES ACTIONNAIRES

Lancé fin 2014, le Club des Actionnaires de Chargeurs est accessible aux actionnaires individuels détenant au moins 300 actions. Ses membres bénéficient d'avantages exclusifs tels que la participation à des visites de sites industriels ou des invitations à une avant-première de film.

En 2015, pour sa première année d'existence, le Club des Actionnaires a invité ses membres à l'avant-première d'un film et à participer à la visite du site industriel de Novacel, filiale de Chargeurs Protective Films, situé à Déville-Lès-Rouen.

COTATION

Marché des titres

L'action Chargeurs est négociée sur le marché Euronext Paris sous le code ISIN : FR0000130692 – CRI.

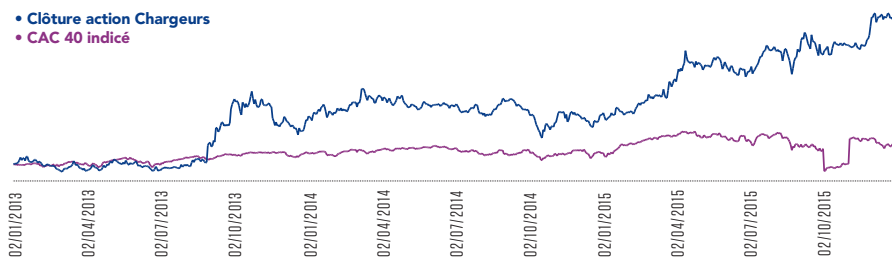
L'action Chargeurs est éligible au SRD, segment long-only, et au plan d'épargne en actions (PEA) PME.

Elle fait partie des indices EnterNext® PEA-PME et CAC PME.



COURS DE L'ACTION

- Clôture action Chargeurs
- CAC 40 indicé



UNE PROGRESSION DE + 186 % ENTRE LE 2 JANVIER 2013 ET LE 31 DÉCEMBRE 2015

En 2015, les bonnes performances industrielles et financières du Groupe ont été saluées par les marchés financiers avec l'accroissement de valeur boursière des titres Chargeurs et leur transfert du compartiment C au compartiment B d'Euronext Paris en janvier 2016, ce qui permet à Chargeurs de bénéficier d'une visibilité accrue auprès de sa communauté financière internationale.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Chargeurs répond à l'obligation de la loi Grenelle II de communiquer sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de ses activités, ainsi que ses engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Parce que le Groupe est convaincu que croissance et compétitivité sont indissociables de la qualité, Chargeurs vise à réduire son empreinte environnementale tout en maximisant la création de valeur pour toutes les parties prenantes, clients, collaborateurs et actionnaires.

Chargeurs a explicité ses valeurs pour que chacun, au sein du Groupe, quel que soit son pays ou sa culture, ait un guide permanent pour ses choix et ses comportements. Ces valeurs servent de référence commune pour l'évaluation de la performance managériale des collaborateurs et chaque directeur, responsable ou contributeur, s'est ainsi engagé à respecter ces principes.

Le Groupe sert ses clients dans plus de 45 pays dans le monde et cela nous confère une responsabilité : respecter, dans toutes nos activités, les normes les plus strictes d'éthique et d'intégrité.

Car c'est en gagnant la confiance de nos clients et des communautés dans lesquelles nous sommes implantés que nous les servirons le mieux.

Par ailleurs, pour soutenir la démarche RSE au sein du Groupe, Chargeurs a formalisé et diffusé dans toutes les filiales un référentiel qui précise son engagement sur cette problématique. Ce référentiel est complété d'un guide qui structure les modalités pratiques du reporting RSE ; il se réfère au décret français 2012-557 du 24 avril 2012.

Ces documents internes au Groupe servent de guide pour la vérification externe des différents indicateurs RSE. Ils sont consultables auprès de la Direction de la Communication de Chargeurs. Le guide de reporting est mis à jour annuellement afin de prendre en compte les modifications concernant les évolutions du reporting et des indicateurs RSE.

Chargeurs a désigné PricewaterhouseCoopers Audit pour assumer la mission de l'organisme tiers indépendant appelé à vérifier les informations RSE contenues dans le présent rapport.

MÉTHODOLOGIE DE REPORTING RSE

Pour nous assurer de la fiabilité de nos informations, nous nous sommes appuyés sur la méthodologie ci-dessous définissant les périmètres retenus et leurs définitions. Ainsi, le guide du reporting RSE liste les indicateurs que nous considérons pertinents et les indicateurs que nous considérons importants parmi l'ensemble des indicateurs listés dans le décret français ; il précise la définition de chaque indicateur et, le cas échéant, son mode de calcul.

- **En matière d'indicateurs sociaux**, les enjeux du capital humain sont explicités en termes d'effectifs, de rémunérations, de relations sociales, de santé, de formation et d'égalité de traitement. Toutes les filiales consolidées contribuent au reporting de ces données. Toutefois, nous avons limité au périmètre français les informations spécifiques sur la répartition des effectifs par âge, les embauches et licenciements, l'absentéisme et l'insertion de salariés handicapés, ces indicateurs n'étant pas suivis au niveau mondial.

- **En matière d'indicateurs environnementaux**, toutes les entités de production consolidées répondent sur leur organisation, notamment en matière d'utilisation durable des ressources et de démarches de certification. Le reporting sur la gestion des déchets et sur les émissions de composés organiques volatils (COV) et de gaz à effet de serre est limité aux principales entités de production pour une analyse très fine des données.
- **En matière d'indicateurs sociétaux**, l'information présentée par les métiers concerne le Groupe et, pour certaines données, exclusivement la France.

Certaines thématiques ne sont pas développées dans ce chapitre car le Groupe considère que les enjeux liés aux thématiques suivantes ne sont pas prioritaires et que leur importance au regard de l'activité du Groupe n'est pas significative : 1) prise en compte des nuisances sonores, 2) utilisation des sols, 3) adaptation aux conséquences du changement climatique, 4) protection de la biodiversité, 5) impact territorial de

l'activité de la société, 6) actions de mécénat, 7) autres actions engagées en faveur des droits de l'homme et autres stipulations des conventions de l'OIT.

La démarche RSE étant une démarche de progrès, le bien-fondé de chaque thématique et des exclusions est réévalué chaque année.

LIMITATION DE PÉRIMÈTRE

Comme indiqué précédemment, certains indicateurs sociaux sont limités à la France, notamment l'absentéisme, les embauches et licenciements, car ces informations ne sont

pas suivies en central. Chargeurs, qui rappelle l'organisation décentralisée du Groupe, considère que leur gestion relève de la responsabilité du management local.

Pour les données environnementales, l'intégration d'un nouveau métier, Chargeurs Technical Substrates, issu de la division Chargeurs Fashion Technologies, permet d'élargir le reporting 2015 et fait partie du plan d'amélioration continue. Par ailleurs, chaque métier s'est attaché à réduire les disparités dans les calculs ou les modalités de suivi dans certains pays, en fonction de la réglementation moins contraignante et/ou de filières moins structurées qu'en France.

INFORMATIONS SOCIALES

L'ensemble des hommes et des femmes qui contribue au dynamisme et à la performance de Chargeurs constitue le capital humain du Groupe. Les enjeux de ce capital humain consistent à garantir la sécurité de nos collaborateurs au travail, à favoriser le développement de leurs compétences, à encourager la diversité et le dialogue.

EMPLOI

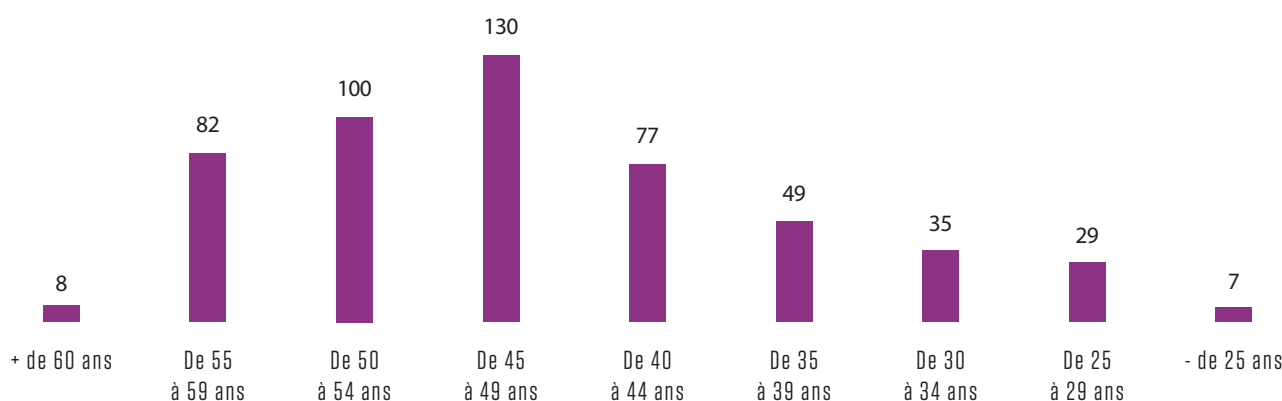
Au 31 décembre 2015, le Groupe employait 1 512 personnes, effectif en légère baisse par rapport à fin 2014 avec une baisse de 3,4 % des effectifs totaux contre une stabilité en 2014.

Pour l'ensemble du Groupe, à fin 2015, la zone Europe représente 50,5 % des effectifs totaux contre 48,9 % en 2014, suivi de la zone Asie (incluant l'Afrique et l'Océanie) qui représente 32,9 % des effectifs totaux contre 33,7 % en 2014. Les Amériques représentent 16,6 % des effectifs globaux. La France est le premier employeur du Groupe avec 517 personnes, soit 34,2 % des effectifs totaux contre 33,4 % en 2014, suivi de la Chine où le Groupe emploie 321 personnes, soit 21,2 % des effectifs totaux à comparer à 21,9 % en 2014. Le tableau des indicateurs sociaux en page 28 détaille la répartition par zone géographique et par métier.

Le recours à l'intérim s'établit à 2,8 % de l'effectif total, contre 1,8 % en 2014, synonyme d'une activité plus soutenue en 2015, notamment en Europe qui représente 72,1 % des intérimaires.

En termes d'impact territorial, économique et social de l'activité du Groupe, Chargeurs s'efforce de préserver l'emploi au sein des pays ou régions d'implantation. En matière d'emploi et de développement régional, avec 3 entités de production en France notamment, le Groupe participe au maintien de l'équilibre de ces bassins d'emploi. Le Groupe opérant sur des marchés de niche B to B non directement en contact avec le consommateur final, son impact sur les populations riveraines ou locales est réduit.

PYRAMIDE DES ÂGES POUR LES ENTITÉS FRANÇAISES



L'équilibre de la pyramide des âges ci-dessus reste stable par rapport à 2014. Les collaborateurs français de moins de 40 ans représentent 23 % des effectifs, stables par rapport à 2014. La population entre 45 et 49 ans reste la plus importante avec 1/4 des effectifs français. Enfin, les collaborateurs de plus de 50 ans représentent 37 % de l'effectif français.

En 2015, les entités françaises ont enregistré 52 embauches pour 58 sorties de personnel dont 6 licenciements (pour motif personnel ou inaptitude physique), soit une baisse nette de 6 personnes, principalement dans la division Fashion Technologies à comparer à une augmentation nette de 13 personnes en 2014. Il est à noter que 7 CDD ont été pérennisés en CDI contre 1 l'an passé.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Le Groupe s'assure du respect des durées légales de travail dans ses différents pays d'implantation. Il cherche en permanence à adapter la gestion de ses effectifs à ses besoins dans le cadre des dispositions légales en matière de durée du travail.

Mesure de l'absentéisme (hors maternité, congés légaux et conventionnels).

Dans les entités françaises, l'absentéisme cumulé s'élève à 12 jours par personne par rapport à l'effectif à fin décembre 2015. Cet indicateur n'est pas suivi hors de France.

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Le Groupe compte 27,6 % de femmes à son effectif, en légère baisse par rapport à 28,4 % en 2014. Le ratio respectif des métiers s'établit à 17,2 % chez Chargeurs Protective Films, à 55,3 % chez Chargeurs Technical Substrates, à 31,0 % chez Chargeurs Fashion Technologies et à 36,4 % chez Chargeurs Wool. Les femmes comptent également pour 60,0 % des effectifs des holdings. Par ailleurs, elles représentent 23,8 % de la population d'encadrement mondiale ainsi que 20 % du Conseil d'Administration de Chargeurs, respectant ainsi la loi sur la parité en Conseil d'Administration visant à instaurer une représentativité équilibrée entre les hommes et les femmes au sein des instances dirigeantes des structures. Le Groupe entend poursuivre, dans les prochaines années, des actions en faveur de la promotion des femmes dans les postes à responsabilité. Au sein de la population mondiale de l'encadrement, 25 nationalités sont représentées. La diversité culturelle de nos équipes constitue une richesse en termes de talents, d'innovation et de compétitivité. Nous nous efforçons de sensibiliser nos collaborateurs à la valeur de cette diversité et nous voyons en elle un formidable levier pour développer des solutions innovantes et, ainsi, mieux répondre aux besoins de nos clients. Le Groupe privilégie autant que possible un management local ; le nombre d'expatriés est par conséquent extrêmement réduit.

Le taux d'emploi des travailleurs handicapés reste proche de 6 % des effectifs totaux des 3 filiales françaises concernées par cette obligation, taux bien supérieur au taux d'emploi réel de 2,8 % constaté dans le secteur privé en 2010, dernier chiffre connu (source : rapport Agefiph, mai 2013).

SANTÉ ET SÉCURITÉ

La santé et la sécurité de nos collaborateurs et de nos sous-traitants sont une priorité absolue et nous leur allouons les ressources nécessaires à l'amélioration continue. Dans le cadre de la politique de maîtrise des risques du Groupe, tous les responsables de site ont signé la Charte Sécurité de Chargeurs. Cette Charte demande une vigilance à chaque stade opérationnel, un comportement proactif, le respect absolu des règlements et des normes et la mise en œuvre de plans d'action pluriannuels. L'objectif est d'identifier et de partager les bonnes pratiques – implication des collaborateurs, amélioration des aides apportées aux différents postes dans l'appréhension des risques, gestion de la sécurité des sous-traitants et du travail seul en conditions sécurisées – et de conjuguer amélioration continue et réduction des risques.

Les données santé et sécurité concernent toutes les entités de production du Groupe.

En 2015, le taux de fréquence Groupe (TF) s'établit à 18,0 contre 15,6 en 2014 ; le taux de gravité (TG) est stable à 0,6. L'augmentation du TF témoigne d'une part d'un comptage plus précis des accidents du travail dès lors qu'ils ont occasionné au moins un jour d'absence, d'autre part d'un nombre d'accidents plus important en 2015, notamment dans les unités de production de Chargeurs Fashion Technologies. Le taux de gravité est calculé conformément à la pratique française, sur la base des jours d'absence calendaires.

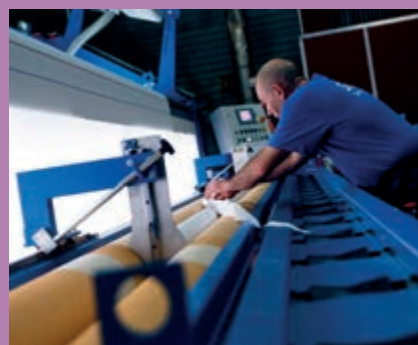
Pour Chargeurs Protective Films, le TF de 19,9 se compare à 17,4 dans l'industrie Chimie, caoutchouc, plasturgie ⁽¹⁾ et son TG de 0,3 est inférieur au 1,0 de cette industrie.

Pour ce métier, son entité de production italienne, ainsi que l'entité commerciale qui y est associée sont certifiées OHSAS 18001 qui définit un système de management de la santé et de la sécurité au travail avec comme objectif global l'amélioration continue pour ces entités italiennes.

Pour Chargeurs Technical Substrates, le TF de 15,7 se compare également à 17,4 dans l'industrie Chimie, caoutchouc, plasturgie ⁽¹⁾ et son TG de 1,2 est légèrement supérieur au 1,0 de cette industrie.

Pour les métiers textiles, au niveau mondial, leur TF de 17,9 se compare à 28,7 dans l'industrie textile France ⁽¹⁾ dont les contraintes réglementaires sont souvent plus contraignantes que dans d'autres pays. Le TG de 0,7 est à comparer à 1,7 pour l'industrie textile.

Dans la division Technical Substrates, les enjeux liés à la sécurité des personnes et à l'amélioration des conditions de travail sont une priorité. Dans ce cadre, la nouvelle ligne de production de 5 mètres de large inaugurée fin 2015 sur le site de Sélestat en France est dotée d'un système automatisé pour la préparation des pâtes. Ainsi, les préparateurs, particulièrement exposés aux risques, opèrent désormais sur des postes de travail plus sécuritaires avec des tâches moins pénibles. L'isolation optimisée de cette machine permet également un meilleur confort pour les opérateurs en termes de températures de travail. Cette entité de production dotée de ce nouveau dispositif peut compter non seulement sur une amélioration des conditions de travail de ses salariés, mais aussi sur une productivité accrue.



(1) Source : <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr>

Maladies dites professionnelles

Les principales entités françaises ont entamé une démarche de prévention concernant ce risque. En 2015, 2 salariés sont affectés d'une maladie professionnelle, soit 0,4 % des effectifs français, légèrement inférieur aux statistiques nationales ⁽¹⁾. Cet indicateur n'est pas suivi hors de France.

Les formations spécifiques liées à la QSE (qualité, sécurité, environnement) ont représenté 27 % du montant total d'heures de formation en 2015 dans le Groupe.

Accord signé en matière de sécurité

En Chine, une entité de production de Chargeurs Fashion Technologies a renouvelé son accord spécifique sur la sécurité et l'hygiène.

FORMATION

Nous valorisons la diversité des compétences et des talents au sein du Groupe. Des collaborateurs motivés et aptes à mener une carrière épanouissante représentent un atout majeur pour l'entreprise. C'est l'objectif que Chargeurs cherche à atteindre en renforçant les compétences et en développant le potentiel de ses collaborateurs.

La formation est essentielle pour aider les collaborateurs à s'adapter aux évolutions de nos marchés. Notre approche est basée sur une procédure d'évaluation annuelle de l'ensemble des collaborateurs : chaque collaborateur doit s'entretenir au moins une fois par an avec son supérieur hiérarchique pour discuter des actions à court ou moyen terme, identifier les besoins et fixer les objectifs en matière de développement professionnel. Sur la base de cet entretien, un plan d'action peut ensuite préciser les compétences à renforcer par ordre de priorité et fixer un calendrier de réalisation.

Chargeurs s'engage à développer son capital humain. Les programmes de formation et les missions au sein de diverses fonctions, entités ou zones géographiques, constituent autant de moyens d'atteindre cet objectif. La mise en œuvre est sous la responsabilité de chaque responsable d'entité, respectant ainsi la gestion décentralisée du Groupe. Tout en accompagnant le développement de notre organisation, les programmes s'efforcent de répondre autant que possible aux besoins locaux et régionaux spécifiques.

Le nombre de personnes ayant suivi une formation représente 62 % des effectifs, contre 55 % en 2014 ; cette proportion élevée s'explique pour partie par les formations qualité, sécurité, environnement qui ont parfois concerné l'ensemble des salariés d'un site de production et qui représentent 27 % de l'ensemble des heures de formation.

En parallèle, la durée moyenne de formation augmente à 16 heures par personne formée en 2015, contre 12 en 2014, illustrant l'accent mis par chacune des entités sur le développement des compétences de l'ensemble des collaborateurs, de l'ouvrier de production au cadre dirigeant. Le nombre total s'élève à 14 669 heures de formation, soit une progression de 46 % par rapport à 2014 (10 063 heures de formation).

Ces heures de formation n'incluent pas la formation des apprentis et stagiaires. Celle-ci a représenté 3 047 heures de formation en 2015, pour les entités françaises, en progression de 31 % par rapport à 2014 (2 320 heures de formation).

Les entités de production françaises de Chargeurs Fashion Technologies ont poursuivi les parcours de formation mis en place, depuis plusieurs années, en vue de favoriser la polyvalence et l'employabilité d'ouvriers travaillant dans un secteur textile mature et potentiellement soumis à des réductions d'effectifs en Europe. De même, les deux entités de production européennes de Chargeurs Protective Films continuent à favoriser la formation à la polyvalence.

Pour ce qui concerne l'entité de production française de Chargeurs Technical Substrates, 50 % des formations suivies en 2015 l'ont été sur des sujets techniques et opérationnels.



RELATIONS SOCIALES

Tout en respectant la structure décentralisée du Groupe, Chargeurs maintient sa volonté de promouvoir le dialogue social, en particulier avec les instances représentatives du personnel ; celles-ci sont présentes dans 13 filiales, notamment les trois principales entités de Chargeurs Protective Films, l'entité de production de Chargeurs Technical Substrates et les entités de plus de 50 personnes de Chargeurs Fashion Technologies dans le monde. En France, le taux d'élus syndiqués reste stable depuis de nombreuses années pour s'établir à 5,12 %, au même niveau que l'an passé.

Par ailleurs, en Europe, le Comité de Groupe France et l'Instance Européenne de Dialogue Social ont vocation à favoriser des échanges fructueux entre le Comité de Direction du Groupe et les représentants français et européens du personnel.

(1) Source : <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr>

SYNTHÈSE DES INDICATEURS SOCIAUX

Effectifs	Définition	Unité de mesure	Périmètre	au 31/12/2014	au 31/12/2015	
Effectif total	Effectif inscrit au 31 décembre	Nombre total CDI+CDD	monde	1 566	1 512	
Recours à l'intérim	Personnel intérimaire	% de l'effectif total CDI + CDD	monde	1,8 %	2,8 %	
Effectif par métier	Salariés du Groupe par métiers	Siège	monde	13	15	
		Protective Films	monde	532	542	
		Fashion Technologies	monde	920	857	
		Technical Substrates	monde	80	76	
		Wool	monde	21	22	
	Salariés du Groupe	France		523	517	
		Europe (autre)		243	246	
		Asie (y.c. Afrique/Océanie)		528	498	
		Amériques		272	251	
		Europe		79 %	79 %	
	Chargeurs Protective Films	Asie (y.c. Afrique/Océanie)		6 %	6 %	
		Amériques		15 %	15 %	
		Effectif par zone géographique	Europe		27 %	27 %
	Chargeurs Fashion Technologies		Asie (y.c. Afrique/Océanie)		54 %	54 %
			Amériques		19 %	19 %
Chargeurs Technical Substrates	Europe			100 %	100 %	
	Asie (y.c. Afrique/Océanie)			0 %	0 %	
	Amériques			0 %	0 %	
Chargeurs Wool	Europe		38 %	41 %		
	Asie (y.c. Afrique/Océanie)		19 %	18 %		
	Amériques		43 %	41 %		
Parité hommes/femmes	Salariés du Groupe	Nombre d'hommes	monde	1 122	1 094	
		Nombre de femmes	monde	444	418	
		Part des femmes	monde	28,4 %	27,6 %	
Formation	Définition	Unité de mesure	Périmètre	au 31/12/2014	au 31/12/2015	
Nb de personnes formées	Personnels ayant bénéficié d'au moins une formation	% de l'effectif total	monde	55 %	62 %	
Heures de formation	Temps passé en formation pour les personnels ayant bénéficié d'au moins une formation	Durée moyenne / personne	monde	12 h	16 h	
Sécurité	Définition	Unité de mesure	Périmètre	au 31/12/2014	au 31/12/2015	
Accidents	Taux de fréquence : Nombre d'accidents du travail par millions d'heures travaillées	Accidents du travail ayant occasionné au moins un jour d'absence	monde	15,6	18,0	
Absentéisme pour accidents du travail, hors accidents de trajet	Taux de gravité : Nombre de jours d'absence par milliers d'heures travaillées	Jours d'absence liés à un accident du travail	monde	0,6	0,6	
Rémunération	Définition	Unité de mesure	Périmètre	au 31/12/2014	au 31/12/2015	
Frais de personnel	Charges de personnel de l'année (en millions d'euros)	Effectif des sociétés consolidées par intégration globale	monde	70,5	76,7	

BILAN DES ACCORDS

Les entités françaises ont mené les négociations annuelles sur les salaires conformément aux dispositions du Code du Travail.

De plus, Novacel Déville-lès-Rouen a renégocié et signé ses accords relatifs d'une part à l'Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, d'autre part au temps de travail. De son côté, Lainière de Picardie Buire-Courcelles a renégocié son accord relatif à l'Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, signé courant janvier 2016. Par ailleurs, les filiales à l'étranger ont signé des accords sur l'organisation du temps de travail et/ou sur les rémunérations, selon les pays. 15 accords ont été ainsi signés en 2015 dans les entités du Groupe.

RÉMUNÉRATION

La politique de décentralisation au sein de Chargeurs s'applique également à la gestion du personnel et des rémunérations dans le respect des législations locales. Ainsi, chaque filiale du Groupe est responsable de l'évolution des rémunérations de ses collaborateurs, soit par le biais des mécanismes contractuels, soit par le biais de négociations annuelles de salaires, soit par le biais d'une procédure annuelle de *people review* pour la population cadre.

Dans plusieurs filiales, des accords internes concernent les niveaux de rémunération. Le Groupe s'assure du respect du principe de non-discrimination salariale tout au long de la relation de travail de ses collaborateurs.

La politique de rémunération d'une partie significative de l'encadrement comporte une part variable assise sur les performances, en cohérence avec la politique de création de valeur du Groupe.

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

L'information ci-dessous est établie en se référant au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de décembre 2009.

À titre préliminaire, il convient de rappeler qu'au cours de l'exercice 2015 le Conseil d'Administration a opté pour un mode d'organisation simplifié en procédant à la réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Au 30 octobre 2015, Monsieur Eduardo Malone a démissionné de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et Monsieur Michaël Fribourg a été nommé par le Conseil d'Administration, à la même date, Président Directeur Général de Chargeurs, la position de Madame Martine Odillard en tant que Directeur Général prenant fin en même temps.

Rémunération de la Présidence de Chargeurs jusqu'au 30 octobre 2015

Monsieur Eduardo Malone, entré chez Chargeurs en 1973, a exercé à titre gratuit les fonctions de Président du Conseil d'Administration de Chargeurs et a fait bénéficier le Groupe de son expérience jusqu'au 31 octobre 2015, postérieurement à son départ en retraite intervenu fin octobre 2014, par le biais d'une convention de prestation de services conclue entre la société Chargeurs Boissy et la société Sofi Emy dont il est le

principal animateur. Au titre des services rendus en tant que Conseil de la Direction Générale opérationnelle au regard de sujets techniques et géographiques spécifiques, la société Sofi Emy a perçu en 2015 une rémunération HT de 125 000 euros.

Dans le cadre du changement de gouvernance intervenu en date du 30 octobre 2015, Monsieur Eduardo Malone a démissionné, sans indemnités, de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Comme membre du Conseil d'Administration de Chargeurs, Monsieur Eduardo Malone a perçu pour 2015 des jetons de présence à hauteur de 6 850 euros bruts.

Rémunération de la Direction Générale de Chargeurs jusqu'au 30 octobre 2015

Madame Martine Odillard a rejoint le Groupe Chargeurs en 1979. Elle y a exercé diverses fonctions salariées de direction avant de prendre les fonctions de Directeur Général Délégué en septembre 2010, date à laquelle son contrat de travail avec Chargeurs SA a été suspendu.

Du 7 mars 2014 au 30 octobre 2015, elle a occupé les fonctions de Directeur Général de Chargeurs. A la suite de la cessation de son mandat social, le contrat de travail qui liait Madame Martine Odillard à la société Chargeurs SA a, conformément à ses dispositions préexistantes, été réactivé en date du 31 octobre 2015.

À compter de cette même date, Madame Martine Odillard a accompagné, comme Conseiller du Président Directeur Général de Chargeurs, Monsieur Michaël Fribourg jusqu'au 8 janvier 2016 dans le cadre de la transition managériale.

La rémunération brute globale versée en 2015 à Madame Martine Odillard au titre de ses fonctions de Directeur Général s'est élevée à 1 400 652 euros.

Ce montant global intègre trois composantes standards : une partie de rémunération fixe, une partie d'avantages en nature et une partie de rémunération variable, établie en début d'exercice en fonction d'une part de la performance du Groupe appréciée par l'évolution de ses résultats, d'autre part d'objectifs qualitatifs.

Au titre de sa rémunération fixe, Madame Martine Odillard a perçu, comme Directeur Général, pour la période du 1^{er} janvier au 30 octobre 2015 la somme de 458 333 euros, à comparer à 522 619 euros pour une année pleine en 2014.

Au titre des avantages en nature pour 2015, Madame Martine Odillard a perçu, comme Directeur Général, pour la période du 1^{er} janvier au 30 octobre 2015 la somme de 5 481 euros (voiture), à comparer à 6 577 euros pour une année pleine en 2014.

Au titre des résultats bénéficiaires de l'exercice 2015 et de l'atteinte de ses objectifs qualitatifs pour l'année, Madame Martine Odillard, conformément à son plan de performance comme Directeur Général validé par le Conseil d'Administration a, sur proposition du Comité des Rémunérations, perçu une rémunération variable brute de 500 000 euros, à comparer aux 396 838 euros perçus en 2015 au titre des résultats bénéficiaires de 2014 et de l'atteinte de ses objectifs qualitatifs. En 2015, Madame Martine Odillard a également perçu un bonus exceptionnel brut de 40 000 € relatif à une opération de financement du Groupe concrétisée en juin 2015.

Madame Martine Odillard n'a perçu aucun jeton de présence au titre de sa participation au Conseil d'Administration de Chargeurs.

Enfin, la cessation de ses fonctions salariées au sein de Chargeurs SA est intervenue tout début 2016 pour un montant global brut de 1 683 322 euros, conformément à ses dispositions contractuelles et en tenant compte de ses 37 années d'ancienneté dans le Groupe.

Rémunération du Président Directeur Général à compter du 30 octobre 2015

Monsieur Michaël Fribourg a rejoint le Groupe Chargeurs le 30 octobre 2015 en qualité de Président Directeur Général.

Dans le cadre du plan général de performance et d'économies mis en œuvre sous son impulsion au sein du Groupe et de l'ensemble de ses divisions en France et dans le monde, Monsieur Michaël Fribourg a, dès sa prise de fonction, proposé au Conseil d'Administration une réduction substantielle des coûts de Présidence Direction Générale du Groupe.

Ainsi, au titre des exercices 2015 et 2016, Monsieur Michaël Fribourg percevra une rémunération fixe brute de 375 000 euros. Monsieur Michaël Fribourg ne perçoit aucun avantage en nature. A sa demande, il n'est bénéficiaire d'aucun plan de stocks options ou d'actions gratuites, d'aucun régime supplémentaire de retraite.

Monsieur Michaël Fribourg, qui perçoit une rémunération de 40 000 euros bruts au titre de ses fonctions de mandataire social dans les filiales du Groupe, ne perçoit, à sa demande, aucun jeton de présence au titre de sa participation au Conseil d'Administration de Chargeurs SA.

Ainsi, la rémunération brute de base versée en 2015 à Monsieur Michaël Fribourg au titre de ses fonctions de Président Directeur Général à compter du 30 octobre 2015 s'est élevée à 63 920 euros. Au vu de ses performances quantitatives et qualitatives constatées pour 2015 par le Conseil d'Administration, Monsieur Michaël Fribourg a perçu, sur proposition du Comité des Rémunérations, une rémunération variable égale à 50 % de sa rémunération fixe de base, prorata temporis, soit 31 960 euros.

Le Conseil d'Administration a arrêté, sur proposition du Comité des Rémunérations, qu'au titre de 2016, Monsieur Michaël Fribourg pourra percevoir une rémunération variable semblable en quotité et établie en fonction de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, ainsi qu'un complément de rémunération variable établi en cas de surperformance.

INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

L'impact territorial, économique et social est uniquement analysé en termes d'emplois générés et de développement local consécutifs à l'activité de nos entités. L'analyse de ces emplois par métier et par zone géographique se trouve en page 28.

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS LOCALES

Au sein du Groupe, tant en France que dans les filiales étrangères, les relations avec les organisations locales, la sous-traitance et les fournisseurs sont menées dans le respect des valeurs – en particulier la création de valeur pour nos clients, nos collaborateurs et nos actionnaires, le respect des personnes et des biens, la loyauté des pratiques – et principes de bonne conduite de Chargeurs intégrés par chaque responsable de site ou manager.

L'organisation du management, au sein du Groupe, associe décentralisation et responsabilisation. Les relations entretenues avec les organisations locales relèvent donc du management local, notamment avec les établissements scolaires et universitaires, les fédérations professionnelles, etc.

En France, par exemple, Novacel, Lainière de Picardie et Senfa sont très impliquées dans le tissu industriel local, national et également international au travers de leur soutien aux établissements scolaires et professionnels, notamment par le versement ciblé de la taxe d'apprentissage, de leurs partenariats avec des universités, laboratoires techniques et pôles d'innovation, et de leur engagement dans les fédérations professionnelles nationales et internationales. Ces différents intervenants leur apportent une expertise et un éclairage externe bénéfiques.

Les conditions du dialogue avec les parties prenantes intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines sont notablement réduites dans la mesure où Chargeurs opère sur des marchés de niche en B to B, donc pas en contact direct avec le consommateur final. Néanmoins, le Groupe s'efforce en permanence de s'intégrer autant que possible aux cultures et traditions des différents pays où il est implanté.

En matière de partenariats, le Groupe a établi de longue date des accords spécifiques selon ses métiers.

Pour exemple, Chargeurs Wool, fort de son réseau mondial de commercialisation de laine peignée, s'appuie sur 4 partenariats industriels dans 4 pays sur 2 continents pour garantir à ses clients la fiabilité, la traçabilité et la qualité des produits qui leur sont vendus et des services qui leur sont apportés, au travers de la confiance, du respect et de la transparence des relations. Chargeurs Fashion Technologies est également partenaire d'une entreprise chinoise.

SOUS-TRAITANCE, FOURNISSEURS

Les relations avec nos sous-traitants et nos fournisseurs répondent aux valeurs et principes de fonctionnement – que chaque responsable de site ou manager du Groupe s’est engagé à respecter – qui définissent les attentes du Groupe et de ses métiers envers leurs fournisseurs, revendeurs, partenaires avec lesquels ils opèrent dans le respect de pratiques sociales et environnementales durables, responsables et éthiques.

La sous-traitance qui a été mise en place dans les métiers leur permet de rester focalisés sur leur cœur de métier. Pour Chargeurs Wool par exemple, cela se traduit par les partenariats noués avec les peignages associés garantissant ainsi la traçabilité de laines certifiées Oeko-Tex 100 et GOTS (Global Organic Textile Standard), grâce à leur engagement en matière de RSE et leurs certifications OHS 18000 et/ou ISO 14001 et ISO 9001.

La politique d’achats des métiers vise prioritairement à répondre aux exigences de qualité, de fiabilité et de compétitivité de nos clients, afin de maintenir la qualité de notre offre de produits et de services à valeur ajoutée.

Pour Chargeurs Protective Films, la quasi-totalité des matières premières achetées en 2015 par son entité française provient d’entreprises ou de groupes qui affichent un engagement formel en matière de RSE ou dont nous connaissons la qualité opérationnelle.

Pour exemple, son sous-traitant le plus important dispose d’un matériel performant largement automatisé et d’une organisation bâtie selon les référentiels qualité internationaux qui permettent de répondre aux exigences de ce métier.

En ce qui concerne Chargeurs Technical Substrates, son premier fournisseur est certifié ISO 9001 et EN 9100, ainsi que Oeko-Tex® Standard 100 qui est un système de contrôle et de certification uniforme partout dans le monde pour les produits textiles bruts, semi-finis et finis à tous les stades de transformation. Les contrôles sur les matières nocives englobent les substances réglementées et interdites par la loi, les produits chimiques connus pour être préoccupants pour la santé ainsi que les paramètres introduits à titre de précaution en matière de santé.

Pour Chargeurs Fashion Technologies, les attentes majeures des clients confectionneurs concernent également la qualité du produit et l’assurance d’absence de nocivité des entoilages, ce que permet la certification Oeko-Tex 100 que nos entités sont à même de fournir à leurs clients, y compris la norme Oeko-Tex classe 1, la plus exigeante destinée aux tissus en contact avec la peau des bébés.

MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

Chargeurs Protective Films est très engagé dans la démarche RSE. Les deux unités de production européennes sont certifiées ISO 14001, norme internationale qui définit les exigences relatives à l’élaboration, la mise en œuvre, la maintenance et l’évaluation d’un système de management environnemental, qui s’ajoute à leur certification qualité ISO 9001 (norme internationale de management de la Qualité), et peuvent apporter à leurs clients les preuves de leur conformité avec la réglementation Reach. L’entité de production italienne est également certifiée OHSAS 18001. La norme OHSAS 18001 indique la méthode de mise en place d’un management de la santé et la sécurité au travail et les exigences qu’il requiert.

L’objectif est d’obtenir une meilleure gestion des risques afin de réduire le nombre d’accidents, de se conformer à la législation et d’améliorer les performances. A fin décembre 2015, l’entité de production italienne affichait un record historique de 912 jours sans accident, démontrant ainsi l’efficacité de ce système de gestion en matière de sécurité et l’engagement de tous les collaborateurs. Pour rappel, les films de protection sont destinés à la protection temporaire des surfaces durant toutes les étapes des processus industriels, et ne sont pas des produits grand public.

Pour ce qui concerne le métier Technical Substrates, l’entité de production française Senfa a été récompensée par l’attribution du label AFAQ Eco-conception Confirmé. Cette distinction certifie la maturité de la démarche d’éco-conception présente chez Senfa. L’entreprise définit en début de chaque année ses objectifs pour garantir une amélioration continue de sa démarche d’éco-conception.

Comme indiqué précédemment, Chargeurs Fashion Technologies et Chargeurs Wool proposent à leurs clients confectionneurs ou filateurs des produits avec la garantie du label Oeko-Tex 100, y compris la classe 1 plus restrictive, ainsi que la conformité avec la réglementation Reach pour Chargeurs Fashion Technologies qui garantit notamment ne pas utiliser de produits perfluorés, ni de phtalates.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Chargeurs porte une attention permanente aux pratiques de ses collaborateurs et de ses filiales, afin d’en garantir l’exemplarité. La confiance est une valeur centrale pour le Groupe. Afin de prévenir et gérer les situations de corruption, de conflit d’intérêt ou encore de fraude, chaque responsable de site s’est engagé à respecter les principes de bonne conduite applicables à toutes nos activités. L’objectif est de tirer les pratiques vers le haut. Cet engagement – par le respect des valeurs de l’entreprise – est soutenu par la proximité des équipes métiers avec leurs filiales, notamment incarnées par les directions générales, financières et ressources humaines qui se déplacent régulièrement dans les pays d’implantation.

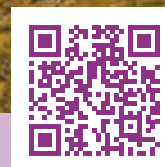
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Maîtriser les risques pour l'environnement que peuvent présenter nos activités conforte notre image auprès de nos clients, et favorise l'instauration d'une relation de confiance avec les populations environnantes dont les attentes en termes de sécurité pour la santé de l'homme et l'environnement sont croissantes.



L'environnement est la priorité de notre peignage partenaire en Uruguay. Un barrage d'un million de m³, alimenté par l'eau de pluie, approvisionne le peignage en eau par le biais d'un aqueduc de 7 km (environ 800 m³ jour sont utilisés par le process de lavage). Ainsi les nappes phréatiques ne sont pas sollicitées. Après traitement selon les standards locaux, l'eau est rejetée dans les cours d'eau ou utilisée pour l'irrigation.

Tous les effluents comportant des substances organiques biodégradables sont traités de manière aérobie et anaérobie. Pour plus d'efficacité, le peignage vient de remplacer ses anciens réservoirs de traitement anaérobie par une technologie lui permettant d'obtenir du biogaz. De ce fait les gaz à effet de serre sont réduits de 95 % et le biogaz est utilisé en tant que source d'énergie renouvelable.



Retrouvez toutes les informations sur Lanas Trinidad sur : <http://lanastrinidad.com>

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement sont suivies filiale par filiale dans un but de conformité avec les contraintes des réglementations locales. Elles ne sont pas suivies en central.

Les métiers Protective Films et Wool sont engagés de longue date dans la gestion des problématiques environnementales, comme l'attestent les certifications ISO 14001 et ISO 9001 de leurs principaux sites de production et des peignages partenaires. Leur démarche intègre ainsi la sensibilisation et la formation du personnel.

Engagée depuis 2010 sur le thème de l'écoconception, l'entité de production française de Chargeurs Technical Substrates, Senfa, intègre dans son organisation un système de management de l'écoconception et s'appuie sur un référentiel qui vise une amélioration continue du processus de conception menant à la réalisation de produits éco-conçus.

L'éco-conception est une démarche innovante qui se caractérise par l'intégration des critères environnementaux dès la phase de conception d'un produit ou service. L'enjeu est d'en réduire les impacts environnementaux tout au long du cycle de vie (de l'extraction des matières premières jusqu'à sa fin de vie).

La société Senfa a été récompensée par l'attribution du label AFAQ-Eco-conception Confirmé, soit le niveau 3 de cette évaluation à quatre niveaux proposée par AFAQ-AFNOR avec un score de 551 points.

Pour le métier Fashion Technologies, plusieurs filiales sont engagées dans le processus de certification. Par ailleurs, ce métier fournit à ses clients des produits labellisés Oeko-Tex standard 100 qui certifie un textile sain et ne contenant pas de polluants dans des proportions nocives pour la santé (et notamment la classe 1 pour les tissus pouvant être mis en contact direct avec la peau des bébés) ainsi que la conformité avec la réglementation européenne Reach. Ce règlement européen, entré en vigueur en 2007, vise à sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne.

Il s'agit de recenser, d'évaluer et de contrôler les substances chimiques fabriquées, importées, mises sur le marché européen. Tous les industriels doivent enregistrer au niveau européen les substances qu'ils fabriquent ou importent en quantité supérieure à 1 tonne par an. D'ici 2018, l'Europe disposera des moyens juridiques et techniques pour garantir à toutes les parties prenantes un haut niveau de protection contre les risques liés aux substances chimiques.

Concrètement, la principale entité de production française de ce métier a été confrontée à l'interdiction d'utiliser du formaldéhyde dans ses enductions. En substitution, elle utilisait de l'acrylique posant cependant des problèmes qualitatifs. Pour éliminer ces problèmes, elle a mis au point en 2015 une nouvelle sous-couche polyuréthane qui non seulement réduit le taux de déchets et le niveau de second choix liés au passage en machine, mais aussi améliore le produit final pour ses clients.

Cette même entité de production a également passé avec succès l'audit qualité effectué sur site par l'un de ses principaux clients, avec une excellente notation lui permettant d'être qualifié de fournisseur de premier rang.

Par ailleurs, elle a poursuivi en 2015 son action de sensibilisation à la démarche RSE auprès de l'ensemble des salariés du site.

Le calcul des indicateurs est basé sur les données brutes transmises par les sites. La plupart des données présentées ci-après sont rapportées à une unité fonctionnelle : en millions de m² de film produit pour le métier Protective Films, en kilomètres carrés produits pour le métier Technical Substrates, et en millions de mètres linéaires d'entoilage produits pour le métier Fashion Technologies.

Les données et/ou indicateurs reportés par les filiales peuvent parfois présenter des hétérogénéités selon les méthodologies internes à chacune, en particulier en ce qui concerne les émissions de composés organiques volatils (COV) et les émissions de gaz à effet de serre.

Le reporting pour le périmètre cité a été établi sur les mêmes critères qu'en 2014. Pour les données environnementales, l'intégration de Chargeurs Technical Substrates, issu de la division Chargeurs Fashion Technologies, permet d'affiner le reporting 2015 et fait partie du plan d'amélioration continue.

Chaque année, Chargeurs investit dans la recherche visant à réduire sa consommation de ressources (incluant l'énergie et l'eau) et poursuivra ses efforts en 2016. Plusieurs unités de production sont également engagées dans le recyclage des emballages.

Les résultats environnementaux de 2015 concernent 11 sites de production exploités par le Groupe pendant l'exercice 2015, soit 3 sites pour Chargeurs Protective Films, 1 site pour Chargeurs Technical Substrates et 7 sites pour Chargeurs Fashion Technologies. Ce sont 3 sites de plus qu'en 2014, permettant ainsi un reporting encore plus précis cette année.

Les consommations totales d'eau et d'énergie aux bornes des sites de production du Groupe sont en légère hausse, respectivement de + 3,5 % et de + 3,2 %, reflétant directement les niveaux de production en 2015.

Dans l'optique de progrès que le Groupe s'est fixé en termes de reporting de données et d'analyse des sources de réduction de son empreinte environnementale, Chargeurs se fera fort d'intégrer de plus en plus de filiales dans son rapport.

MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Aucun montant n'a été provisionné au titre de 2015.

CHARGEURS PROTECTIVE FILMS

Consommation d'énergie et d'eau

En ce qui concerne l'entité de production française, un arrêté préfectoral lui demande de ne pas dépasser une consommation d'eau de nappe de 50 000 m³/an et d'eau de ville de 6 000 m³/an. En ce qui concerne l'énergie, les radiateurs électriques du bâtiment de la Direction Générale ont été remplacés en 2015 par des radiateurs permettant l'auto-adaptation des programmes de chauffage en fonction de l'occupation des locaux. Les fenêtres de la façade nord-ouest de ce bâtiment ont également été changées. Par ailleurs, ce même site a fait réaliser un audit énergétique qui va lui permettre d'orienter les investissements à venir en matière d'économies d'énergie. A date, ce site n'a pas recours aux énergies renouvelables.

En ce qui concerne l'entité de production italienne, les autorités locales l'autorisent à puiser l'eau de 2 puits, cette eau étant principalement utilisée pour produire de la vapeur nécessaire à l'URS (Unité de Récupération de Solvants). Cette eau n'est pas utilisée pour l'air conditionné ni pour la consommation. Cette autorisation ne limite pas les quantités d'eau mais requiert la communication du volume annuel utilisé à facturer. En ce qui concerne la maîtrise énergétique, ce site a initié une réflexion sur l'installation de panneaux solaires sur le toit de l'entité de production. Pour 2016, 2 nouveaux investissements (évaporateur et chaudière) permettront de réduire encore les consommations de gaz et d'électricité.

L'entité de production américaine ne fait face à aucune restriction en termes de consommation d'eau car elle est desservie par la plus grande nappe phréatique du pays. Elle paie seulement une redevance annuelle à hauteur de sa consommation. Par ailleurs ce site a installé un éclairage à Leds sur les principales zones d'enduction, soit 25 % de la surface totale. Cet éclairage consomme 1/10^e de de l'électricité produite par les anciennes lampes à vapeur de sodium.



La production de volumes supplémentaires (+ 11 millions de m² par rapport à 2014) aux bornes du métier en 2015 a entraîné corrélativement une hausse des consommations d'énergie et d'eau.

La consommation d'énergie est en hausse de 6 % par rapport à 2014. Grâce à son dernier incinérateur et à sa nouvelle installation de réfrigération avec un meilleur coefficient de performance réduisant sa consommation d'électricité, l'entité de production italienne a pu limiter la hausse de sa consommation. Pour ce qui concerne l'entité de production américaine, la hausse significative de ses consommations d'eau s'explique d'une part par une augmentation très forte de ses volumes d'enduction en base aqueuse et d'autre part par une fuite importante sur un de ses réservoirs qui n'avait pas été détectée.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN MWH/MM²



CONSOMMATION D'EAU EN M³/MM²



Production de déchets

La production de déchets dangereux est restée tout à fait stable entre 2014 et 2015 du fait d'une attention particulière portée par les entités de production, plus particulièrement aux Etats-Unis où le niveau de déchets dangereux a diminué de 33 % grâce à l'amélioration de l'efficacité des enductions solvant.

La production de déchets non dangereux a augmenté sensiblement entre 2014 et 2015 du fait d'une opération de destockage massif de vieux papiers non utilisés par l'entité de production américaine.

DÉCHETS NON DANGEREUX EN T/MM²

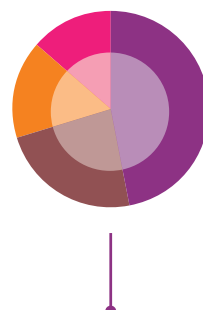


DÉCHETS DANGEREUX EN T/MM²



Mode d'élimination des déchets

L'opération de destockage massif de vieux papiers non utilisés par l'entité de production américaine, non recyclables, a modifié l'équilibre du mode d'élimination des déchets, notamment avec une augmentation significative des déchets mis en décharge.



- 47,1 % - Recyclage
- 23,3 % - Incinération
- 16,1 % - Décharge
- 13,5 % - Valorisation énergétique

Émissions de composés organiques volatils (COV)

Les émissions de COV par unité fonctionnelle ont légèrement augmenté de 5 %, du fait notamment du dysfonctionnement ponctuel d'un des absorbeurs de l'unité de récupération de solvant de l'entité française, compensées par les performances accrues de l'incinérateur installé en Italie en 2013 qui a permis une baisse des émissions de COV de plus de 50 % en 2015 comparé à 2014.

L'entité de production aux Etats-Unis a réduit ses émissions grâce à l'amélioration de l'efficacité des enductions solvant.



Outre le recyclage et la gestion des déchets, l'entité de production française de Déville-lès-Rouen s'attache à mettre en œuvre des solutions durables environ-



nementales et économiques. Son unité de récupération des solvants lui permet par exemple, outre de réduire ses achats de solvants, de réduire significativement ses émissions de COV et de limiter son empreinte environnementale en termes de transport, manutention et stockage de matières dangereuses.

ÉMISSIONS DE COV EN TONNES DE CARBONE/MM²



Émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de GES par unité fonctionnelle apparaissent en hausse de 21 % comparé à 2014, du fait d'un volume d'activité accrue en 2015 de l'entité de production italienne. En 2015, une analyse plus fine des émissions de GES liées à la combustion du gaz a été menée sur le site de Déville-lès-Rouen, pour prendre en compte les émissions de GES liées à la production de l'électricité achetée à l'extérieur.

ÉMISSIONS DE GES EN T/MM²



Gestion de l'environnement et certifications

Une personne est en charge de l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité en France, deux personnes sur le site de production italien, une personne sur chacun des sites de

production et de distribution aux États-Unis, soit un total de 5 salariés dédiés. Le site français de Déville-lès-Rouen a maintenu ses certifications ISO 14001, ISO 9001, de même que le site italien de Sessa Aurunca a maintenu ses certifications ISO 14001, ISO 9001 et OHSAS 18001. Les entités de distribution en Italie et aux États-Unis sont également certifiées ISO 9001, ainsi que OHSAS 18001 pour l'Italie.

Conformité avec la réglementation Reach

En 2015, les entités européennes du métier Protective Films ont vérifié que leurs produits ne contiennent pas de substances faisant partie de la liste SVHC (Substance of Very High Concern) à concentration supérieure à 0,1 % susceptibles de provoquer des effets irréversibles graves sur la santé ou sur l'environnement. L'objectif est de parvenir à la substitution des substances les plus dangereuses par des substances ou des technologies de remplacement plus sûres pour la santé humaine et l'environnement. Elles sont en mesure de communiquer à leurs clients les informations requises.

CHARGEURS FASHION TECHNOLOGIES

Ce métier a été retraité pour 2014 (*) des éléments relatifs à Chargeurs Technical Substrates qui constitue un nouveau métier de Chargeurs.

Consommation d'énergie et d'eau

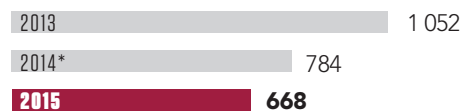
En 2015, les indicateurs de consommation d'énergie et d'eau font ressortir des diminutions significatives, respectivement de - 15 % et de - 13 %, qui s'expliquent d'une part par un reporting mondial comprenant deux entités supplémentaires n'ayant pas d'activité de teinture plus consommatrices en eau. Ce sont ainsi 7 entités de production qui intègrent désormais le reporting de leurs consommations d'eau, d'électricité et de gaz.

L'entité de production française a réduit significativement ses ratios de consommation d'énergie et d'eau par unité fonctionnelle, respectivement de - 28 % et de - 24 %. En effet, elle remplace systématiquement ses néons traditionnels par des tubes Leds qui ont une qualité lumineuse et un rendement lumineux importants et constants dans la durée.

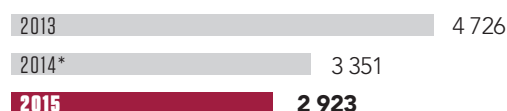
Par ailleurs, l'installation de trappes de désenfumage a été accompagnée de l'installation de voûtes transparentes, réduisant ainsi le besoin de lumière artificielle. Par ailleurs, la canalisation des surfaces de nettoyage des cuves de teinture a permis de réduire la consommation d'eau. Cela fait partie du plan d'amélioration continue de cette entité avec la communication et la mise en place de meilleures pratiques.



CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN MWH/MML



CONSOMMATION D'EAU EN M3/MML



Production de déchets

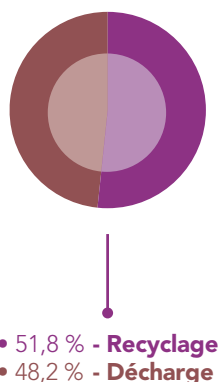
En 2015, une attention particulière a été portée à la réduction des déchets, notamment au sein de l'entité de production française qui a évacué ses produits chimiques périmés. Par ailleurs, suite à la nouvelle réglementation REACH interdisant l'utilisation de formaldéhyde, ce site a adapté toutes ses inductions qui ont permis de réduire les taux de déchets ainsi que le niveau de second choix.

À noter également que la principale entité de production chinoise a diminué la teneur en eau dans ses boues de station d'épuration, entraînant ainsi une diminution notable de 23 % de ses déchets dangereux par unité fonctionnelle.

Globalement, le métier Fashion Technologies a réduit son tonnage de déchets de 10 % par unité fonctionnelle.

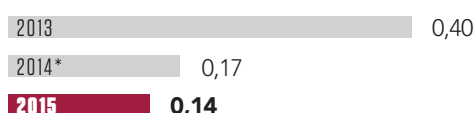
DÉCHETS NON DANGEREUX EN T/ MML**DÉCHETS DANGEREUX EN T/ MML****Mode d'élimination des déchets**

En 2015, l'entité de production française a subi un encombrement des filiales de valorisation des déchets textiles, ce qui ne l'a pas empêché de réduire de 13 % l'ensemble de ses déchets.

**Émissions de composés organiques volatils (COV)**

Les émissions de COV par unité fonctionnelle concernent en 2015 3 sites représentant 59 % de la production (contre 3 sites en 2014 pour 49 % de la production). Comparativement à 2014, les émissions de composés organiques volatils sont en régression.

L'entité française de production reporte cette année ses émissions de COV sur une base de mesures réelles alors que l'année passée elle le faisait sur des estimations, son reporting est plus précis et montre une diminution très significative de ses émissions.

ÉMISSIONS DE COV EN TONNES DE CARBONE/MML**Émissions de gaz à effet de serre**

Les émissions de GES par unité fonctionnelle apparaissent en baisse de 6 % comparé à 2014, baisse portée par une consommation énergétique (électricité et gaz) significativement plus basse au sein de l'entité de production française, fruit de son plan d'amélioration continue. Dans cette entité, les émissions de GES par unité fonctionnelle sont en baisse de 30 %.

ÉMISSIONS DE GES EN T/MML**Gestion de l'environnement et certifications**

En 2015, 3 personnes sont dédiées à la gestion de l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité au sein de l'entité de production française. Par ailleurs, 8 personnes sont en charge de ces mêmes problématiques sur 4 sites de production asiatiques et 1 personne sur le site de production argentin. C'est donc un total de 12 personnes qui sont opérationnelles sur les sujets HSE. L'entité de production française a maintenu ses certifications ISO 9001, renouvelées fin décembre 2015 pour 3 ans, et OEKO-TEX® Standard 100. 4 sites de production asiatiques sont certifiés OEKO-TEX® Standard 100, dont l'un d'entre-eux dispose également de la certification ISO 9001.

L'ensemble des produits entoilage vêtement de l'entité de production française sont 100 % OEKO-TEX®. Par contre, les produits techniques destinés par exemple au marché automobile ne le sont pas.

Conformité avec la réglementation Reach

En 2015, les entités européennes du métier Fashion Technologies ont vérifié que leurs fournisseurs avaient préenregistré tous les produits chimiques qu'elles utilisent et que ceux-ci ne contiennent pas de substances faisant partie de la liste SVHC à concentration supérieure à 0,1 %. Elles sont en mesure de communiquer à leurs clients les informations requises par la réglementation.

CHARGEURS TECHNICAL SUBSTRATES

Consommation d'énergie et d'eau

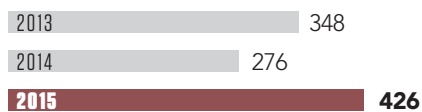
La forte activité de l'entité française de production Senfa a entraîné une hausse des consommations d'électricité et de gaz par unité fonctionnelle (+ 33 %), liée d'une part au fait que le site a produit 7 jours sur 7 pendant la quasi-totalité de l'année 2015 pour répondre à la demande de ses clients, d'autre part à la mise en route de la nouvelle ligne de production de largeur 5 mètres inaugurée fin novembre 2015 à Sélestat.

La consommation d'eau par unité fonctionnelle est également en hausse (+ 54 %) du fait d'une fuite non décelée, mais constatée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement local, fuite qui a été colmatée en début de 4^e trimestre 2015. Le niveau de consommation d'eau devrait revenir à la normale sur l'exercice 2016.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN MWH/KM²



CONSOMMATION D'EAU EN M³/KM²

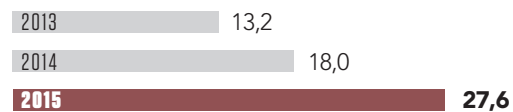


Production de déchets

La production de déchets dangereux par unité fonctionnelle a augmenté sensiblement entre 2014 et 2015 (+ 49 %) liée à une activité accrue (production 7 jour sur 7) en 2015, ce qui a entraîné le rejet de plus d'effluents, de restes de pâte et de matière sèche générée par la station d'épuration.

La production de déchets non dangereux par unité fonctionnelle a également augmenté sensiblement entre 2014 et 2015 (+ 53 %) du fait de l'installation de la nouvelle ligne de production de largeur 5 mètres qui a généré un volume très significatif d'emballages, notamment en bois. Le volume de déchets non dangereux, lié à cet investissement, reviendra donc à un niveau normal sur l'exercice 2016.

DÉCHETS NON DANGEREUX EN T/KM²

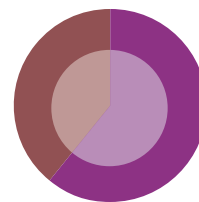


DÉCHETS DANGEREUX EN T/KM²



Mode d'élimination des déchets

La majorité des déchets non dangereux est collectée par des camions-bennes en vue de leur incinération.



- 61,1 % - Incinération
- 38,9 % - Recyclage

Émissions de composés organiques volatils (COV)

Les émissions de COV par unité fonctionnelle ont baissé significativement (- 45 %). Senfa s'est engagée dans un plan de gestion des solvants qui a permis de réduire de manière drastique l'utilisation de solvants, notamment pour le nettoyage, et leur substitution par des produits moins nocifs.

ÉMISSIONS DE COV EN TONNES DE CARBONE/KM²

2013 Non analysé

2014 0,09

2015 0,05**Émissions de gaz à effet de serre**

Les émissions de GES par unité fonctionnelle apparaissent en hausse de 20 % comparé à 2014, du fait d'une consommation énergétique plus importante résultant d'une activité plus forte et de la mise en route d'une nouvelle ligne de production, comme indiqué plus haut.

ÉMISSIONS DE GES EN T/KM²

2013 Non analysé

2014 5,71

2015 6,83**Gestion de l'environnement et certifications**

Chez Senfa, une personne, technicien HSE sous la responsabilité du Directeur de Production, est en charge de l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité. Le site français de Sélestat a maintenu sa certification OEKO-TEX® Standard 100. L'OEKO-TEX® Standard 100 est un système de contrôle et de certification indépendant pour les produits textiles bruts, intermédiaires et finis à toutes les étapes de traitement.

La condition requise pour la certification de produit textiles conformément à l'OEKO-TEX® Standard 100 est que l'ensemble des composants d'un article correspondent sans exception aux critères requis. Cette entité s'est vue attribuer en 2015 le label AFAQ-Eco-conception Confirmé.

Conformité avec la réglementation Reach

En 2015, l'entité française de production Senfa a vérifié que ses produits ne contiennent pas de substances faisant partie de la liste SVHC à concentration supérieure à 0,1 % susceptibles de provoquer des effets irréversibles graves sur la santé ou sur l'environnement. Elle est en mesure de communiquer à ses clients les informations requises.

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Chargeurs désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060 ⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément Référentiel RSE utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre décembre 2015 et mars 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ 4 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 ⁽²⁾.

ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées présentées au chapitre « Responsabilité sociale et environnementale » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises, présentées sous forme consolidée.

Comme mentionné dans les précisions méthodologiques, les Informations RSE présentées portent sur l'ensemble constitué par la société, ses filiales ainsi que les sociétés qu'elle contrôle, et non sur la société elle-même comme prévu par la loi, la société considérant qu'une telle présentation est de nature à donner une meilleure information.

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités ⁽²⁾ que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 21 % des effectifs et entre 52 % et 86 % des informations des informations quantitatives environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, présentées sous forme consolidée, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 5 avril 2016

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Éric Bertier
Associé

Sylvain Lambert
Associé du Département
Développement Durable

(1) Les informations les plus importantes sont listées en annexe de ce rapport.

(2) Les entités sélectionnées sont : Lainière de Picardie à Buire Courcelles (France), Senfa (France) et Novacel (France).

ANNEXE – LISTE DES INFORMATIONS RSE QUE NOUS AVONS CONSIDÉRÉES LES PLUS IMPORTANTES

Informations sociales

- Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique.
- Les embauches et les licenciements.
- Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail.
- Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles.
- Les politiques mises en œuvre en matière de formation.
- Le nombre total d'heures de formation.
- La politique de lutte contre les discriminations.
- Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT.

Informations environnementales

- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.
- Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement.
- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions.
- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.
- Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets.
- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales.
- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation.
- La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.
- Les rejets de gaz à effet de serre (GES).

Informations sociétales

- Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines : les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations.
- La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.
- L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale.
- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET JURIDIQUES



En 2015, Chargeurs enregistre d'excellentes performances dans un environnement économique mondial pourtant contrasté. Le bilan du Groupe est très solide avec des résultats en forte hausse et des objectifs largement dépassés, une capacité démontrée à optimiser son chiffre d'affaires, une situation financière très solidement renforcée et un actionnariat enrichi et renouvelé.

En 2016, Chargeurs poursuivra sa dynamique de performance dans un environnement économique mondial toujours volatil en renforçant le modèle Chargeurs d'excellence industrielle et commerciale, en accélérant la génération de « sales to profit to cash » et en renforçant la puissance financière du Groupe.

À long terme, l'objectif est de placer Chargeurs au cœur d'un modèle durable d'excellence et de différenciation industrielle.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit, titulaire
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine – France

Monsieur Yves Nicolas, suppléant
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine – France

EXCO S & W Associés, titulaire
8, avenue du Président-Wilson
75116 Paris – France

Monsieur Yves-Alain Ach, suppléant
Audit Conseil Holding
58 bis, rue de la Chaussée-d'Antin
75009 Paris – France

Une version anglaise du rapport financier annuel peut également être téléchargée sur le site www.chargeurs.fr

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

PAGE

.44

Références	44
Gouvernement d'entreprise	44
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	47
Participation des actionnaires aux Assemblées	51
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	51
Tableau récapitulatif des règles du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext non applicables ou écartées	52
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président	53

ÉTATS FINANCIERS

PAGE

.55

Comptes consolidés 2015	56
Comptes annuels 2015 de la société mère Chargeurs SA	95

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 MAI 2016

PAGE

.107

Rapport du Conseil d'Administration sur les projets de résolutions soumis à l'AGO du 4 mai 2016	107
Tableau récapitulatif des autorisations financières sur le capital – actuellement en cours	109
Projets de résolutions	110
Organes de Direction	112
Conseil d'Administration	112
Censeur	112
Récapitulatif des changements intervenues dans la composition du Conseil au cours de l'exercice 2015	113
Administrateur dont la nomination est soumise au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire	113
Administrateur dont le renouvellement est soumis au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire	114
Censeur dont la nomination est soumise au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire	114

TABLES DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU RAPPORT DE GESTION

PAGE

.115

Rapport financier annuel	115
Rapport de Gestion	116

RAPPORT DU PRÉSIDENT

SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Ce Rapport est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Chargeurs du 4 mai 2016, en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Pour son élaboration, le Président du Conseil a consulté les directions impliquées dans la supervision du contrôle interne et la gestion des risques.

Ce rapport a été soumis au préalable au Comité d'Audit et au Comité des Rémunérations, pour observations, puis approuvé par le Conseil d'Administration du 9 mars 2016.

RÉFÉRENCES

Chargeurs se réfère au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites MiddleNext (« Code MiddleNext ») de décembre 2009, disponible sur le site Internet de MiddleNext.

Plus particulièrement, Chargeurs se réfère au Code MiddleNext pour l'élaboration du présent rapport.

Chargeurs s'est efforcé de mettre en œuvre progressivement les recommandations du Code MiddleNext et entend poursuivre cette évolution.

[Note : Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 14 mars 2016, post Assemblée Générale Mixte, a décidé d'adopter un Règlement Intérieur afin de clarifier les procédures internes et les droits et obligations des administrateurs, censeurs et membres des comités d'études.]

En complément du présent rapport et en application de la recommandation AMF 2013-20 du 18 novembre 2013, est également joint au rapport annuel un tableau récapitulatif

des règles du Code MiddleNext non applicables ou écartées par la Société, mentionnant les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

À ce titre, il est notamment précisé que les éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code ont été portés à la connaissance des membres du Conseil d'Administration. De plus, le Conseil d'Administration reconnaît que l'objectif des points de vigilance est de l'inviter à s'interroger sur leurs enjeux, sans avoir à donner de réponses explicites et détaillées sur ces points.

Les procédures de gestion des risques et de contrôle interne de Chargeurs s'inspirent quant à elles des principes généraux définis par l'AMF dans son document « Cadre de Référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne : Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites » du 22 juillet 2010.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2015 a constitué une année marquante dans l'histoire de Chargeurs.

Depuis le 30 octobre 2015, faisant suite à l'acquisition par la société d'investissement Colombus Holding SAS de l'intégralité de la participation dans Chargeurs du concert composé de Jérôme Seydoux et des sociétés qu'il contrôle, Pathé et OJEJ, ainsi que d'Eduardo Malone et de la société qu'il contrôle, SOFI EMY, soit 6 334 805 actions représentant 27,76 % du capital, la Société a un nouvel actionnaire de référence.

Après 35 ans, 41 ans et 36 ans respectivement à la tête de la Société, Jérôme Seydoux, Eduardo Malone et Martine Odillard ne sont plus aux commandes du groupe Chargeurs.

COOPTATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À la suite de la démission de Jérôme Seydoux, d'Eduardo Malone et de Martine Odillard de leurs mandats d'Administrateurs, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination de membres à titre provisoire.



Ont été cooptés par le Conseil :

- en remplacement de Jérôme Seydoux, démissionnaire, la société **Colombus Holding SAS**, dont le représentant permanent est Nicolas Urbain au sein du Conseil d'Administration de Chargeurs ;
- en remplacement d'Eduardo Malone, démissionnaire, **Michaël Fribourg** ;
- en remplacement de Martine Odillard, démissionnaire, **Emmanuel Coquoin**.

[Note : Conformément à la loi et aux statuts, ces nominations faites à titre provisoire ont été soumises à l'Assemblée Générale Mixte convoquée le 14 mars 2016, qui les a très largement ratifiées.]

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Le Conseil d'Administration du 30 octobre 2015 a modifié le mode de gouvernance de la Société, conformément aux dispositions de l'article 14.2 des statuts de la Société, en réunissant les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

La Direction Générale de la Société étant désormais assumée par le Président du Conseil d'Administration, il prend ainsi le titre de « Président-Directeur Général ».

Président-Directeur Général

Suite à la modification de la gouvernance de la Société, le Conseil d'Administration du 30 octobre 2015 a nommé Michaël Fribourg aux fonctions de :

- Président du Conseil d'Administration, pour la durée de son mandat d'Administrateur ; et de
- Directeur Général, pour une durée de cinq ans.

En tant que Président-Directeur-Général, Michaël Fribourg est chargé : d'organiser et de diriger les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires ; de veiller au bon fonctionnement des organes de la Société et au respect des principes et pratiques de bonne gouvernance ; de mettre en œuvre la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration, ainsi que la gestion opérationnelle de la Société.

Limitations de pouvoirs

Conformément aux statuts de la Société, lorsque la Direction Générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions suivantes relatives au Directeur Général lui sont applicables : ainsi, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

À titre interne, en sa capacité de Président-Directeur Général, Michaël Fribourg doit s'assurer, avant d'engager la Société, du consentement du Conseil d'Administration pour accorder des cautions, avals ou garanties, sous réserve d'une délégation expresse du Conseil d'Administration dans les limites des articles L. 225-35 et R. 225-28 du Code de commerce.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

La composition nominative du Conseil d'Administration est détaillée dans la partie « Organes de direction » du rapport annuel.

Le Conseil compte cinq Administrateurs, dont le Président-Directeur Général.

La Société retient les critères d'indépendance énoncés par le Code MiddleNext.

De plus, le Conseil d'Administration dans sa nouvelle configuration a examiné au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés par le Code MiddleNext.

Sur cette base, le Conseil d'Administration compte deux Administrateurs indépendants : Catherine Sabouret et Georges Ralli (dont le mandat arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2016).

Évolutions au sein du Conseil d'Administration : propositions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2016

Il convient de noter, dans le contexte de l'évolution du Conseil d'Administration, que les nominations et le renouvellement suivants seront proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire :

- la nomination d'Isabelle Guichot, administratrice indépendante, sera proposée et aura pour effet de porter à deux le nombre de femmes au sein du Conseil d'Administration. Isabelle Guichot possède une longue expérience dans le secteur du luxe et de la mode, à la direction de grandes marques internationales, au service de groupes de premier plan. Chargeurs appliquera ainsi, de façon anticipée, les dispositions de gouvernance de la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration ;
- le mandat d'Administrateur de Columbus Holding SAS, repris à la suite du mandat de Jérôme Seydoux, arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2016, le renouvellement de son mandat sera proposé lors de cette même Assemblée ;
- la nomination de Georges Ralli, en qualité de censeur, sera également proposée à l'Assemblée Générale Ordinaire. Georges Ralli, qui possède une longue expérience comme dirigeant et banquier international, est un connaisseur réputé de la gestion des groupes mondiaux. En tant que censeur, Monsieur Ralli sera convoqué aux séances du Conseil d'Administration et prendra part aux délibérations avec une voix consultative.

La composition du Conseil d'Administration se veut diverse tant en matière d'horizons professionnels que personnels de ses membres et tournée vers international.

Conformément à la recommandation AMF 2013-20 du 18 novembre 2013, le rapport annuel présente un tableau récapitulatif, le cas échéant, les changements intervenus dans la composition du Conseil d'Administration durant l'exercice 2015, ainsi que la situation des Administrateurs au regard des critères d'indépendance du Code MiddleNext.



Il est également précisé qu'aucun Administrateur représentant les actionnaires salariés, ni aucun Administrateur représentant les salariés, n'est présent au Conseil d'Administration, les seuils légaux au-delà desquels ces Administrateurs sont élus ou désignés (respectivement en application des articles L. 225-23 et L. 225-27-1 du Code de commerce) n'étant pas dépassés par la Société.

Organisation des travaux du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Habituellement, le Conseil se réunit au minimum quatre fois par an, deux fois pour examiner les comptes semestriels et annuels, une fois pour examiner la stratégie du Groupe dans le cadre du budget et du plan à moyen terme, une fois après l'Assemblée Générale annuelle pour mettre en œuvre les décisions de celle-ci. La marche des affaires, les décisions relevant du Conseil ainsi que les grands projets sont mis à l'ordre du jour de chaque Conseil.

En 2015, le Conseil s'est réuni six fois, deux séances de plus que d'habitude et ce, notamment afin de prendre des décisions liées au changement de gouvernance en octobre 2015.

Le rôle du Conseil et les principales modalités de son fonctionnement sont définis par les statuts de la Société.

Depuis le changement de gouvernance, le Conseil d'Administration dans sa nouvelle configuration a mené à bien une réflexion concernant certaines modalités de son fonctionnement et a constaté le besoin de les moderniser. Ceci a entraîné la soumission à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, convoquée le 14 mars 2016, d'une résolution relative aux délibérations du Conseil ainsi que l'adoption, par le Conseil, d'un règlement intérieur.

Les Administrateurs reçoivent les informations nécessaires à l'exercice de leur mission suffisamment à l'avance pour leur permettre une préparation effective des réunions.

Ils peuvent également solliciter auprès du Président-Directeur Général tout complément d'information qu'ils jugeraient utiles pour l'exercice de leurs fonctions.

Le Conseil d'Administration a été régulièrement informé de l'évolution des secteurs d'activités et de la concurrence par le Directeur Général, cette tâche étant maintenant assumée par le nouveau Président-Directeur Général, en consultation avec les Directeurs Généraux de métiers.

À l'occasion de la séance du Conseil portant sur la présentation des comptes prévisionnels et du budget, les Directeurs Généraux des métiers lui présentent leurs activités et les perspectives.

Le montant global des jetons de présence alloués aux Administrateurs au titre de l'exercice 2015 s'est élevé à 45 000 euros, répartis entre les Administrateurs (sortants et nouveaux) par nombre de séances auxquelles ils ont assisté, à l'exception du nouveau Président Directeur Général et du Directeur Général sortant, qui n'ont perçu aucun jeton de présence au titre de leur mandat d'Administrateur.

Au cours des six réunions tenues pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015, le taux d'assiduité a été de 93 % et la durée moyenne des réunions a été de trois heures.

Au cours de l'exercice 2015 ; le Conseil d'Administration n'a pas procédé à une auto-évaluation formelle de son fonctionnement et de ses travaux. Cependant, des échanges de points de vue ont eu lieu à ce sujet entre les membres du Conseil, respectant ainsi l'esprit des recommandations MiddleNext. De plus, lors du changement de l'actionnaire de référence, le 30 octobre 2015, et la prise en fonction du nouveau Président-Directeur Général, le fonctionnement et les travaux du Conseil d'Administration ont été revus par ce dernier.

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Un nouveau Comité des Rémunérations a été mis en place lors du Conseil d'Administration du 16 décembre 2015. Ce Comité des Rémunérations est maintenant composé de Georges Ralli (Administrateur indépendant et Président du Comité des Rémunérations) et Nicolas Urbain (représentant permanent de Colombus Holdings SAS au Conseil d'Administration de Chargeurs SA).

Le Comité des Rémunérations est chargé d'assister le Conseil d'Administration et de déterminer l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux, afin de permettre de conserver, motiver et recruter les meilleurs dirigeants, tout en s'assurant que les rémunérations soient en cohérence avec les intérêts des actionnaires et la performance de la Société. Le nouveau Comité des Rémunérations adhère aux sept critères prévus par la deuxième recommandation (R2) du Code MiddleNext : Exhaustivité, Équilibre, Benchmark, Cohérence, Lisibilité des règles, Mesure et Transparence.

Au regard de l'expérience de chacun des membres du Comité des Rémunérations, cette composition est en adéquation avec la taille et les besoins du Conseil d'Administration de la Société.

Le Comité des Rémunérations, dans sa nouvelle composition, s'est réuni pour la première fois le 16 décembre 2015, dans le cadre de la planification budgétaire 2016. Il a préconisé à cette occasion la fixation par le Conseil d'Administration des critères de rémunération des mandataires sociaux ainsi que le montant de jetons de présence à allouer aux Administrateurs et aux membres des comités d'études pour l'exercice 2016.

COMITÉ D'AUDIT

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Conseil d'Administration du 3 décembre 2009 a mis en place un Comité d'Audit.

En début de l'exercice 2015, ce Comité était composé de deux Administrateurs : Catherine Sabouret (Présidente du Comité) et Georges Ralli. Par décision du Conseil d'Administration du 16 décembre 2015, le Comité a été rejoint par Emmanuel Coquoin.

Au regard de la compétence et de l'expérience de chacun des membres du Comité d'Audit, cette composition est adaptée.

Pour déterminer et mener à bien les missions et déterminer le fonctionnement du Comité d'Audit, la Société s'est appuyée sur le document intitulé « Le Comité d'Audit : rapport du groupe de travail » publié par l'AMF en 2010 et disponible sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org>).

Le Comité se réunit au moins deux fois par an au moment de la publication des comptes annuels et semestriels, préalablement à la tenue des Conseils d'Administration approuvant lesdits



comptes. Il est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans son rôle en matière d'arrêté des comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, de préparation de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés. Il suit le processus d'élaboration de l'information financière ainsi que l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Par ailleurs, le Comité s'assure de garantir le contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance de ces derniers.

Un compte rendu régulier des travaux du Comité d'Audit est effectué par son président au Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2015, le Comité d'Audit s'est réuni deux fois.

Durant ces réunions, il a notamment été conduit à examiner le processus d'élaboration des comptes aux 31 décembre 2014 et 30 juin 2015, les mandats et honoraires des Commissaires aux comptes, les règles applicables et les actions entreprises par la Société en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises (RSE).

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

DÉFINITION ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Conseil d'Administration ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la protection des actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, il contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et à maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Il ne peut toutefois pas fournir une garantie totale sur l'élimination de ses risques.

PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE

Aujourd'hui, le Groupe est composé d'un siège avec une holding réduite et de quatre métiers :

- Chargeurs Protective Films ;
- Chargeurs Fashion Technologies (anciennement dénommé Chargeurs Interlining) ;
- Chargeurs Technical Substrates ;
- Chargeurs Wool.

Courant 2015, Chargeurs Technical Substrates, auparavant intégré au sein de Chargeurs Fashion Technologies, est devenu le quatrième métier de Chargeurs.

COMPOSANTES DU CONTRÔLE INTERNE

Une organisation adaptée à l'exercice d'un contrôle interne satisfaisant

Le groupe Chargeurs repose sur une organisation décentralisée en matière opérationnelle, tout en disposant de systèmes d'information permettant au siège d'assurer une

bonne qualité de l'information financière, de disposer d'une connaissance approfondie du fonctionnement de ses métiers et de leur contribution à la génération des résultats et des liquidités et d'être capable de procéder à une identification rapide des risques.

En raison de la diversité de ses métiers et de ses implantations géographiques, Chargeurs a mis en place une organisation destinée à maîtriser les risques susceptibles d'affecter ses résultats financiers, ses actifs et ses engagements.

Cela s'est traduit par :

- une organisation du Groupe autour de filiales autonomes, chaque Président ou Directeur Général exerçant à son niveau la totalité des responsabilités propres à ses fonctions ;
- des lignes de communication courtes ;
- un reporting permanent sur les sujets stratégiques ;
- une politique de couverture systématique des risques assurables ;
- l'existence d'un Responsable Assurances par métier et au niveau du siège ;
- une équipe de travail RSE au niveau du Groupe et des métiers.

Un système d'information permettant à chacun d'exercer ses responsabilités

Chaque société du groupe Chargeurs produit un reporting mensuel utilisant un système d'information commun à tous et le même référentiel IFRS.

Le Groupe est constitué au 31 décembre 2015 de 57 sociétés intégrées globalement dans les comptes consolidés ; le système d'information de Chargeurs repose sur l'établissement mensuel d'un compte de résultat et des principaux indicateurs bilantiels pour chaque société.

Les résultats mensuels de chaque filiale de Chargeurs font l'objet d'un commentaire normalisé, rédigé sous la responsabilité conjointe du Directeur Général et du responsable financier de la filiale.

Les résultats de chaque métier sont examinés chaque mois, avec le Directeur Général du métier, dans le cadre de réunions présidées par le Président-Directeur Général ; la prévision de résultat annuel est actualisée dès qu'un événement nouveau important apparaît.

Un système visant à recenser, analyser et traiter les principaux risques identifiables

Le Comité de Direction sélectionne les sujets qui sont essentiels pour le Groupe et nomme un responsable pour chaque sujet, celui-ci étant la personne la plus proche et la plus compétente sur ce sujet indépendamment de son niveau hiérarchique. Un système d'information spécifique permet à chaque responsable de sujet d'informer régulièrement et directement la Direction Générale sur l'avancement des dossiers. La qualité des comptes rendus d'avancement est un élément d'appréciation des performances de chaque responsable.

Les sujets sélectionnés concernent largement les événements susceptibles d'affecter les résultats financiers et les risques encourus par le Groupe.

Chargeurs fait appel à un cabinet extérieur, spécialisé dans les prévisions économiques, pour apprécier les risques macroéconomiques relatifs à chacun des pays où le Groupe opère. Ce cabinet présente périodiquement ses conclusions au Comité de Direction et modélise certains risques spécifiques à la demande des métiers de Chargeurs.

Occasionnellement, Chargeurs fait appel à des cabinets spécialisés soit pour mener à bien des études clefs, soit pour renforcer temporairement les équipes opérationnelles lors de la mise en œuvre de projets clefs.

La Société dispose depuis l'exercice 2013 d'un référentiel de reporting RSE à l'attention des filiales consolidées du Groupe dont l'objet est de préciser l'engagement de Chargeurs en faveur de la RSE, lister les indicateurs retenus eu égard aux activités du Groupe, ainsi que les modalités du reporting au sein du Groupe.

Le Comité de Direction est l'organe central de la gestion des risques.

FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe a mis en place une cartographie des risques et procède régulièrement à sa mise à jour. Les risques mentionnés dans le présent rapport sont les principaux risques dont le Groupe estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

D'autres risques ou incertitudes, dont le Groupe n'a pas connaissance à la date du présent document ou qui sont actuellement non significatifs, pourraient néanmoins avoir, dans le futur, un impact sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Risques opérationnels

Risques liés à la conjoncture économique

L'empreinte géographique mondiale du Groupe constitue une protection naturelle partielle face aux risques liés à la conjoncture économique régionale.

Le Groupe est principalement présent en Europe, aux États-Unis et en Asie et son activité est donc sensible à l'évolution de la conjoncture économique dans ces zones géographiques.

Bien qu'il cherche à anticiper et corriger les impacts d'un ralentissement conjoncturel dans un pays où il est présent, le Groupe ne peut garantir qu'il sera toujours en mesure de s'y adapter dans les meilleurs délais. En revanche, l'empreinte mondiale du Groupe, avec ses quatre métiers à la géographie et aux portefeuilles clients diversifiés, permet de tempérer ce risque.

Risques liés à la présence dans des pays émergents

Bien que les activités du Groupe soient principalement conduites en Europe et aux États-Unis, il est également implanté dans des pays émergents, en Asie, en Amérique du Sud et en Afrique. Ses activités dans ces pays comportent un certain nombre de risques de natures différentes de ceux encourus dans les pays économiquement plus développés, notamment une plus forte volatilité des changes, des taux d'intérêts, du produit intérieur brut, une relative instabilité gouvernementale, des difficultés de recouvrement, des modifications parfois importantes du cadre réglementaire (fiscalité, contrôle des changes etc.) ou son application imparfaite. Ce fut le cas en 2015, avec les dévaluations importantes intervenues sur le peso argentin et le réal brésilien.

Afin d'anticiper et de se protéger au mieux contre des mesures qui pourraient affecter de manière défavorable ses activités, le Groupe s'appuie sur des conseils et des dirigeants locaux qui maîtrisent les spécificités propres aux pays où ils opèrent.

Lorsque c'est pertinent, le Groupe a également recours à des instruments de couvertures, notamment sur le change.

Par ailleurs, comme les activités du Groupe dans les pays émergents sont réparties sur plusieurs pays et continents, la survenance d'événements ou circonstances défavorables dans l'un de ces pays devrait avoir un effet défavorable limité sur sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

Risques liés aux évolutions technologiques

Les marchés sur lesquels le Groupe est présent, notamment celui des films de protection, de l'entoilage et des textiles techniques, sont des marchés sur lesquels la technologie évolue rapidement et joue un rôle essentiel dans le développement des activités.

Chaque métier se doit de développer et de faire évoluer constamment son savoir-faire technique et technologique, et leur protection adaptée.

Depuis plusieurs années, l'activité de Recherche et Développement, tant sur l'évolution des processus de production que des produits, est donc une priorité du Groupe et reste un facteur clé de réussite.

Risques liés à la concurrence

Les marchés sur lesquels le Groupe est présent sont caractérisés par une forte intensité concurrentielle qui pourrait encore s'accroître à l'avenir.

Ces concurrents pourraient adopter des politiques agressives en termes de prix (notamment ceux pouvant bénéficier de structure de coût géographiquement plus favorables), diversifier leur offre de produits, nouer des relations stratégiques ou contractuelles durables avec des clients



actuels ou potentiels sur des marchés dans lesquels le Groupe est présent ou cherche à se développer ou encore acquérir des sociétés ou actifs constituant des cibles potentielles pour le Groupe.

Afin de maîtriser au mieux ce risque, les métiers s'appuient sur un strict contrôle des coûts, la performance de leur service clients, la qualité, la technicité et l'innovation de leurs produits ainsi que sur des systèmes de veille de leurs clients et de la concurrence sur leurs marchés.

Le Groupe recherche toutefois en permanence l'optimisation de ses coûts.

Risques liés à la dépendance vis-à-vis des clients

Dans le cadre de ses activités, le Groupe dispose d'une large base de clientèle, répartie à travers le monde. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires réalisé avec les dix principaux clients du Groupe représentait 12,7 % des ventes du Groupe.

Cette diversification permet de réduire l'impact préjudiciable d'une défaillance ou du changement de comportement de clients.

Risques liés à la dépendance à l'égard de certains fournisseurs ou partenaires

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, compte tenu de la diversification de ses activités, le Groupe ne présente pas de risque de dépendance particulière à l'égard de ses fournisseurs. Néanmoins, certaines sociétés du Groupe peuvent dépendre, pour certaines de leurs activités, d'un nombre restreint de fournisseurs.

Lorsqu'un fournisseur représente, pour un métier, une part significative de ses approvisionnements, pour limiter le risque lié à une interruption, un accord-cadre contractuel est mis en place afin de pérenniser les approvisionnements.

Dans plusieurs pays, et notamment dans les pays émergents, le Groupe exerce ses activités en s'appuyant sur un partenaire local, qui assure en partie la fabrication des produits offerts par le Groupe, la prospection commerciale, ainsi que les relations avec les autorités locales. Ces partenariats lui permettent en particulier de bénéficier de l'appui d'équipes expérimentées et solidement implantées localement.

Lorsque ces partenariats sont mis en œuvre par la création d'entités communes, le Groupe n'en exerce pas toujours le contrôle, tant sur le plan économique que sur le plan juridique. Afin de réduire l'impact défavorable d'un désaccord avec un partenaire, un cadre contractuel à long terme a été mis en place qui régit notamment les résolutions de litiges.

Risques de défaillance des systèmes d'information

Les métiers dépendent de plus en plus d'infrastructures et d'applications informatiques qui gèrent notamment l'approvisionnement, la distribution ainsi que les opérations de facturation, de reporting et de consolidation.

Le Groupe a déployé une seule application commune pour le reporting et la consolidation. À l'exception de cette dernière, chaque métier a ses propres infrastructures et applications informatiques dont il a la responsabilité.

Les causes de dysfonctionnement ou d'arrêt de ces systèmes peuvent être d'ordre externe (virus et intrusions informatiques, coupures électriques ou de réseaux...) ou d'ordre interne (malveillance, atteintes à la confidentialité des données...).

Afin de minimiser l'impact d'éventuels dysfonctionnements, le Groupe protège les données avec des processus de sauvegarde automatique et régulière sur plusieurs sites et/ou l'utilisation de centres d'hébergement de données externes sécurisés et applique des règles strictes de sécurité (tests d'intrusion, firewalls...).

Risques environnementaux et industriels

Risques environnementaux

Dans le cadre de ses activités, le Groupe exploite des sites industriels qui peuvent entraîner des gênes et des nuisances pour l'environnement ou être à l'origine d'accidents corporels ou industriels, tels que par exemple l'incendie d'une usine. Aucune garantie ne peut être donnée par le Groupe sur le fait que ses sites industriels ne seront pas la source de pollution, de nuisances ou de dommages environnementaux ou corporels. En outre, une agression ou un acte de malveillance, de sabotage ou de terrorisme commis sur les sites de production du Groupe pourrait avoir des conséquences similaires.

La politique du Groupe a toujours été d'assurer le plus haut niveau de protection de ses sites face aux aléas naturels, aux risques technologiques et aux risques environnementaux.

Les activités du Groupe sont soumises, dans leurs différents pays d'implantation, à des réglementations environnementales diverses et évolutives lui imposant de respecter des normes toujours plus strictes en matière de protection de l'environnement, de santé et sécurité au travail et sont donc exposées au risque de non-respect de ces réglementations. La politique environnementale du Groupe ainsi que ses performances et les accréditations des activités sont décrites dans la partie « Informations environnementales », page 32 du présent document.

Risques industriels

Les sites Chargeurs peuvent être soumis à des risques industriels résultant de ses activités tels que l'incendie, l'explosion et/ou les bris de machine. Et, malgré l'attention portée par le Groupe à la bonne gestion de ses sites de production, le Groupe ne peut assurer qu'il ne devra pas faire face à des interruptions imprévues de production, par exemple à la suite d'erreurs humaines, d'interruptions de la fourniture d'énergie ou en matières premières (polyéthylène, laine...) nécessaires à la production, d'actes de malveillance, d'avaries, catastrophes naturelles ou événements de force majeure.

Afin de minimiser l'impact de tels risques, le Groupe a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance adaptée couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile, ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels (systèmes anti-incendie du type sprinklers, bassins de rétention...).



Risques juridiques

Risques juridiques

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, administratives ou arbitrales.

À ce jour, il y a plusieurs procédures en cours, en France et à l'étranger. Ces procédures sont suivies par la direction juridique du Groupe, accompagnée par des avocats dans des juridictions et avec les compétences appropriées.

Pour chacun des litiges connus, un examen des risques est réalisé à la date d'arrêté des comptes et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Cependant, bien que l'issue de l'ensemble des procédures existantes ne soit pas prévisible, Chargeurs considère à ce jour qu'elles n'auront pas d'effet significatif sur la situation financière du Groupe.

Risques liés à la propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle joue un rôle important dans la protection du patrimoine et la création de valeur pour le Groupe.

Le Groupe estime que l'innovation et le développement de nouveaux produits et de nouveaux procédés qui lui sont propres sont essentiels, et l'élément clé de la valorisation de ses innovations se trouve souvent dans la protection accordée aux droits de propriété intellectuelle sous-jacents.

Afin de se prévaloir et de garantir cette protection, le Groupe s'appuie sur un portefeuille de brevets, marques et modèles ainsi que sur des accords de confidentialité, des droits d'auteur, sur le secret des affaires ou sur d'autres mesures de protection des droits.

Risques liés à la fiscalité

Indépendamment de la politique du Groupe consistant à se conformer tant aux législations et réglementations fiscales applicables dans chacun des États où les sociétés du Groupe exercent leur activité qu'aux règles de fiscalité internationale, certaines dispositions peuvent être source de risques en raison de leur imprécision, des difficultés liées à leur interprétation ou encore de changements de l'interprétation qu'en font les autorités locales.

Afin d'être en mesure de pouvoir anticiper au mieux de ses connaissances tout changement relatif aux législations ou réglementations fiscales, le Groupe est accompagné, à travers le monde, par des conseillers juridiques en droit fiscal.

Par ailleurs, dans le cadre normal de leur activité, les sociétés du Groupe sont susceptibles de faire l'objet de contrôles fiscaux par les autorités locales.

Risques liés à l'éthique

Le Groupe attache une attention particulière au respect de valeurs éthiques strictes.

Dans le cadre de ses activités, des risques d'actes isolés de collaborateurs du Groupe en contradiction avec ces valeurs et principes ne peuvent être exclus.

La responsabilité de salariés, dirigeants ou sociétés du Groupe pourrait alors être recherchée à ce titre par d'éventuels plaignants.

Afin d'être en mesure de maîtriser ce risque au mieux de ses connaissances, le Groupe suit les évolutions législatives et réglementaires sur ces aspects. Par ailleurs, depuis l'exercice 2013, les managers du Groupe signent un engagement sur la loyauté des pratiques.

Risques financiers

Les risques financiers, tels que les risques de marché, de change, de taux, de variation de prix, le risque de crédit et les risques de liquidité, sont décrits à la note 22 des états financiers consolidés aux 31 décembre 2015.

Des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus

Une étude des principaux processus de gestion a été conduite avec pour objectifs de mieux formaliser la cartographie des risques relatifs aux états financiers et les enjeux financiers associés ainsi que les contrôles mis en place pour neutraliser ces risques.

Dans cet esprit, chaque métier a identifié les trois ou quatre processus jugés comme étant les plus sensibles et, pour chacun d'entre eux, a examiné les opérations présentant les risques les plus forts. Les procédures de gestion et de contrôle desdites opérations sont dûment recensées.

Cette étude a permis de fixer les priorités des actions. Elle a été le point de départ d'une démarche visant à poursuivre le renforcement de la maîtrise des processus.

UNE SURVEILLANCE PERMANENTE DES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE

La supervision permanente du contrôle interne

Les processus concourant à la production de l'information financière sont sous le contrôle des responsables financiers de chaque filiale ; les responsables financiers de chaque métier supervisent le contrôle de ces processus dans le cadre des missions qu'ils réalisent dans les filiales.

L'audit interne

Chargeurs ne dispose pas d'équipe d'Audit Interne intégrée et fait appel à des cabinets spécialisés par zone géographique.

Ces actions sont sous la supervision de la Direction Financière Groupe qui rapporte à la Direction Générale et sont présentées au Comité d'Audit.

Au cours de l'exercice 2015, Chargeurs a continué à appliquer son manuel administratif et financier.

L'audit externe

L'audit des comptes de Chargeurs est réalisé par un collège d'auditeurs. Toutes les observations des auditeurs relatives à une filiale sont présentées au Directeur Général de cette filiale. Les auditeurs établissent une synthèse de ces remarques qui est présentée à la Direction Générale dans une réunion semestrielle.



La Direction Financière du Groupe s'assure que les recommandations des auditeurs soient rapidement mises en œuvre lorsqu'elles impliquent des changements de procédures ou d'organisation.

Les lettres d'affirmation dans lesquelles les Directeurs Généraux des filiales prennent des engagements vis-à-vis des auditeurs officialisent les responsabilités de chaque Directeur de filiale dans la formation des comptes du Groupe.

Conclusion sur le dispositif de gestion des risques et sur le contrôle interne à fin 2015

L'organisation du dispositif de gestion des risques et celle du dispositif du contrôle interne à fin 2015 relatif aux processus et à l'information comptable et financière semblent adaptées aux caractéristiques de taille et de complexité du Groupe.

Le plan d'actions 2016 s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et s'organise autour des axes suivants :

- poursuite de la surveillance du dispositif de contrôle interne et de la bonne application des procédures ;
- mise à jour régulière de la cartographie des risques de contrôle interne pour s'adapter aux évolutions de nos environnements et poursuite de la démarche de sensibilisation des entités opérationnelles en matière de contrôle interne et de gestion des risques ;
- poursuite des actions en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises (RSE) en conformité avec nos engagements décrits dans le rapport spécifique sur ce sujet ;
- mise à jour et formalisation régulière des délégations de pouvoirs en fonction de l'évolution du rôle et des responsabilités des délégataires.

PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES

L'article 19 des statuts de la Société, « Représentation et admission aux Assemblées », stipule les conditions suivantes :

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre mandataire dans les conditions légales et réglementaires.

Les mineurs et les incapables sont représentés par leurs tuteurs et Administrateurs et les sociétés et autres personnes morales par une personne ayant la signature sociale ou valablement déléguée à cet effet mandataire dans les conditions légales et réglementaires.

Les conjoints, tuteurs, Administrateurs ou autres représentants n'ont pas besoin d'être personnellement actionnaires.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la loi.

Si le Conseil d'Administration le décide, il est délivré aux ayants droit une carte d'admission ; cette carte est nominative et personnelle ; la forme en est arrêtée par le Conseil.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration peut décider, préalablement à chaque Assemblée, que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'État.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Aucun des éléments mentionnés par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce n'aurait d'incidence en cas d'offre publique à l'exception des sujets suivants :

- la structure du capital de la Société, mentionnée dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires et mise en ligne sur le site web de la Société ;
- les prises de participation directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12, mentionnées dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires et mises en ligne sur le site web de la Société ;
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société, mentionnées aux articles 9, 10 et 22 des statuts ;

- les pouvoirs des membres du Conseil d'Administration, définis par l'article 14 des statuts ;
- suite à l'adoption des résolutions lors de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mars 2016 dont la liste figure à la page 109, le Conseil d'Administration bénéficie des délégations de pouvoir concernant l'émission et le rachat d'actions.

Michaël Fribourg
Président du Conseil d'Administration
et Directeur Général

Mars 2016

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÈGLES DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
MIDDLENEXT NON APPLICABLES OU ÉCARTÉES

au 31 décembre 2015

RECOMMANDATION AMF 2013-20 DU 18 NOVEMBRE 2013

Objet	Contenu de la recommandation	Position Chargeurs
R1 : Cumul contrat de travail et mandat social	Il est recommandé que le Conseil d'Administration, dans le respect de la réglementation, apprécie l'opportunité d'autoriser ou non le cumul du contrat de travail avec un mandat social de président, PDG, DG, président du directoire et gérant. Le rapport à l'Assemblée en expose les raisons de façon circonstanciée.	Cette recommandation n'est pas applicable à Chargeurs.
R4 : Régimes de retraite supplémentaires	Il est recommandé que la Société rende compte dans son rapport aux actionnaires, des éventuels régimes de retraite supplémentaires à prestations définies qu'elle a pu mettre en place au bénéfice des mandataires dirigeants et les justifie dans une optique de transparence.	Cette recommandation n'est pas applicable à Chargeurs.
R5 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	Il est recommandé de ne pas concentrer à l'excès sur les dirigeants l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites. Il est également recommandé de ne pas attribuer de stock-options ou d'actions gratuites à des dirigeants mandataires sociaux à l'occasion de leur départ. Il est recommandé que l'exercice de tout ou partie des stock-options ou l'attribution définitive de tout ou partie des actions gratuites au bénéfice des dirigeants soient soumis à des conditions de performance pertinentes traduisant l'intérêt à moyen/long terme de l'entreprise.	Cette recommandation n'est pas applicable à Chargeurs.
R15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	Il est recommandé qu'une fois par an, le président du Conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux. Cette discussion est inscrite au procès-verbal de la séance.	Application de la règle « <i>comply or explain</i> » : <i>Cf. Rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise et le Contrôle Interne : « Le Conseil d'Administration n'a pas procédé au cours de l'exercice 2015 à une auto-évaluation formelle de son fonctionnement et de ses travaux. En pratique, des échanges de points de vue ont lieu à ce sujet entre les membres du Conseil ».</i>

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ CHARGEURS SA

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Chargeurs SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 5 avril 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers
Audit

Eric Bertier

S&W Associés

Virginie Coniau

DÉCLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE QUI ASSUME LA RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Michaël Fribourg,
Président-Directeur Général

Mars 2016



ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés 2015 **56**

_ État de la situation financière consolidée	56
_ Compte de résultat consolidé	58
_ État du résultat global consolidé	59
_ Variation des capitaux propres consolidés	59
_ Tableau consolidé des flux de trésorerie	60
_ Notes annexes aux états financiers consolidés	61
_ Notes sur la situation financière consolidée	70
_ Notes sur le compte de résultat consolidé	87
_ Notes sur les informations complémentaires	89

Comptes annuels 2015 de la société mère Chargeurs SA **95**

_ Bilan, société mère	95
_ Compte de résultat, société mère	97
_ Annexe aux comptes sociaux	98
_ Renseignements concernant les filiales et participations	103
_ Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	104

COMPTES CONSOLIDÉS 2015

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Au 31 décembre (en millions d'euros)

ACTIF

	Note	2015	2014
Actif non courant			
Immobilisations incorporelles	4	78,5	72,6
Immobilisations corporelles	5	55,9	50,3
Participations dans des sociétés associées et des co-entreprises	7	18,1	27,1
Impôts différés	8	27,1	13,5
Actifs financiers			
■ Titres de participation non consolidés	9	0,4	0,8
■ Prêts, créances, dépôts et cautionnements		1,7	2,2
Instruments financiers dérivés	10	-	-
Autres actifs non courants		0,5	0,6
		182,2	167,1
Actif courant			
Stocks et en cours	11	101,0	98,2
Clients et autres débiteurs	12	44,6	44,2
Créances clients cédées à des sociétés de <i>factoring</i> ⁽¹⁾	12 & 21	48,9	43,9
Instruments financiers dérivés	10	1,1	0,6
Autres créances	13	24,9	24,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	97,7	72,7
		318,2	284,3
Actifs destinés à la vente	15	-	0,2
TOTAL DE L'ACTIF		500,4	451,6

1) Hors propriété Chargeurs, créances juridiquement cédées (voir note 3.2).

Les notes 1 à 33 font partie intégrante des états financiers consolidés au 31 décembre 2015.



PASSIF

Au 31 décembre (en millions d'euros)

	Note	2015	2014
Capitaux propres			
Capital et réserves revenant aux actionnaires de la société			
Capital social	16	3,7	2,6
Primes d'émission	16	53,0	42,2
Réserves (hors résultat de la période)	16	126,1	115,8
Résultat de la période		15,3	10,8
Actions propres	16	(0,2)	(0,2)
Réserves de conversion	22	21,4	11,4
Capitaux propres (hors minoritaires)		219,3	182,6
Intérêts minoritaires		3,1	3,8
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		222,4	186,4
Passif non courant			
Emprunt obligataire convertible	17	-	11,2
Emprunts à long et moyen terme	18	49,1	42,0
Impôts différés	8	-	-
Engagements de retraite et avantages assimilés	19	14,6	15,5
Provisions pour autres passifs	20	0,7	0,4
Autres passifs non courants	21	8,1	10,3
		72,5	79,4
Passif courant			
Fournisseurs et comptes rattachés		90,6	88,6
Autres créanciers	21	38,9	30,6
Sociétés de <i>factoring</i> ⁽¹⁾	12 & 21	48,9	43,9
Dettes courantes d'impôt sur les bénéfices		1,5	0,6
Instruments financiers dérivés	10	0,3	0,7
Part courante des emprunts	18	8,6	6,7
Crédits court terme et découverts bancaires	18	16,7	14,7
		205,5	185,8
Passifs destinés à la vente	15	-	-
TOTAL DU PASSIF		500,4	451,6

(1) Hors propriété Chargeurs, créances juridiquement cédées (voir note 3.2).
Les notes 1 à 33 font partie intégrante des états financiers consolidés au 31 décembre 2015.



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Au 31 décembre (en millions d'euros)

	Note	2015	2014
Chiffre d'affaires		498,7	478,3
Coûts des ventes		(378,2)	(370,9)
Marge brute		120,5	107,4
Charges commerciales		(53,9)	(49,7)
Charges administratives		(32,1)	(30,9)
Frais de recherche et de développement		(3,9)	(3,9)
Résultat opérationnel courant		30,6	22,9
Autres produits opérationnels	23	0,2	0,2
Autres charges opérationnelles	23	(6,8)	(1,7)
Résultat d'exploitation		24,0	21,4
Coût de l'endettement net		(3,5)	(3,7)
Autres charges financières		(2,3)	(2,9)
Autres produits financiers		0,5	0,3
Résultat financier	25	(5,3)	(6,3)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	7	(10,7)	(0,3)
Résultat avant impôt sur le résultat		8,0	14,8
Impôts sur le résultat	26	7,5	(4,1)
Résultat net des activités poursuivies		15,5	10,7
Résultat net des activités discontinues	15	-	0,2
RÉSULTAT NET		15,5	10,9
Attribuable :			
Aux actionnaires de la société mère		15,3	10,8
Aux participations ne donnant pas le contrôle		0,2	0,1
Résultat net par action (en euros) :	27		
Résultat de base par action			
■ Des opérations continues		0,78	0,67
■ Des activités discontinues		-	0,01
Du résultat de l'exercice		0,78	0,68
Résultat dilué par action			
■ Des opérations continues		0,78	0,51
■ Des activités discontinues		-	0,01
Du résultat de l'exercice		0,78	0,52
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		19 615 969	15 659 563

Les notes 1 à 33 font partie intégrante des états financiers consolidés au 31 décembre 2015.



ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Au 31 décembre (en millions d'euros)

	2015	2014
Résultat net	15,5	10,9
Différences de conversion	10,2	14,8
Couverture de flux de trésorerie	0,7	(0,4)
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés en résultat net	10,9	14,4
Autres éléments du résultat global	0,8	(0,1)
Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel	0,8	(3,0)
Impôts sur éléments ne pouvant pas être reclassés en résultat net	(0,1)	-
Autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés en résultat net	1,5	(3,1)
TOTAL DU RÉSULTAT NET GLOBAL RECONNU EN CAPITAUX PROPRES	12,4	11,3
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE	27,9	22,2
Revenant :		
Aux actionnaires de la société mère	27,5	21,7
Aux intérêts minoritaires	0,4	0,5

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Au 31 décembre (en millions d'euros)

	Capital	Primes d'émission	Réserves	Réserves de conversion	Couverture de flux de trésorerie	Écarts actuariels sur avantages au personnel	Actions Propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
SOLDE AU 31/12/2013	2,3	39,5	122,1	(3,0)	0,0	(2,8)	(0,2)	157,9	3,3	161,2
Augmentation de capital	0,3	2,7						3,0		3,0
Résultat de la période			10,8					10,8	0,1	10,9
Autres éléments du résultat global			(0,1)	14,4	(0,4)	(3,0)		10,9	0,4	11,3
SOLDE AU 31/12/2014	2,6	42,2	132,8	11,4	(0,4)	(5,8)	(0,2)	182,6	3,8	186,4
Augmentation de capital	1,1	10,8						11,9		11,9
Versement de dividendes			(3,2)					(3,2)		(3,2)
Résultat de la période			15,3					15,3	0,2	15,5
Effet des variations de périmètre ⁽¹⁾			0,5					0,5	(1,1)	(0,6)
Autres éléments du résultat global			0,8	10,0	0,7	0,7		12,2	0,2	12,4
SOLDE AU 31/12/2015	3,7	53,0	146,2	21,4	0,3	(5,1)	(0,2)	219,3	3,1	222,4

(1) Le groupe Chargeurs a intégré dans son périmètre de consolidation la société Chargeurs Insertii SRL (filiale de Chargeurs Fashion Technologies en Roumanie), antérieurement présentée en titres non consolidés.

Les notes 1 à 33 font partie intégrante des états financiers consolidés au 31 décembre 2015.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Au 31 décembre (en millions d'euros)

	Note	2015	2014
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net des sociétés intégrées avant impôt		18,7	15,1
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		11,3	9,5
■ amortissements des immobilisations	4 & 5	9,7	8,9
■ provisions pour risques et engagements de retraite		(0,1)	(1,3)
■ dépréciations d'actifs non courant		0,3	0,4
■ ajustement de juste valeur		(0,2)	0,3
■ flux d'actualisation		1,0	1,4
■ plus-values sur cessions d'immobilisations et titres de participation		(0,2)	0,1
■ gains et pertes de change sur créances/dettes en devises étrangères		0,8	(0,3)
Impôts sur le résultat payé		(5,9)	(4,6)
Marge brute d'autofinancement		24,1	20,0
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		0,3	0,7
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité		8,0	8,6
Trésorerie nette provenant des opérations		32,4	29,3
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	4	(0,8)	(0,3)
Produits de cession d'immobilisations incorporelles		0,1	0,1
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5	(13,3)	(9,7)
Produits de cession d'immobilisations corporelles		0,4	0,8
Autres mouvements		0,7	(0,8)
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement		(12,9)	(9,9)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation de capital suite aux conversions	16	11,9	3,0
Conversion de l'emprunt obligataire	16	(11,9)	(3,0)
Réduction de capital versée aux minoritaires		(1,1)	-
Augmentation des emprunts	18	17,7	28,3
Diminution des emprunts et découverts bancaires	18	(9,0)	(22,5)
Variation des découverts bancaires	18	1,5	-
Autres mouvements		(1,1)	(1,1)
Dividendes versés aux actionnaires de la société		(3,2)	-
Trésorerie nette provenant des activités de financement		4,8	4,7
(Diminution)/augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	14	72,7	48,0
Reclassement de trésorerie d'actifs destinés à la vente		-	(0,3)
Profits/(pertes) de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		0,7	0,9
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	14	97,7	72,7

Les notes 1 à 33 font partie intégrante des états financiers consolidés au 31 décembre 2015.



NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1 – Faits marquants de la période	62
2 – Principales méthodes comptables	62
3 – Estimations et jugements comptables déterminants	69

Notes sur la situation financière consolidée 70

4 – Immobilisations incorporelles	70
5 – Immobilisations corporelles	72
6 – Location financement	72
7 – Participations dans les co-entreprises et les entreprises associées	73
8 – Impôts différés	74
9 – Titres de participation non consolidés	75
10 – Instruments financiers dérivés	75
11 – Stocks et encours	76
12 – Clients et autres débiteurs	76
13 – Autres créances	77
14 – Trésorerie et équivalents de trésorerie	77
15 – Actifs destinés à la vente et résultat des activités non poursuivies	77
16 – Capital social et réserves	77
17 – Emprunt obligataire convertible	77
18 – Emprunts et dettes financières	79
19 – Engagements de retraites et avantages assimilés	80
20 – Provisions pour autres passifs	82
21 – Autres passifs non courants et sociétés de <i>factoring</i>	83
22 – Gestion du risque financier	83

Notes sur le compte de résultat consolidé 87

23 – Autres charges et produits opérationnels	87
24 – Effectifs et charges de personnel	87
25 – Résultat financier	87
26 – Impôts sur les résultats	87
27 – Résultat par action	88

Notes sur les informations complémentaires 89

28 – Informations par segment opérationnel	89
29 – Informations par zone géographique	91
30 – Opérations avec parties liées	91
31 – Engagements hors bilan et risques éventuels	92
32 – Événements postérieurs à la clôture	92
33 – Liste des principales sociétés consolidées	93



Chargeurs et ses filiales exerce ses activités dans quatre secteurs :

- **Chargeurs Protective Films** conçoit, produit et commercialise des solutions techniques permettant de protéger les surfaces d'acier, d'aluminium, de plastique ou autres au cours des processus de transformation ;
- **Chargeurs Fashion Technologies** produit et commercialise des entoillages pour vêtements ;
- **Chargeurs Technical Substrates** développe, produit et commercialise des substrats techniques fonctionnalisés par enduction (ce segment opérationnel était intégré auparavant dans le périmètre de Chargeurs Fashion Technologies, cf. note 1.2) ;
- **Chargeurs Wool** fabrique et commercialise des rubans de laine peignée (« wool tops ») ;

En 2015, le Groupe a modifié la dénomination de Chargeurs Interlining en Chargeurs Fashion Technologies.

Chargeurs est une société anonyme dont le siège social est situé en France, 112 avenue Kléber – Paris 16^e.

Chargeurs est cotée sur Euronext Paris.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 9 mars 2016 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 4 mai 2016. Ils sont exprimés en millions d'euros.

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer de verser un dividende de 0,30 euro par action à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 4 mai 2016.

1 – Faits marquants de la période

1.1 Actionnariat

La société Columbus Holding SAS a acquis le 30 octobre 2015 auprès des membres du concert composé de Jérôme Seydoux et de sociétés qu'il contrôle, PATHE et OJEU, ainsi que d'Eduardo Malone et la société qu'il contrôle, SOFI EMI, l'intégralité de leurs participations respectives dans Chargeurs, soit 6 334 805 actions.

Postérieurement à la clôture de l'exercice, la société Sycomore a déclaré, pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, avoir franchi en hausse le seuil de 5 % du capital.

1.2 Segments opérationnels

Depuis le 1^{er} janvier 2015, pour une meilleure lisibilité de ses performances, Chargeurs analyse son activité selon quatre segments opérationnels. Il a été ainsi introduit un nouveau secteur dénommé « Chargeurs Technical Substrates », opérant dans la fonctionnalisation de substrats techniques, à base de textiles ou non, destinés à des marchés porteurs tels que la publicité, la décoration ou encore la sécurité.

Compte tenu des très bonnes performances générées par cette activité (auparavant intégrée au sein de Chargeurs Fashion Technologies) et de ses perspectives de développement, le management a décidé de suivre séparément cette nouvelle activité. Le reporting interne a été adapté en conséquence.

1.3 Acquisitions – cessions

Aucune opération significative n'est survenue sur la période.

2 – Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1 Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés de Chargeurs en 2015 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la commission européenne http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des terrains et constructions, réévalués au 1^{er} janvier 2004, des actifs financiers disponibles à la vente et des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments dérivés compris), des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti ainsi que des actifs et des passifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la société. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 3.

2.2 Synthèse des nouveaux textes et amendements IFRS

A) LES NOUVELLES NORMES, AMENDEMENTS DE NORMES EXISTANTES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉS D'APPLICATION OBLIGATOIRE DANS LES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2015 SONT LES SUIVANTS

Textes adoptés par l'Union européenne

- IFRIC 21 – Taxes.
 - Améliorations des normes 2011-2013 du 12 décembre 2013.
- L'application d'IFRIC 21 n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2015, par conséquent les périodes comparatives n'ont pas été retraitées. L'impact de l'application rétrospective de cette norme serait inférieur à 0,3 million d'euros sur les capitaux propres à l'ouverture.

B) NOUVELLES NORMES, AMENDEMENTS DE NORMES EXISTANTES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉS NON OBLIGATOIRES DANS LES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2015 ET NON ADOPTÉS PAR ANTICIPATION PAR LE GROUPE

Textes adoptés par l'Union européenne

- Améliorations des normes 2010-2012 du 12 décembre 2013.
- Amendement IAS 19 – Régime à prestations définies : cotisations des membres du personnel.



- Amendements IAS 16 et IAS 41 – Actifs biologiques producteurs.
- Amendement IAS 16 et IAS 38 – Clarification sur les modes d'amortissement acceptables.
- Amendement IFRS 11 – Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des coentreprises.

Textes non encore adoptés par l'Union européenne

- IFRS 9 – Instruments financiers.
- IFRS 14 – Comptes de report réglementaires.
- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients.
- Amendements IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une coentreprise.
- Amendements IAS 27 – Méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels.
- Amendements à IAS 1 – *Disclosure initiative*.
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 – Entités d'investissements : application de l'exception à la consolidation.
- Améliorations des normes 2012-2014 du 25 septembre 2014.

2.3 Méthodes de consolidation

A) FILIALES

Les filiales sont toutes les entités que le Groupe contrôle directement ou indirectement. Une entité est contrôlée dès lors que le Groupe détient le pouvoir sur cette entité, est exposé à, ou a droit à des rendements variables du fait de son implication dans cette entité, et lorsqu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements. La détermination du contrôle prend en compte l'existence de droits de vote potentiels s'ils sont substantifs, c'est-à-dire s'ils peuvent être exercés en temps utile lorsque les décisions sur les activités pertinentes de l'entité doivent être prises.

Les participations répondant aux critères ci-dessus mais qui ne sont pas significatives sont évaluées à leur prix de revient diminué d'une éventuelle dépréciation.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Les coûts directement imputables à l'acquisition sont comptabilisés en charge au cours de la période où ils sont encourus.

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est égal à la différence entre d'une part, la somme de (i) la juste valeur du prix d'acquisition, (ii) le montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise (que l'entreprise peut choisir d'évaluer soit à la juste valeur

des titres sous-jacents, soit sur la base de la quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables) et, (iii) la juste valeur de la participation antérieurement détenue (qui est ainsi réévaluée en contrepartie du résultat) et d'autre part la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intra-groupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

B) TRANSACTIONS AVEC LES INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les cessions au profit des intérêts minoritaires avec perte du contrôle sur l'entité donnent lieu à dégagement de pertes et profits que le Groupe comptabilise au compte de résultat. Les cessions au profit des intérêts minoritaires sans perte de contrôle sont comptabilisées en variation des capitaux propres.

Les acquisitions complémentaires de titres (au-delà de 50 %) sont comptabilisées en variation des capitaux propres.

C) CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les partenariats sont des accords sur lesquels Chargeurs exerce un contrôle conjoint avec une ou plusieurs autres parties.

Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur un partenariat lorsque les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime de Chargeurs et des autres parties partageant le contrôle.

Le Groupe exerce une influence notable sur une entreprise associée lorsqu'elle détient le pouvoir de participer aux décisions de politiques financière et opérationnelle, sans toutefois pouvoir contrôler ou exercer un contrôle conjoint sur ces politiques et qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 %.

Les participations dans les co-entreprises (sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint) et dans les entreprises associées (sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. La participation du Groupe dans les entreprises associées et co-entreprises comprend le goodwill (net de tout cumul de pertes de valeur) identifié lors de l'acquisition (voir la note 2.6).

La quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises associées et co-entreprises postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres, sans impact sur le résultat, postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres.

La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée et co-entreprises est supérieure ou égale à sa participation dans l'entreprise associée et co-entreprises, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a encouru une obligation ou effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Les profits latents sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées et co-entreprises sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans les entreprises associées et co-entreprises. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé la transaction n'indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des entreprises associées et co-entreprises ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

D) SOCIÉTÉS NON CONSOLIDÉES

Les sociétés de distribution de création récente et/ou réalisant individuellement moins de 3 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel, ne font pas partie du périmètre de consolidation du Groupe.

Ce seuil peut être apprécié dans certains cas très spécifiques, notamment si l'entité se situe dans un pays à risque hyperinflationniste.

La consolidation de ces sociétés au 31 décembre 2015 aurait eu un effet positif de moins de 1,0 million d'euros sur les fonds propres du Groupe.

2.4 Segments opérationnels

Un segment opérationnel est un groupe de capitaux investis et d'opérations correspondant à une unité de management. La Direction Générale de Chargeurs, principal décideur opérationnel du Groupe, a déterminé quatre secteurs opérationnels :

- « Protective Films » qui regroupe les activités de protection temporaire de surface ;
- « Fashion Technologies » qui regroupe les activités de textiles techniques ;
- « Technical Substrates » qui regroupe les activités de substrats techniques fonctionnalisés par enduction ;
- « Wool » qui regroupe le *top making* et la commercialisation de la laine peignée.

L'information par segment est complétée par un secteur « Non Opérationnel » comprenant essentiellement les holdings du Groupe.

L'information sectorielle est présentée sur la base des secteurs identifiés ci-dessus dans le reporting interne du Groupe et communiqués à la Direction pour décider de l'allocation des ressources à allouer et analyser la performance.

Un secteur géographique correspond à une zone caractérisée par un environnement économique spécifique et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lequel le Groupe opère. L'information sectorielle géographique se décline selon trois zones : l'Europe au sein de laquelle la France occupe une place historique, les Amériques et l'Asie à laquelle on rattache l'Océanie et l'Afrique.

2.5 Conversion des opérations en devises

A) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de chaque société du Groupe sont produits en utilisant la monnaie utilisée par l'environnement économique dans lequel elle opère (devise fonctionnelle).

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la devise fonctionnelle de la société Chargeurs.

B) TRANSACTIONS ET SOLDES AU BILAN

Les transactions en devises étrangères de chaque société sont converties dans sa devise fonctionnelle en utilisant le taux de conversion en vigueur au jour de la transaction.

Les gains et les pertes de change intervenant lors des règlements financiers de ces transactions sont comptabilisés dans le compte de résultat. Dans le cas où une transaction est couverte par une couverture de flux futurs, le résultat de cette dernière est transféré en résultat en même temps que l'élément couvert.

Les pertes et profits de change qui résultent de la conversion des créances et des dettes en devises sont inclus dans le compte de résultat de l'exercice en résultat financier.

C) SOCIÉTÉS DU GROUPE

Les états financiers des sociétés du Groupe qui ont une monnaie fonctionnelle différente de l'euro sont convertis en euro comme suit : les bilans des sociétés étrangères sont convertis aux cours de clôture et les éléments du compte de résultat aux cours moyens de la période, la différence de conversion qui en résulte est comptabilisée dans un compte intitulé « Réserve de conversion » inclus dans les capitaux propres pour la part revenant à l'entreprise consolidante et au poste intérêts minoritaires pour la part revenant aux tiers.

Les différences de change provenant de la conversion en euro des capitaux propres des filiales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro sont affectées en capitaux propres. Les résultats enregistrés sur des instruments de couverture de ces capitaux propres sont affectés en « réserve de conversion ».

Lorsqu'une filiale est vendue, ces différences de change sont prises en compte dans le résultat et font partie du résultat de cession.

2.6 Immobilisations incorporelles

A) GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent à la date d'acquisition du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date d'acquisition. Le goodwill lié à l'acquisition de filiales est inclus dans les « immobilisations incorporelles ».

Il est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles.

Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte, le cas échéant, de la valeur comptable du goodwill de l'entité cédée.



Le goodwill se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées et co-entreprises est inclus dans les « participations dans les entreprises associées ». Il est inclus dans le test de valeur des mises en équivalence.

B) MARQUES ET LICENCES

Les marques et les licences sont comptabilisées à leur coût historique. Elles ont une durée d'utilité définie et sont comptabilisées à leur coût, déduction faite des amortissements. L'amortissement est calculé de façon linéaire afin de ventiler le coût des marques et des licences sur leur durée d'utilité estimée (entre quinze et vingt ans).

C) LOGICIELS

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (entre trois et cinq ans).

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

D) FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement seront immobilisés dès lors qu'ils répondent à chacun des critères ci-dessous :

- faisabilité technique d'achever l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre ;
- intention de la société d'achever l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre ;
- capacité de la société à l'utiliser ou le vendre ;
- estimation fiable des avantages économiques futurs ;
- existence des ressources techniques et financières pour réaliser le projet ;
- capacité de la société à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

L'immobilisation incorporelle est amortie sur la durée probable d'utilisation.

E) DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les goodwills et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, pour déterminer si leur valeur nette comptable n'excède pas leur valeur de recouvrement (note 4).

Les dépréciations de goodwills sont définitives, elles ne font jamais l'objet de reprises.

Les goodwills sont inscrits au bilan net des dépréciations.

2.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe, nettes des amortissements et des éventuelles dépréciations, à l'exception des terrains inscrits à leur coût d'acquisition net des seules dépréciations. Le coût d'entrée comprend les coûts d'acquisition, les intérêts intercalaires et les écarts d'évaluation. Les intérêts intercalaires, concernant tant les

emprunts spécifiques que d'autres moyens de financement spécifiques, supportés pendant la période précédant la mise en service d'immobilisations, sont portés à l'actif en augmentation du coût d'acquisition des biens concernés.

Dans le cadre de l'adoption des IFRS, la valeur des terrains et bâtiments a été estimée au 1^{er} janvier 2004 par des experts immobiliers. Les valeurs historiques d'acquisition ont été remplacées par les justes valeurs au 1^{er} janvier 2004 qui sont devenues les valeurs historiques, par convention, à cette date.

Les frais de démontage d'anciennes immobilisations, de déménagement de celles-ci ou de restauration du site sur lesquelles les nouvelles immobilisations sont installées, font partie du coût d'acquisition.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilisation différentes de celles de l'immobilisation principale, ces composants sont comptabilisés comme des immobilisations indépendantes.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des diverses catégories d'immobilisations, compte tenu de valeurs résiduelles éventuelles. Les principales durées d'utilité retenues, afin de rendre homogène l'évaluation des immobilisations corporelles, sont les suivantes :

- constructions : 15 à 40 ans ;
- matériel et outillage : 4 – 8 – 12 – 20 ans ;
- agencements et installations : 5 à 10 ans.

A) CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les locations d'immobilisations corporelles en vertu desquelles la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété revient au Groupe sont classées en tant que contrats de location-financement. Les contrats de location-financement sont inscrits à l'actif au commencement du contrat à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si cette valeur est inférieure.

B) DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Lorsque des indices internes ou externes de perte de la valeur sont identifiés, un test de dépréciation est réalisé.

Par ailleurs, le Groupe effectue annuellement des tests de dépréciation par segment qui englobent les actifs corporels.

Des dépréciations, en complément des amortissements comptabilisés, sont enregistrées lorsque ces tests révèlent que la valeur comptable excède la valeur recouvrable. Cette comparaison s'effectue en regroupant les actifs par unités génératrices de trésorerie, celles-ci correspondant aux activités du Groupe produisant des flux de trésorerie autonomes.

En l'absence de prix de cession, la valeur de recouvrement des unités génératrices de trésorerie est déterminée par référence au plus élevé de : la valeur d'usage, celle-ci correspond à

l'actualisation des flux de trésorerie projetés par ces unités ; le prix de cession net de frais de cession. Dans la pratique la première valeur est la plus souvent utilisée.

Les pertes et profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

2.8 Actifs et passifs financiers

A) DÉFINITIONS

Les actifs financiers définis par la norme IAS 39 comprennent : des actifs comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, des prêts et créances, des titres disponibles à la vente.

Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Cette catégorie comporte deux sous-catégories : les actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat lors de leur comptabilisation initiale. Les instruments dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couvertures. Les actifs rattachés à cette catégorie sont classés dans les actifs courants dès lors qu'ils sont détenus à des fins de transaction ou que leur réalisation est anticipée dans les douze mois suivant la clôture.

Ils correspondent aux éléments du bilan suivant : instruments financiers dérivés (note 10).

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants dans la rubrique « Prêts, créances, dépôts et cautionnements ». Les prêts et créances courants sont comptabilisés au bilan dans la rubrique « autres créances ».

Ils correspondent aux éléments de bilan suivants : prêts, créances, dépôts et cautionnements, autres actifs non courants.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si la Direction compte les vendre dans les douze mois suivant la date de clôture.

Ils correspondent aux éléments du bilan suivants : titres de participation (note 9).

Passifs financiers

Les passifs financiers définis par la norme IAS 39 comprennent les emprunts comptabilisés au coût amorti et des passifs financiers comptabilisés selon l'option juste valeur.

Ils correspondent aux éléments du bilan suivant : emprunts et dettes financières (note 18), et autres passifs non courants, fournisseurs et autres créanciers (note 21).

B) ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

Titres de participation

Ils représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées. Ils sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition que le Groupe estime représenter leur juste valeur, en l'absence d'un marché actif. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, une perte de valeur est constatée. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. Les critères généralement retenus sont : la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et une provision pour dépréciation est constituée s'il existe un indicateur objectif de leur dépréciation, afin de les ramener à leur juste valeur. Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci pourrait être inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les créances provenant de l'activité du Groupe ont des échéances à court terme et sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Titres de placement

Les variations de leur juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période.

C) ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Les dettes d'exploitation ont des échéances inférieures à un an à l'origine et sont comptabilisées à leur valeur nominale.

D) ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

IFRS 7 requiert une information obligatoire sur la présentation sur trois niveaux de la juste valeur selon que l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1), que son évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observable (niveau 2) ou s'appuyant sur des données non observables (niveau 3).

Le tableau ci-après présente les actifs évalués à la juste valeur par niveau, le Groupe n'évaluant aucun passif (hors instruments dérivés) à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Valeur mobilière de placement	X		
Instruments dérivés		X	
Titres de participation			X



2.9 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Le Groupe utilise des instruments dérivés pour couvrir le risque de change. Tous les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur, que celle-ci soit positive ou négative.

S'agissant du risque de change sur les opérations d'exploitation, le Groupe couvre son risque sur des opérations spécifiques futures, telles que des ventes de produits en dollars. Les ajustements de valeur des instruments dérivés, remplissant les conditions pour être qualifiés de couverture d'une opération future, sont portés à titre transitoire dans les capitaux propres, puis transférés en résultat au moment où ladite opération se dénoue et a une incidence sur le résultat.

Dans le cas de couverture d'engagements fermes, les variations de juste valeur de ces engagements ainsi que des instruments dérivés de change qualifiés de couverture en juste valeur sont comptabilisés en résultat.

La couverture du risque de change sur les investissements nets du Groupe à l'étranger par des instruments dérivés donne lieu à l'enregistrement en réserves de conversion dans les capitaux propres des variations de valeur de ces instruments liées à l'évolution du cours de change, ce qui a pour effet de neutraliser tout ou partie des variations de sens inverse constatées sur les investissements nets dues à l'évolution du cours du change.

Suivant les circonstances, le Groupe utilise des swaps de taux d'intérêt pour transformer en taux fixe les taux variables payés au titre des dettes financières ou pour variabiliser le taux des dettes à taux fixes. Dans le premier cas, les ajustements de valeurs relatifs aux swaps de taux sont portés transitoirement en Autres éléments du résultat global et transférés en résultat lors de la prise en charge des intérêts à taux variable.

Dans le second cas, les ajustements de valeurs des instruments dérivés sont inscrits en résultat tandis que la valeur comptable de la dette est ajustée, pour tenir compte de la variation de taux, à hauteur de la fraction du capital de la dette faisant l'objet de la couverture.

Dans le cas d'instruments dérivés taux et change détenus à des fins de transaction, leur ajustement de juste valeur est reconnu immédiatement dans le compte de résultat.

2.10 Imposition différée

En présence d'actifs ou de passifs dont la valeur au bilan diffère de la valeur fiscale, des actifs et des passifs d'impôt sont enregistrés dans les conditions suivantes :

- tous les passifs d'impôts sont comptabilisés ;
- les actifs d'impôts sur ces différences ainsi que ceux relatifs aux reports déficitaires ne sont enregistrés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont ajustés en fin d'exercice en fonction des derniers taux d'impôts votés.

Seuls les dividendes prévus au titre du dernier exercice arrêté donnent lieu, le cas échéant, à la constitution d'une provision pour les impôts payables en raison de la distribution.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein de chaque société ou entité fiscale.

2.11 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat ou de production ou à leur valeur nette réalisable lorsque celle-ci lui est inférieure. Le coût est déterminé selon la formule du coût moyen pondéré. La valeur nette réalisable est le prix de vente dans des conditions normales de marché, net des frais occasionnés par cette vente. Le coût des produits finis et encours de fabrication comprend le coût des matières premières, les coûts directs de fabrication et les frais généraux de production, ces derniers étant calculés sur la base d'une utilisation normale des capacités de production.

La rotation et l'obsolescence des stocks détenus sont analysées par segment et par catégorie de stocks afin de déterminer le niveau de dépréciation approprié.

2.12 Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la provision représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en « Frais de commercialisation ».

2.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie dont la variation est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie, correspond aux disponibilités, aux valeurs mobilières de placement et aux dépôts à court terme. Les composantes de la trésorerie sont à court terme (inférieur à 3 mois) et très liquides et ne présentent pas de risque significatif au niveau de la juste valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme des actifs en juste valeur par contrepartie de résultat ; les dépôts bancaires à court terme et les disponibilités sont considérés comme des prêts et créances et comptabilisés au coût amorti.

Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan dans les crédits court terme et découverts bancaires.

2.14 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées (arrêtées, cédées ou en cours de cession)

A) ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs non courants dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession est considérée comme hautement probable et qu'elle doit intervenir dans les douze mois. Ils sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur correspondant au prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

Les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie, relatifs aux actifs détenus en vue de la vente, ne sont pas présentés sur une ligne séparée dès lors qu'ils ne répondent pas à la définition d'activités abandonnées.

B) ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les activités abandonnées arrêtées, cédées ou en cours de cession, dès lors qu'elles :

- représentent une ligne d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe ;
- ou font partie d'un plan unique de vente d'une ligne d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe ;
- ou se réduisent à une filiale acquise uniquement dans un but de revente,

sont présentées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidés à la date de clôture de l'exercice. Le caractère significatif est apprécié par le Groupe selon différents critères qualitatifs (technologie, marché, produit, zone géographique) ou quantitatifs (chiffre d'affaires, rentabilité, flux de trésorerie, actifs).

Les actifs rattachés aux activités abandonnées, s'ils sont détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur nette des coûts relatifs à la cession. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur une ligne séparée pour toutes les périodes présentées.

2.15 Capital social

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres.

Les coûts complémentaires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Lorsqu'une des sociétés du Groupe achète des actions de la société (actions propres), le montant versé en contrepartie, y compris les coûts supplémentaires directement attribuables (nets de l'impôt sur le résultat), est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société jusqu'à l'annulation, la réémission ou la cession des actions. En cas de vente ou de réémission ultérieure de ces actions, les produits perçus, nets des coûts supplémentaires directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société.

2.16 Emprunt obligataire

Une obligation convertible est un instrument financier défini comme « instrument financier composé », avec une composante dette et une composante capitaux propres, lesquelles sont évaluées et comptabilisées séparément. Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers », la part revenant en capitaux propres correspond à la différence entre la valeur nominale de l'émission et la composante dette. Cette dernière est calculée comme étant la juste valeur d'une dette sans option de conversion et ayant des caractéristiques identiques. La valeur inscrite en capitaux propres correspondant à l'option de conversion n'est pas réévaluée durant la vie de l'emprunt. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée.

2.17 Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

2.18 Avantages au personnel

Les avantages consentis par le Groupe au personnel après leur départ du Groupe, et les autres avantages versés plus d'un an après les services rendus par les salariés, font l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédit projeté et comptabilisés selon les règles prescrites par IAS 19R.

L'évaluation des obligations du Groupe tient compte de la juste valeur des actifs affectés à la couverture des engagements à la date de clôture tels que ceux provenant de la souscription de contrats d'assurance.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » ; ils ne sont pas recyclables en résultat.

Concernant les autres avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat, les écarts actuariels sont immédiatement reconnus dans l'exercice.

Les effets des modifications de régimes (gains et pertes) sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Autres charges et produits opérationnels ».

Les coûts relatifs aux avantages au personnel sont scindés en deux catégories :

- la charge de désactualisation de la provision nette du rendement des actifs de couverture est portée en résultat financier : le rendement attendu des actifs est évalué en utilisant un taux d'intérêt identique au taux d'actualisation de la provision ;
- la charge correspondant au coût des services rendus est répartie entre les différents postes de charges opérationnelles par destination.

2.19 Provisions

Les provisions pour remise en état de site, pour coûts de restructuration et pour actions en justice sont comptabilisées lorsque le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ; il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable. Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.



Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée en charges d'intérêt.

2.20 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens et services est comptabilisé net des remises, ristournes, taxes et escomptes sur les ventes, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

2.21 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant est l'indicateur utilisé par le Groupe qui permet de présenter « un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente ». Il s'entend avant prise en compte des autres produits et charges opérationnels non courants correspondant aux éléments d'importance significative, inhabituels, anormaux et peu fréquents, de nature à fausser la lecture de la performance récurrente de l'entreprise.

Le résultat opérationnel courant est formé de la marge brute, des frais commerciaux et des frais administratifs, et des frais de recherche et développement.

2.22 Autres charges et produits opérationnels non courants

Les autres charges et produits opérationnels non courants correspondent à des charges et produits d'importance significative ayant par nature un degré de prévisibilité insuffisant compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent. Cette rubrique comprend essentiellement : les coûts de restructuration, les dépréciations d'actifs, les cessions d'actifs corporels et incorporels.

2.23 Résultat net par action

Le résultat net consolidé par action non dilué est calculé en faisant le rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, celui-ci étant le nombre d'actions émises diminué du nombre moyen d'actions de la société détenues par Chargeurs ou ses filiales.

Suivant les circonstances, l'effet de dilution peut résulter des options de souscription accordées aux salariés ou des bons de souscription d'actions ainsi que des conversions d'obligations selon les conditions prévalentes à la clôture. Il est alors pris en compte pour le calcul du résultat net dilué par action, à partir de la date d'émission des options ou des bons, et lorsque leur prix de souscription est inférieur à la valeur boursière de l'action Chargeurs.

3 – Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite de formuler des estimations et des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

3.1 Estimations et hypothèses comptables déterminantes

Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

A) DÉPRÉCIATION DES GOODWILLS

Le Groupe soumet les goodwill à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la note 2.6. Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations (note 4).

B) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles.

L'actif d'impôt différé (actif sur déficit et sur différences temporaires) est déterminé sur la base des prévisions de bénéfices fiscaux futurs sur une période de cinq ans pour l'ensemble des juridictions fiscales.

3.2 Jugements déterminants lors de l'application des méthodes comptables

Le Groupe procède depuis plusieurs années à des cessions de créances sans recours entraînant un transfert de propriété effectif desdites créances.

Dès lors pour les entités concernées, ces créances ne figurent plus dans leurs comptes sociaux.

En normes IFRS, l'analyse juridique du transfert de propriété est décrite dans la norme IAS 39 relative aux instruments financiers qui traite des cessions d'actifs financiers (dont les créances commerciales). Elle impose l'analyse successive des trois critères suivants :

- Transfert des droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif transféré ;
- Transfert de la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif cédé ;
- Transfert du contrôle de l'actif transféré.

Compte tenu de l'analyse des contrats de cession de créances menée par les équipes de Chargeurs au regard des trois critères ci-dessus, il a été jugé prudent de constater ces créances au bilan et une dette correspondante pour le montant de trésorerie reçu.

Ces créances font l'objet d'une assurance-crédit. Les entités du Groupe Chargeurs ne conservent que les risques de dilution, de change et de décalage de paiement.

Cette présentation adoptée depuis 2005 pourra évoluer dans le futur suite à des modifications de contrats ou de processus de cession.

NOTES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

4 – Immobilisations incorporelles

A) GOODWILLS NETS DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT

Le tableau ci-après présente les goodwills par UGT.

(en millions d'euros)	Chargeurs Protective Films	Chargeurs Fashion Technologies	Etacol	Chargeurs Technical Substrates	Total
31/12/2013	46,9	13,6	3,3	-	63,8
Effets de change	6,2	-	0,4	-	6,6
31/12/2014	53,1	13,6	3,7	-	70,4
Dépréciation ⁽¹⁾	-	(0,1)	-	-	(0,1)
Effets de change	6,0	-	0,4	-	6,4
Autres	-	(11,0)	-	11,0	-
31/12/2015	59,1	2,5	4,1	11,0	76,7

(1) Dépréciation du goodwill Chargeurs Yak Trading JV constatée dès le 30 juin 2015.

PROTECTIVE FILMS

Le segment Protective Films est géré selon une structure mondialisée répondant aux besoins de clients globaux et s'appréhende comme une seule Unité Génératrice de Trésorerie.

Le goodwill de Chargeurs Protective Films étant libellé en dollar américain, l'évolution du dollar américain par rapport à l'euro intervenue entre les 31 décembre 2014 et 2015 a conduit à constater une augmentation de valeur de ce goodwill de 6,0 millions d'euros.

FASHION TECHNOLOGIES ET ETACOL

Le segment Fashion Technologies est également géré selon une structure mondialisée répondant à des besoins locaux. Cependant, les dernières acquisitions du Groupe, Etacol au Bangladesh en 2008 et Yak en Chine en 2006, sont traitées comme des unités génératrices de trésorerie indépendantes.

L'UGT Yak est formée des entités chinoises, Chargeurs Yak Trading JV (détenue à 51 %) et Ningbo Lailong Bertero Interlining Co. Ltd (détenue à 49 %). Cette dernière étant mise en équivalence, le goodwill afférent est présenté dans les titres mis en équivalence (cf. note 7).

TECHNICAL SUBSTRATES

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Groupe analyse son activité en quatre segments opérationnels : Chargeurs Protective Films, Chargeurs Technical Substrates, Chargeurs Fashion Technologies et Chargeurs Wool.

Le nouveau secteur « Chargeurs Technical Substrates » était inclus antérieurement dans le secteur Fashion Technologies. Le Groupe a ainsi procédé à des tests par UGT, à l'issue desquels le goodwill du secteur Fashion Technologies a été réaffecté pour un montant de 11,0 millions d'euros au segment Chargeurs Technical Substrates.

Test de dépréciation des goodwills

Pour les trois segments comportant du goodwill, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité.

Les calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les plans d'affaires à cinq ans approuvés par la Direction, ajustés pour être mis en conformité avec les prescriptions de la norme IAS 36. Au-delà de la période de cinq ans, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance estimés indiqués ci-après.

Les incertitudes sur les perspectives économiques futures ont été prises en compte dans les *business plan* des UGT en adoptant une position prudente dans les perspectives de croissance, donc de chiffre d'affaires et de rentabilité. Le Groupe a pris l'hypothèse d'une croissance raisonnable de ses indicateurs de rentabilité sur la durée du plan d'affaires.

La méthode suivante a été utilisée :

- élaboration d'un modèle simulant les flux de trésorerie en fonction de différents paramètres de marché ;
- déclinaison des scénarios bâtis sur des variations du WACC et des variations des taux de croissance et/ou d'EBIT d'exploitation auxquels ont été affectés des probabilités d'occurrence.



La valeur finale retenue est la valeur moyenne de tous les différents scénarios simulés.

	2015				2014		
Principales hypothèses retenues pour les calculs des valeurs d'utilité.	Chargeurs Protective Films	Chargeurs Fashion Technologies (hors Etacol & Yak)	Chargeurs Etacol	Chargeurs Technical Substrates	Chargeurs Protective Films	Chargeurs Fashion Technologies (hors Etacol & Yak)	Chargeurs Etacol
Marge opérationnelle moyenne sur une durée du plan ⁽¹⁾	11,00 %	6,00 %	12,00 %	13,80 %	8,52 %	4,44 %	8,70 %
Taux de croissance à l'infini ⁽²⁾	1,00 %	1,00 %	1,00 %	2,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %
Taux d'actualisation	8,09 %	8,66 %	8,66 %	8,62 %	8,53 %	8,17 %	8,17 %

(1) Résultat opérationnel courant/chiffre d'affaires.

(2) Le taux de croissance à l'infini ne dépasse pas le taux de croissance moyen à long terme du secteur d'activité et pour tous les segments. Il a été retenu de manière à couvrir l'inflation uniquement.

Les tests effectués au niveau de chaque UGT ont montré que leur valeur recouvrable excédait leur valeur comptable, à l'exception de celle formée par les entités « Yak », pour lesquelles le goodwill a été entièrement déprécié dès le 30 juin 2015.

En effet, au 30 juin 2015, compte tenu de l'apparition sur le premier semestre d'indices de perte de valeur liés au ralentissement de la croissance chinoise, mais aussi au ralentissement sur certains marchés propres aux sociétés concernées ci-après, le groupe Chargeurs a réexaminé la valeur du goodwill rattaché à l'UGT YAK.

À l'issue des tests menés, il s'est avéré que la valeur comptable de l'UGT excédait sa valeur recouvrable. Le groupe Chargeurs a décidé de déprécier en totalité le goodwill de 0,1 million

d'euros pour la part constatée en immobilisations incorporelles et de 10,4 millions d'euros pour la part constatée dans les sociétés mises en équivalence (cf. note 7).

Tests de sensibilité

Le management a testé l'ensemble des hypothèses clés mentionnées ci-dessus. En particulier, une majoration de 100 points de base du taux d'actualisation et une réduction de 100 points de base de la marge opérationnelle (variation des hypothèses clés considérées comme « raisonnablement possibles » par la Direction) ne conduiraient pas à une dépréciation du goodwill des différentes UGT du Groupe.

Le décalage d'un an dans la réalisation des plans d'affaires à cinq ans du Groupe n'aurait pas d'impact sur les résultats des tests de dépréciation des goodwills des différentes UGT de Chargeurs.

B) AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au cours de l'exercice 2015, il n'y a pas eu de projet de développement satisfaisant aux critères qui rendent obligatoire l'immobilisation des frais selon IAS 38.

(en millions d'euros)	Marques et brevets	Frais de développement	Droits d'utilisation	Autres	Total
31/12/2013	0,4	0,9	0,3	0,9	2,5
Acquisitions ⁽¹⁾	0,1	-	-	0,5	0,6
Cessions d'immobilisations	-	-	-	(0,1)	(0,1)
Dotations aux amortissements	(0,1)	(0,4)	-	(0,3)	(0,8)
Autres	0,2	-	-	(0,2)	-
31/12/2014	0,6	0,5	0,3	0,8	2,2
Acquisitions	-	-	0,1	0,7	0,8
Cessions d'immobilisations	-	-	(0,1)	-	(0,1)
Dotations aux amortissements	(0,1)	(0,4)	-	(0,6)	(1,1)
31/12/2015	0,5	0,1	0,3	0,9	1,8

(1) Dont 0,3 million d'euros d'acquisitions en location financement.

5 – Immobilisations corporelles

Les valeurs nettes des immobilisations corporelles ont évolué de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Matériels et outillage	Agencements installations	Immobilisations en cours	Total
31/12/2013	2,6	11,6	18,2	3,9	1,2	37,5
Acquisitions ⁽¹⁾	-	0,1	19,5	0,3	1,6	21,5
Cessions d'immobilisations	-	-	(0,3)	(0,9)	(0,3)	(1,5)
Dotations aux amortissements	-	(1,5)	(5,9)	(0,7)	-	(8,1)
Dépréciations	-	-	(0,2)	-	-	(0,2)
Autres	-	0,1	(0,4)	1,3	(1,0)	-
Effets de change	-	0,4	0,7	-	-	1,1
31/12/2014	2,6	10,7	31,6	3,9	1,5	50,3
Acquisitions ⁽²⁾	-	0,8	7,9	1,8	3,2	13,7
Cessions d'immobilisations	(0,1)	-	(0,1)	-	-	(0,2)
Dotations aux amortissements	-	(1,6)	(5,9)	(1,1)	-	(8,6)
Dépréciations	-	-	(0,2)	-	-	(0,2)
Autres	0,1	0,1	0,4	-	(0,4)	0,2
Effets de change	-	0,3	0,5	-	(0,1)	0,7
31/12/2015	2,6	10,3	34,2	4,6	4,2	55,9

(1) Dont 11,8 millions d'euros d'acquisitions en location financement. (cf. note 6).

(2) Dont 0,4 million d'euros d'acquisitions en location financement. (cf. note 6).

Évaluation des immobilisations corporelles

- (i) Les terrains et constructions ont été valorisés par des cabinets internationaux en 2004 pour définir les valeurs comptables à retenir dans le bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2004. Ces valeurs sont retenues ultérieurement comme valeurs historiques par convention.
- (ii) La valeur des matériels et outillage est examinée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur, ce qui est notamment le cas lors de réorganisations industrielles, de fermetures, de cessions.
- (iii) La valeur des actifs des segments Chargeurs Protective Films, Chargeurs Fashion Technologies et Chargeurs Technical Substrates est, par ailleurs, examinée lors du test de dépréciation des goodwill.

La valeur des actifs des quatre divisions a été examinée selon les approches ci-dessus.

6 – Location financement

Les immobilisations corporelles incluent les biens financés par des contrats de location financement. Ces biens ont les valeurs nettes suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Terrains	1,2	1,2
Constructions	19,5	19,5
Matériel et outillage	31,7	31,1
Agencements, installations et autres	7,0	7,0
VALEURS BRUTES	59,4	58,8
Amortissements	(42,7)	(39,3)
VALEURS NETTES	16,7	19,5

La réconciliation entre les paiements minimums à effectuer en vertu des contrats de locations financements et la valeur de la dette financière correspondante se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Paiements minimums à effectuer sur locations financements	20,2	25,9
Dettes financières liées aux locations financements	19,0	23,2
Différence : charges financières futures	1,2	2,7



L'échéancier des sommes à payer sur les locations financements est le suivant :

(en millions d'euros)	Paielements minimaux	Dettes financières
Payables à moins d'un an	7,5	7,3
Payables d'un an à moins de cinq ans	11,1	10,3
Payables à plus de cinq ans	1,6	1,4
TOTAL AU 31/12/2015	20,2	19,0
Payables à moins d'un an	5,5	4,6
Payables d'un an à moins de cinq ans	17,4	15,8
Payables à plus de cinq ans	3,0	2,8
TOTAL AU 31/12/2014	25,9	23,2

Les principaux contrats de location financement sont relatifs à des opérations de cession bail d'immeubles et à des

locations de machines. Les financements obtenus portent généralement sur des périodes de 6 ans à 15 ans et sont assimilables à des emprunts garantis par des immobilisations.

7 – Participations dans les co-entreprises et les entreprises associées

A) COMPOSITION

Segment Fashion Technologies

Ningbo Lailong Bertero Interlining Co. Ltd

Segment Wool

CW Uruguay comprend les entités suivantes : Lanass Trinidad SA, Lanera Santa Maria et sa filiale Hart Newco.

CW Argentine comprend Chargeurs Wool Argentina et sa filiale Peinadura Rio Chubut.

Zhangjiagang Yangtse Wool Combing Co. Ltd comprend Zhangjiagang Yangtse Wool Combing Co. Ltd et sa filiale Yangtse (Australia) PTY Ltd.

Les participations dans les sociétés mises en équivalence s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2013	Résultat	Dividendes	Effets de change	Autres	31/12/2014
Ningbo Lailong Bertero Interlining Co. Ltd	12,6	-	(0,7)	1,3	-	13,2
CW Uruguay	5,8	0,2	-	0,8	-	6,8
CW Argentine	1,6	0,3	-	(0,1)	-	1,8
Zhangjiagang Yangtse Wool Combing Co Ltd	5,3	(0,9)	-	0,4	-	4,8
Autres entités	0,1	-	-	-	-	0,1
Total des co-entreprises	25,4	(0,4)	(0,7)	2,4	-	26,7
Wool USA	0,3	0,1	-	-	-	0,4
Total des entreprises associées	0,3	0,1	-	-	-	0,4
Total des participations mises en équivalence	25,7	(0,3)	(0,7)	2,4	-	27,1

(en millions d'euros)	31/12/2014	Résultat	Dividendes	Effets de change	Autres	31/12/2015
Ningbo Lailong Bertero Interlining Co. Ltd ⁽¹⁾	13,2	(10,4)	(0,3)	0,9	-	3,4
CW Uruguay	6,8	0,4	-	0,8	-	8,0
CW Argentine	1,8	-	-	(0,2)	-	1,6
Zhangjiagang Yangtse Wool Combing Co Ltd	4,8	(0,8)	-	0,2	0,3	4,5
Autres entités	0,1	-	-	-	-	0,1
Total des co-entreprises	26,7	(10,8)	(0,3)	1,7	0,3	17,6
Wool USA	0,4	0,1	-	-	-	0,5
Total des entreprises associées	0,4	0,1	-	-	-	0,5
Total des participations mises en équivalence	27,1	(10,7)	(0,3)	1,7	0,3	18,1

(1) Cf. note 4 : Dépréciation du goodwill constatée dès le 30 juin 2015.

B) INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE AUX PRINCIPALES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les informations financières des co-entreprises significatives sont présentées ci-après (sur une base 100 %) :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31/12/2015				Exercice clos le 31 décembre 2014			
	Ningbo Lailong Bertero Interlining Co. Ltd	CW Uruguay	CW Argentine	Zhangjiagang Yangtse Wool Combing Co Ltd	Ningbo Lailong Bertero Interlining Co. Ltd	CW Uruguay	CW Argentine	Zhangjiagang Yangtse Wool Combing Co Ltd
Actifs non courants	2,8	3,8	1,4	5,6	3,2	3,7	1,7	5,4
Actifs courants	5,4	44,4	13,1	29,3	5,0	42,8	13,6	32,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6	1,2	0,4	2,2	0,7	0,9	0,5	2,1
Autres passifs non courants	0,7	0,1	0,4	-	0,6	0,1	0,3	0,1
Passifs financiers courants	-	18,7	7,6	11,2	-	24,8	8,1	11,2
Autres passifs courants	1,2	14,6	3,7	16,9	1,0	8,9	3,8	18,1
TOTAL ACTIF NET	6,9	16,0	3,2	9,0	7,3	13,6	3,6	10,4
Pourcentage de détention	49 %	50 %	50 %	50 %	49 %	50 %	50 %	50 %
Quote-part de détention	3,4	8,0	1,6	4,5	3,6	6,8	1,8	5,2
Goodwill	-	-	-	-	9,6	-	-	(0,4)
VALEUR COMPTABLE DES MISES EN ÉQUIVALENCE	3,4	8,0	1,6	4,5	13,2	6,8	1,8	4,8

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31/12/2015				Exercice clos le 31 décembre 2014			
	Ningbo Lailong Bertero Interlining Co. Ltd	CW Uruguay	CW Argentine	Zhangjiagang Yangtse Wool Combing Co Ltd	Ningbo Lailong Bertero Interlining Co. Ltd	CW Uruguay	CW Argentine	Zhangjiagang Yangtse Wool Combing Co Ltd
Chiffre d'affaires	8,6	68,6	17,9	39,3	7,5	52,8	15,9	36,2
Dépreciations et amortissements	(0,6)	(0,6)	-	(1,3)	(0,5)	(0,6)	-	(1,4)
Produits (Charges) d'intérêts nets	-	(1,1)	(2,0)	(0,7)	-	(0,6)	(0,9)	(0,6)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	-	0,7	0,1	(1,7)	0,1	0,4	0,6	(1,8)
Pourcentage de détention	49 %	50 %	50 %	50 %	49 %	50 %	50 %	50 %
Dépréciation du goodwill ⁽¹⁾	(10,4)	-	-	-	-	-	-	-
QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT NET	(10,4)	0,4	-	(0,8)	-	0,2	0,3	(0,9)

(1) Cf. note 4 : Dépréciation du goodwill constatée dès le 30 juin 2015.

8 – Impôts différés

A) DÉTAIL SELON LA DATE D'UTILISATION PROBABLE (AVANT COMPENSATION DES POSITIONS ACTIVES ET PASSIVES SUR UNE MÊME ENTITÉ FISCALE)

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Impôts différés actifs		
■ recouvrables à plus de 12 mois	27,7	8,7
■ recouvrables à moins de 12 mois	7,8	11,2
Impôts différés passifs nets		
■ réalisables à plus de 12 mois	(7,7)	(5,8)
■ réalisables à moins de 12 mois	(0,7)	(0,6)
TOTAL	27,1	13,5

B) DÉTAIL SELON LA NATURE DE L'IMPÔT (AVANT COMPENSATION DES POSITIONS ACTIVES ET PASSIVES SUR UNE MÊME ENTITÉ FISCALE)

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Impôt différé actif :		
■ différences temporaires	8,6	12,2
■ déficits et crédits d'impôt	26,9	7,7
Impôt différé passif :		
■ différences temporaires	(8,4)	(6,4)
TOTAL	27,1	13,5

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles.

Ce jugement est étayé par une prévision de résultat imposable sur une période de cinq ans.



L'actif d'impôt relatif à l'intégration fiscale française, actif sur déficit et différences temporaires, s'élève à 20,1 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 6,9 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Une partie importante des déficits fiscaux indéfiniment reportables (voir ci-dessous) relatifs aux différentes intégrations fiscales n'est pas activée.

Les déficits fiscaux reportables sont les suivants au 31 décembre 2015 :

Reportables jusqu'en (en millions d'euros)	Intégration fiscale France	Intégration fiscale États-Unis	Intégration fiscale Allemagne	Autres pays hors intégration fiscale	Déficits reportables totaux	Dont non activés
2016	-	-	-	-	-	-
2017	-	-	-	0,7	0,7	0,7
2018	-	-	-	-	-	-
2019	-	-	-	-	-	-
2020 et plus	-	85,1	-	4,3	89,4	78,6
Déficits reportables indéfiniment	215,1	-	27,5	25,2	267,8	206,6
DÉFICITS REPORTABLES TOTAUX	215,1	85,1	27,5	30,2	357,9	
dont non activés	156,4	75,9	25,2	28,4	285,9	285,9

9 – Titres de participation non consolidés

Les valeurs comptables des principales participations sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Participations supérieures à 50 %	0,3	0,7
Participations entre 20 % et 50 %	-	-
Participations inférieures à 20 %	0,1	0,1
TOTAL	0,4	0,8

La diminution des titres non consolidés est liée à l'entrée de LP Roumanie dans le périmètre de consolidation.

Ces titres n'étant pas cotés et leur valorisation ne pouvant s'appuyer sur des données observables, ils sont classés en niveau 3 conformément à IFRS 7R.

La juste valeur des titres de participation est très proche de leur valeur comptable. Ils sont dépréciés si nécessaire.

10 – Instruments financiers dérivés

La valeur des dérivés au bilan est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Instruments dérivés à l'actif	1,1	0,6
Instruments dérivés au passif	(0,3)	(0,7)
NET	0,8	(0,1)

Les instruments dérivés sont classés en niveau 2 conformément à IFRS 7R et tel qu'indiqué en note 2.8 d.

(en millions d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
Net dérivés actifs moins dérivés passifs	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel
Couverture de juste valeur				
■ Change ⁽¹⁾	0,2	21,3	0,2	20,7
■ Matière	-	-	-	0,4
Couvertures des flux de trésorerie				
■ Change ⁽¹⁾	0,5	19,0	(0,2)	13,2
■ Taux d'intérêts	(0,2)	(30,0)	-	-
■ Matière	-	-	(0,1)	6,6
Détenus à des fins de transaction				
■ Change ⁽¹⁾	0,3	-	-	-
TOTAL ACTIFS OU PASSIFS NETS	0,8	10,3	(0,1)	40,9

(1) Notionnel négatif = position nette emprunteuse pour dérivés de taux d'intérêts, vendeuse pour autres dérivés.

NOTIONNELS NETS DES DÉRIVÉS DE CHANGE PAR DEVISE (NOTIONNEL NÉGATIF = VENTE)

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dollar américain	25,9	27,9
Euro	-	0,5
Renminbi	9,3	5,1
Livre sterling	5,1	0,4
TOTAL	40,3	33,9

Les couvertures de change d'un montant notionnel de 40,3 millions d'euros correspondent à la couverture de postes du bilan et d'engagements fermes par des filiales de Chargeurs, mais aussi de ventes nettes et d'achats nets principalement en dollar américain.

NOTIONNELS NETS DES DÉRIVÉS DE TAUX D'INTÉRÊTS PAR DEVISE (NÉGATIF = EMPRUNT)

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Euro	(30,0)	-

ÉCHÉANCEMENT DES JUSTES VALEURS DES DÉRIVÉS

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Inférieur à 6 mois	0,5	(0,2)
Au-delà de 6 mois	0,3	0,1

12 – Clients et autres débiteurs

(en millions d'euros)	31/12/2015	Dont non échues	Dont échues	31/12/2014	Dont non échues	Dont échues
Clients et comptes rattachés						
Valeurs brutes	48,2	38,9	9,3	50,6	37,5	13,1
Provision pour dépréciation	(3,6)	(0,3)	(3,3)	(6,4)	(0,3)	(6,1)
VALEUR NETTE	44,6	38,6	6,0	44,2	37,2	7,0

ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES ÉCHUES

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Depuis moins d'un mois	2,8	3,6
Entre un et trois mois	2,4	2,0
Entre trois et six mois	0,5	0,7
Depuis plus de six mois	0,3	0,7
VALEUR NETTE	6,0	7,0

Les créances ci-dessus étant à court terme et ne portant pas intérêt, la variation des taux d'intérêt n'engendre pas de risque de taux significatif.

11 – Stocks et encours

La rubrique stocks s'explique de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Valeurs brutes		
Matières premières et fournitures	36,5	37,5
Produits finis et semi-ouvrés et encours	70,1	65,5
Autres stocks	0,4	0,5
TOTAL VALEUR BRUTE	107,0	103,5
Provisions pour dépréciation	(6,0)	(5,3)
VALEURS NETTES	101,0	98,2

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour dépréciation à l'ouverture	(5,3)	(5,0)
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	(2,2)	(1,6)
Reprises de provisions utilisées	0,9	1,0
Reprises de provisions excédentaires	0,7	0,5
Effets de change	(0,1)	(0,2)
Provisions pour dépréciation à la clôture	(6,0)	(5,3)

Le Groupe n'a pas de stocks en nantissement.

La juste valeur des créances ci-dessus peut être considérée comme voisine de leur valeur comptable eu égard à leur échéance.

Chargeurs a une gestion du risque clients locale et décentralisée. Le niveau de dépréciation des créances dont l'échéance est dépassée est évalué de manière individuelle en tenant compte de la quote-part de la créance couverte par assurance-crédit, de la pratique du pays, de l'historique des relations avec le client et de son encours (cf. note 22).

Créances clients cédées à des sociétés de factoring conformément à IAS 39

Certaines créances commerciales ont été cédées à des tiers à la clôture de l'exercice, dans le cadre de conventions de cession de créances sans recours, conclues avec des organismes



d'affacturage en France et à l'étranger. Ces créances sont « maintenues » dans le bilan de Chargeurs, malgré cette cession, et bien qu'elles ne soient plus propriété de Chargeurs (note 3).

Au 31 décembre 2015, le montant payé par les sociétés d'affacturage sur ces cessions s'est élevé à 48,9 millions d'euros (43,9 millions d'euros à fin décembre 2014).

13 – Autres créances

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Créances d'impôts courants	1,3	0,5
Autres créances	23,6	24,2
Comptes de régularisation	1,4	1,6
Provisions pour dépréciation	(1,4)	(1,6)
VALEUR NETTE	24,9	24,7

Le poste « Autres créances » comprend notamment des crédits fiscaux, la part non financée des cessions de créances sans recours et des avances à des fournisseurs.

La juste valeur de ces actifs est très proche de leur valeur comptable.

14 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie dont la variation est expliquée par le tableau des flux de trésorerie comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Valeurs mobilières de placement	36,2	16,1
Dépôts à terme	1,0	1,1
SOUS-TOTAL	37,2	17,2
Soldes bancaires disponibles	60,5	55,5
TOTAL	97,7	72,7

Au 31 décembre 2015, Chargeurs n'a pas de soldes et équivalents de trésorerie non disponibles pour le Groupe.

15 – Actifs destinés à la vente et résultat des activités non poursuivies

A) ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

L'actif destiné à la vente figurant au bilan du 31 décembre 2014 pour un montant de 0,2 million d'euros a été cédé sur l'exercice 2015.

B) ACTIVITÉS NON POURSUIVIES

Sur l'exercice 2015, il ne subsiste aucune activité abandonnée.

16 – Capital social et réserves

Toutes les actions, composant le capital de Chargeurs ont été appelées et sont entièrement libérées. Le nombre d'actions composant le capital de Chargeurs a évolué comme suit au cours des exercices 2014 et 2015 :

Nombre d'actions au 31/12/2013	14 340 575
Actions créées du fait de la conversion d'obligations convertibles	1 680 736
Nombre d'actions au 31/12/2014	16 021 311
Actions créées du fait de la conversion d'obligations convertibles	6 944 833
Nombre d'actions au 31/12/2015	22 966 144

Sur la base d'une valeur nominale de 0,16 euro, le nombre d'actions représente 3 674 583 euros au 31 décembre 2015 (2 563 410 euros au 31 décembre 2014).

Toutes les actions, composant le capital de Chargeurs ont été appelées et sont entièrement libérées. Le 22 décembre 2015 à 17 heures était la date limite de conversion des obligations convertibles émises dans le cadre de l'emprunt obligataire convertible proposé par Chargeurs en avril 2010 (cf. note 17) : 101 216 actions ont été créées en décembre au titre de la conversion d'obligations et 7 745 actions au titre de l'intérêt échu des obligations non converties. Ces 108 961 actions, appelées en décembre 2015 et livrées le 11 janvier 2016, sont incluses dans le nombre d'actions constituant le capital social de Chargeurs au 31 décembre 2015.

Droits de vote double

Les statuts de Chargeurs prévoient l'attribution d'un droit de vote double pour toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire. En conséquence, conformément aux dispositions de l'article L. 225-124 du Code de commerce, les actionnaires bénéficient de plein droit de ce droit de vote double au sein de Chargeurs. Au 31 décembre 2015, 249 850 actions entraient dans cette catégorie.

17 – Emprunt obligataire convertible

A) DESCRIPTION DE L'OPÉRATION FINANCIÈRE

En avril 2010, Chargeurs SA a procédé à l'émission avec droits préférentiels de souscription de 415 083 obligations convertibles d'un montant nominal unitaire de 55 euros. À l'issue de la période de souscription (du 15 au 29 mars 2010), cette obligation a été souscrite 1,78 fois.

L'émission a fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF (n° 10-044 en date du 11 mars 2010) disponible sur les sites Internet de Chargeurs et de l'AMF (<http://www.chargeurs.fr/fr/content/lobligation-convertible>).

Au cours de l'exercice 2015, 216 784 obligations ont été converties, donnant lieu à une augmentation du capital social de 1,1 million d'euros et à une prime de conversion de 10,8 millions d'euros, soit une augmentation totale des capitaux propres de 11,9 millions d'euros. À l'issue de l'opération, 1 285 obligations ont donné lieu à un remboursement.

	31/12/2015	31/12/2014
1 – Nombre d'obligations convertibles		
Début de la période	218 069	272 393
Conversions de la période	216 784	54 324
Fin de période	1 285	218 069
2 – Nombre d'actions émises au titre de l'obligation convertible		
Début de période	5 644 214	3 963 478
Émissions au titre des conversions	5 853 168	1 466 748
Émissions au titre de l'intérêt	1 083 920	213 988
Fin de période	12 581 302	5 644 214
3 – Nombre d'actions pouvant être émises d'ici au 1^{er} janvier 2016		
Nombre minimum	-	1 321 498
Nombre maximum	-	6 978 208
4 – Nombre d'actions totales pouvant être émises d'ici le 1^{er} janvier 2016		
Nombre maximum du fait des conversions	-	6 978 208
Actions en circulation au 31 décembre	22 966 144	16 021 311
TOTAL	22 966 144	22 999 519
5 – Montant brut de l'émission initiale (en euros)	22 829 565	22 829 565
6 – Montant maximum remboursable à maturité au titre de l'obligation convertible (en euros)	70 675	11 993 795

Rémunération

En cas de remboursement des obligations à leur date d'échéance, les obligations alors en circulation seront rémunérées le 1^{er} janvier 2016 par l'émission et la remise de 6,06 actions Chargeurs par obligation.

En cas de remboursement anticipé des obligations ou en cas de conversion des obligations, cette rémunération sera versée prorata temporis selon les modalités ci-après :

Exercice au cours duquel peut intervenir la conversion	Montant de l'intérêt échu
2011	0,76 action
2012	1,82 action
2013	2,88 actions
2014	3,94 actions
2015	5,00 actions

Cette rémunération n'a pas d'impact sur le résultat de la société, elle est imputée sur la prime de conversion selon le critère du « fixed for fixed ». La charge financière au compte de résultat correspond à l'effet de la désactualisation de la dette selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Au cours de la période, il a été converti 216 784 obligations donnant lieu à l'émission de 1 083 920 actions.

Durée de l'emprunt

5 ans et 261 jours.

Amortissement normal des obligations

En totalité le 1^{er} janvier 2016 (ou le jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) par remboursement au pair.

Cotation

Les obligations convertibles sont cotées sur le marché Euronext sous le code ISIN FR0010870931.

Ajustements du ratio de conversion

Les ajustements usuels en cas de modifications du capital sont spécifiés dans la note d'opération sur le site de l'AMF.

B) COMPTABILISATION

En 2010, lors de la comptabilisation initiale, le taux de marché retenu et la ventilation initiale entre la partie « dette » et la partie « capitaux propres » ont été les suivants :

- taux de marché retenu pour le calcul de la dette : 5,35 % ;
- part de l'emprunt obligataire revenant en capitaux propres : 4,6 millions d'euros ;
- juste valeur de la dette financière à l'émission : 16,8 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2015, l'emprunt obligataire arrivant à échéance, 216 784 obligations ont été converties, soit une diminution de l'emprunt obligataire de 11,2 millions d'euros et une charge d'actualisation de 0,8 million d'euros. Cette diminution trouve sa contrepartie dans une augmentation du capital social de 1,1 million d'euros et une augmentation de la prime de conversion de 10,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015 :

- le solde de l'emprunt obligataire est nul ;
- le taux d'intérêt effectif s'élève à 7,3 % et la charge financière à 0,8 million d'euros.



18 – Emprunts et dettes financières

A) TRÉSORERIE NETTE

ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE NETTE

(en millions d'euros)	Flux avec impact sur la trésorerie			Flux sans impact sur la trésorerie			Taux d'intérêt effectif 31/12/2015
	31/12/2014	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Variation de change	Autres	
Emprunts auprès d'établissements financiers	25,5	17,7	(4,2)	-	-	(0,3)	38,7
Dettes financières liées aux locations financement	23,2	0,4	(4,8)	-	0,2	-	19,0
Concours bancaires courants	14,7	1,5	-	-	0,2	0,3	16,7
Total emprunts et concours bancaires	63,4	19,6	(9,0)	-	0,4		74,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(72,7)	(24,1)	-	(0,2)	(0,7)	-	(97,7)
Trésorerie (-)/Dettes (+) nette	(9,3)	(4,5)	(9,0)	(0,2)	(0,3)		(23,3)

ANALYSE DE LA VARIATION

(en millions d'euros)	31/12/2015
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (cf. TFT)	32,4
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (cf. TFT)	(12,9)
Réduction de capital versée aux minoritaires	(1,1)
Autres mouvements	(1,1)
Dividendes versés aux actionnaires de la société	(3,2)
Autres flux de trésorerie	(5,4)
Nouvelles dettes financières liées au location financement	(0,4)
Profits/(pertes) de change	0,3
Variation de la trésorerie nette	14,0

B) EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Les passifs financiers de Chargeurs sont du type « autres passifs financiers ». Les dettes sont comptabilisées selon la méthode du coût amorti.

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dettes financières auprès des établissements de crédit	38,7	25,5
Dettes financières liées aux locations financements	19,0	23,2
TOTAL	57,7	48,7

La répartition des emprunts à moyen et long terme par devise de remboursement est la suivante au 31 décembre 2015 :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Euro	56,5	47,8
Autres	1,2	0,9
TOTAL	57,7	48,7

Les échéances des emprunts à long et moyen terme sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2015	Dont taux fixe	Dont taux variable	31/12/2014	Dont taux fixe	Dont taux variable
1 an ou moins	8,6	6,9	1,7	6,7	4,0	2,7
Plus de 1 an mais moins de 2 ans	5,1	4,0	1,1	5,9	4,0	1,9
Plus de 2 ans mais moins de 3 ans	20,0	18,8	1,2	5,7	4,3	1,4
Plus de 3 ans mais moins de 4 ans	3,3	1,6	1,7	20,7	3,9	16,8
Plus de 4 ans mais moins de 5 ans	17,8	16,5	1,3	3,8	1,9	1,9
Plus de 5 ans	2,9	1,4	1,5	5,9	1,8	4,1
TOTAL	57,7	49,2	8,5	48,7	19,9	28,8

Les emprunts à taux variable ont une valeur au bilan voisine de leur juste valeur compte tenu des taux pratiqués.

Les emprunts négociés à taux fixe ont une valeur comptable de 49,2 millions d'euros au 31 décembre 2015. La part à taux fixe de ces emprunts s'est élevée ainsi en moyenne à 77,7 % pour l'année 2015, contre 47,8 % pour l'année 2014.

Le taux d'intérêt moyen des emprunts à moyen et long terme s'établit à 3,02 % au 31 décembre 2015 contre 5,09 % au 31 décembre 2014.

En 2015, Chargeurs SA a contracté un nouvel emprunt d'un montant de 15,0 millions d'euros sur 5 ans. Cette opération a permis de refinancer à moindre coût des lignes existantes et de financer des opérations de développement.

Deux emprunts pour un montant de 30,0 millions d'euros sont assortis de covenants bancaires. Ils sont respectés au 31 décembre 2015 :

- Dette nette / Capitaux propres ≤ 0,55 ; et
- Dette nette / EBITDA ≤ 3,50.

Au 31 décembre 2015, l'ensemble des sociétés du Groupe disposait de lignes de financement (toutes maturités confondues) pour un montant total de 95,0 millions d'euros dont 22,0 millions d'euros non utilisés.

Par ailleurs, au cours du premier trimestre 2016, le Groupe a négocié 15 millions d'euros de lignes confirmées supplémentaires à 3 et 5 ans.

19 – Engagements de retraites et avantages assimilés

Les provisions à ce titre s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Régimes d'avantages post-emploi consentis au personnel	12,5	13,3
Régimes des frais médicaux post-emploi consentis au personnel	0,5	0,6
Régimes des autres avantages à long terme consentis au personnel	1,6	1,6
MONTANT NET COMPTABILISÉ AU BILAN	14,6	15,5

Les régimes d'avantages post-emploi à prestations définies consentis au personnel correspondent au régime d'indemnité de fin de carrière s'imposant aux entreprises françaises et à d'autres régimes de moindre ampleur ; les régimes des autres avantages à long terme consentis au personnel sont pour l'essentiel les primes de médailles du travail.

Les montants comptabilisés en provisions au titre de tous ces régimes s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Valeur actualisée de la dette des régimes financés	20,9	20,6
Juste valeur des actifs cantonnés en couverture de la dette	(16,8)	(16,1)
Valeur nette de la dette des régimes financés	4,1	4,5
Valeur actualisée de la dette des régimes non financés	10,5	11,0
MONTANT NET COMPTABILISÉ AU BILAN	14,6	15,5

Le montant de la dette des régimes financés a évolué comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Valeur actuarielle de l'engagement au 1^{er} janvier	20,6	19,2
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	0,2	0,1
Coût financier	0,8	0,8
Liquidation, réduction des services futurs	(0,1)	(1,4)
Versement provenant des actifs du régime	(1,6)	(1,2)
Pertes/(gains) actuariels dans l'année	(1,0)	1,6
Différence de change	2,0	2,2
Passage d'un engagement financé à non financé	-	(0,6)
Autres	-	(0,1)
VALEUR ACTUARIELLE DE L'ENGAGEMENT AU 31 DÉCEMBRE	20,9	20,6



Le montant des actifs cantonnés en couverture de la dette a évolué comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Valeur des actifs au 1^{er} janvier	16,1	15,7
(Pertes)/gains actuariels dans l'année	(0,8)	0,1
Rendement attendu des actifs	0,7	0,7
Cotisations patronales	0,7	1,3
Versements réels	(1,6)	(1,8)
Liquidation, réduction des services futurs	-	(1,0)
Différence de change	1,7	1,7
Remboursement d'actif	-	(0,6)
VALEUR DES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE	16,8	16,1

COMPOSITION DES ACTIFS

	31/12/2015	31/12/2014
Monétaire	3 %	5 %
Actions	56 %	54 %
Obligations	37 %	37 %
Immobilier	4 %	4 %
TOTAL	100 %	100 %

Le montant de la dette des régimes non financés a évolué comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Valeur actuarielle de l'engagement au 1^{er} janvier	11,0	9,2
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	0,5	0,4
Coût financier	0,2	0,3
Versement	(0,7)	(1,3)
Pertes/(gains) actuariels dans l'année	(0,6)	1,5
Différence de change	0,1	0,2
Passage d'un engagement financé à non financé	-	0,6
Autres	-	0,1
VALEUR ACTUARIELLE DE L'ENGAGEMENT AU 31 DÉCEMBRE	10,5	11,0

La charge nette comptabilisée au compte de résultat au titre des autres régimes d'avantages post-emploi à prestations définies, et au titre des autres avantages à long terme, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Coût des services rendus au cours de l'exercice	0,7	0,5
Charges financières	0,3	0,4
Liquidation des services passés	-	(0,6)
CHARGE NETTE DE LA PÉRIODE	1,0	0,3

Le coût des services est comptabilisé par destination et se trouve réparti dans le coût des ventes, les charges commerciales et administratives et dans les frais de recherche et développement. La charge financière nette est comptabilisée dans le résultat financier.

La variation de la provision nette comptabilisée au bilan s'explique de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Montant net comptabilisé au bilan à l'ouverture de l'exercice	15,5	12,7
Charge nette de la période	1,0	0,3
Paielements effectués	(0,7)	(2,0)
Cotisations patronales	(0,7)	-
Pertes/(gains) actuariels dans l'année	(0,8)	3,0
Remboursement d'actif	-	0,6
Effets de change sur régimes étrangers	0,4	0,7
Autres	(0,1)	0,2
MONTANT NET COMPTABILISÉ AU BILAN À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	14,6	15,5

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	31/12/2015	31/12/2014
Pour l'Europe :		
Taux d'actualisation des engagements futurs ⁽¹⁾	2,00 %	1,50 %
Revalorisation salariale		
■ Cadres	2,50 %	2,50 %
■ Non-cadres	2,00 %	2,00 %
Inflation long terme (sous-jacente)	2,00 %	2,00 %
Pour l'Amérique du Nord :		
Taux d'actualisation des engagements futurs ⁽¹⁾	4,38 %	3,97 %
Âge probable de départ à la retraite	62-65 ans	60-65 ans

(1) Les taux d'actualisation ont été déterminés à partir des taux de marché pour des obligations d'entreprises privées de première catégorie.

Pour les régimes de frais médicaux l'augmentation ou la diminution absolue de 1 % du taux d'évolution de la consommation médicale n'a pas d'impact significatif sur la valeur de la dette actuarielle des régimes, sur le coût des services rendus et sur le coût de l'actualisation du régime.

Une augmentation de 1 % du taux d'actualisation et du taux d'inflation aurait un impact de (1,4) million d'euros sur le montant de l'engagement.

Au 31 décembre 2015, la durée moyenne des engagements se situe entre 7 et 20 ans.

Le Groupe verse des cotisations aux plans financés et des prestations aux bénéficiaires des plans non financés. Le montant estimé des prestations à verser au titre des régimes à prestations définies pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 s'élève à 2,2 millions d'euros.

20 – Provisions pour autres passifs

Les provisions pour autres passifs doivent être lues avec les provisions pour autres passifs courants qui sont classées en « Autres créanciers ».

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour autres passifs non courants	0,7	0,4
Provisions pour autres passifs courants	0,8	0,4
TOTAL	1,5	0,8



Les provisions pour autres passifs comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	Provision pour autres passifs non courants	Provision pour autres passifs courants	Total
31/12/2013	0,4	2,0	2,4
Reprises de provisions utilisées	-	(0,9)	(0,9)
Reprises de provisions excédentaires	-	(0,7)	(0,7)
31/12/2014	0,4	0,4	0,8
Dotations aux provisions	0,3	0,6	0,9
Reprises de provisions excédentaires	-	(0,2)	(0,2)
31/12/2015	0,7	0,8	1,5

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Réorganisations industrielles	-	-
Risques divers	1,5	0,8
TOTAL	1,5	0,8

Les sorties de trésorerie liées aux passifs divers provisionnés auront lieu en 2016 pour 0,8 million d'euros et après 2016 pour 0,7 million d'euros.

21 – Autres passifs non courants et sociétés de factoring

Le poste « Autres passifs non courants » enregistre une caution de 7,8 millions d'euros reçue au titre d'un contrat de licence (pour la part à long terme).

Les créances cédées sans recours sont affichées dans le bilan de Chargeurs pour un montant de 48,9 millions d'euros (cf. note 12). En contrepartie, une dette est constatée vis-à-vis des sociétés de *factoring*, classée dans la rubrique « sociétés de *factoring* ».

22 – Gestion du risque financier

De par ses activités et son empreinte mondiale, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risques de marché (notamment risque de change, risque de variation des taux d'intérêt et risque de variation de prix de certaines matières premières), risque de crédit et risque de liquidité. Le programme de gestion des risques du Groupe, qui est centré sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière du Groupe. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir certaines expositions au risque.

A) RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché sont suivis grâce à différents reportings internes qui mettent en rapport les expositions des entités aux risques identifiés et les relient à des indicateurs de valeurs de marchés. Ils couvrent aussi bien les devises que les valeurs des principales matières premières affectant directement ou indirectement la marche des affaires et la valeur des actifs.

(i) Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international : 92,9 % du chiffre d'affaires est réalisé hors de France et 52,0 % est réalisé hors d'Europe. L'exposition aux risques de change porte principalement sur le dollar américain et le renminbi. Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et des passifs en devises enregistrés au bilan, des investissements nets dans des entités étrangères.

Pour se prémunir d'une façon durable contre les effets de change dus au dollar américain et aux monnaies asiatiques, Chargeurs a localisé ses moyens de production dans la zone Asie et en zone dollar américain ; 40,3 % des actifs sont situés hors d'Europe.

Pour gérer le risque de change lié aux transactions commerciales futures et aux actifs et aux passifs en devises enregistrés au bilan, les entités du Groupe recourent essentiellement à des contrats de change à terme et à des expertises.

Chaque segment désigne les contrats conclus avec les banques comme des couvertures de juste valeur, des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures d'investissements nets, selon le cas.

Pour Chargeurs Protective Films et Chargeurs Fashion Technologies, la politique est de couvrir, dans le cadre du processus budgétaire, une portion des transactions futures anticipées (principalement des ventes à l'exportation) dans chaque devise importante au cours de l'année suivante, le pourcentage retenu étant déterminé pour répondre à la définition d'une transaction prévue hautement probable aux fins de la comptabilité de couverture.

Pour Chargeurs Wool, les principales expositions induites par les transactions et la devise d'endettement sont vis-à-vis du dollar américain et du dollar néo-zélandais. Chargeurs Wool utilise des contrats de change à terme.

Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité des fonds propres du Groupe au risque de change sur la base des données au 31 décembre 2015.

(en millions d'euros)	Réserves de conversion par devise	Impact d'une variation de + 10 % du taux de la devise par rapport à l'euro	Impact d'une variation de – 10 % du taux de la devise par rapport à l'euro
AUD	(0,8)	0,1	(0,1)
ARS	(8,6)	0,9	(0,9)
BDT	1,3	0,1	(0,1)
BRL	(0,7)	0,1	(0,1)
CLP	(0,2)	0,0	(0,0)
GBP	0,1	0,0	(0,0)
HKD	2,0	0,2	(0,2)
LKR	(0,3)	0,0	(0,0)
NZD	1,3	0,1	(0,1)
RMB	13,5	1,4	(1,4)
SID	0,6	0,1	(0,1)
USD	13,8	1,4	(1,4)
WON	0,1	0,0	(0,0)
ZAR	(0,7)	0,1	(0,1)
TOTAL	21,4	4,4	(4,4)

(ii) Risque de taux d'intérêt

L'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 1 % sur la dette nette (y compris les montants perçus au titre des cessions de créances sans recours) non couverte contre le risque de taux serait de 0,4 million d'euros.

(iii) Risque de variation de prix

Le Groupe est exposé au risque de prix sur certaines marchandises essentielles pour ses productions. Le segment Protective Films est exposé à certains dérivés du pétrole et gère ce risque via des contrats avec ses fournisseurs et sa politique de prix de vente. Le segment Fashion Technologies est exposé aux prix des fibres entrant dans la composition de ses produits et gère cette exposition par la mise en concurrence de ses fournisseurs et par sa politique de prix de vente. Le segment Wool adosse systématiquement ses engagements de vente à prix fixé à des engagements d'achat de même nature.

B) RISQUE DE CRÉDIT

(i) Risque sur les créances commerciales

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Aucun client ne dépasse 5 % du chiffre d'affaires. Parallèlement à cette situation de fait, le Groupe protège ses encours commerciaux par de l'assurance-crédit ou des lettres de crédit aussi souvent que cela est possible.

Le risque de non-recouvrement des créances clients est revu lors de chaque clôture mensuelle. Les actifs sont dépréciés selon deux cas :

- client avéré comme douteux : clients faisant l'objet de procédures auprès des tribunaux. Les créances associées sont dépréciées à 100 % de leur valeur hors taxe, nettes des remboursements des assurances crédits ;
- client en retard de paiement : créances échues en retard de paiement pour lesquelles le Groupe n'a pas de litige avec ces clients, et n'a pas encore obtenu le(s) règlement(s) attendu(s) malgré plusieurs relances. Le montant des dépréciations est fonction des flux de règlements constatés ou prévus, et du changement de la situation juridique et financière des clients.



(iii) Risque pays

La diversification des débouchés en termes géographiques permet au Groupe de ne pas avoir d'exposition substantielle à du risque politique.

L'analyse des notes de crédit des principaux pays clients du Groupe témoigne que quatre des cinq principaux pays clients ont une note de crédit au moins égale à A selon la méthodologie élaborée par l'agence de notation Standard and Poor's pour évaluer le risque des États.

Exercice 2015 Pays	Pourcentage du chiffre d'affaires total	Note de crédit ⁽¹⁾
États-Unis	16,3 %	AA+
Italie	14,8 %	BBB-
		AAA (Hong Kong)
Chine et Hong Kong	12,2 %	AA- (Chine)
Allemagne	9,0 %	AAA
France	7,1 %	AA

(1) Notation S&P/Moody's.

(iii) Risque lié aux contreparties bancaires

Pour les instruments dérivés, les transactions se dénouant en trésorerie, et les dépôts de trésorerie, les contreparties sont limitées à des institutions financières de grande qualité.

transport, risque dommages et pertes d'exploitation, risque responsabilité civile). Ces risques sont souscrits auprès de différentes compagnies dont aucune n'avait au 31 décembre 2015 une note inférieure à « A » selon l'échelle utilisée par l'agence de notation Standard and Poor's pour évaluer le risque de ces sociétés.

(iii) Risque lié aux compagnies d'assurance

Chargeurs dans le cadre de sa politique de gestion des risques a recours à des polices d'assurance couvrant divers types de risques (risque d'insolvabilité des clients, risque

Risques assurés	Note de crédit ⁽¹⁾
Crédit commercial	A
Transport	A+
Dommages	A+
Responsabilité civile	A+

(1) Notation S&P/Moody's.

(C) RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'analyse des emprunts et de la dette financière est décrite dans la note 18. Par ailleurs, le Groupe gère son risque de liquidité à travers trois grandes politiques :

(i) Maintien d'un excédent d'actifs court terme par rapport aux passifs court terme

(en millions d'euros)	31/12/2015				31/12/2014			
	Total	Échéance à moins d'un an	Échéance de un à cinq ans	Échéance au-delà de cinq ans	Total	Échéance à moins d'un an	Échéance de un à cinq ans	Échéance au-delà de cinq ans
ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	97,7	97,7	-	-	72,7	72,7	-	-
Emprunts à long et moyen terme	(49,1)	-	(46,2)	(2,9)	(42,0)	-	(36,1)	(5,9)
Part courante des emprunts	(8,6)	(8,7)	-	-	(6,7)	(6,7)	-	-
Crédits court terme et découverts bancaires	(16,7)	(16,7)	-	-	(14,7)	(14,7)	-	-
Trésorerie nette (+)/Dette nette (-)	23,3	72,3	(46,2)	(2,9)	9,3	51,3	(36,1)	(5,9)
Instruments financiers dérivés actifs	1,1	1,1	-	-	0,6	0,6	-	-
Dépôts et cautionnements	1,7	-	1,7	-	2,2	-	2,2	-
Instruments financiers dérivés passifs	(0,3)	(0,3)	-	-	(0,7)	(0,7)	-	-
Autres actifs et passifs financiers	2,5	0,8	1,7	-	2,1	(0,1)	2,2	-
SOLDE FINANCIER	25,8	73,1	(44,5)	(2,9)	11,4	51,2	(33,9)	(5,9)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT								
Clients et autres débiteurs	44,6	44,6	-	-	44,2	44,2	-	-
Stocks	101,0	101,0	-	-	98,2	98,2	-	-
Fournisseurs	(90,6)	(90,6)	-	-	(88,6)	(88,6)	-	-
SOLDE OPÉRATIONNEL	55,0	55,0	-	-	53,8	53,8	-	-
SOLDE TOTAL (FINANCIER + OPÉRATIONNEL)	80,8	128,1	(44,5)	(2,9)	65,2	105,0	(33,9)	(5,9)

NB : les cessions de créances sans recours du Groupe Chargeurs, entraînant un transfert de propriété effectif desdites créances (cf. note 3), celles-ci ne figurent pas dans le tableau ci-dessus. Par prudence, le Groupe Chargeurs a néanmoins constaté ces créances au bilan et une dette correspondante pour le montant de trésorerie reçu.

(ii) Le Groupe recherche en permanence un équilibre entre partenariat et diversification avec ses bailleurs de fonds

Le Groupe travaille avec plus de 25 groupes bancaires ou sociétés financières. Les cinq premières institutions financières représentent 76 % des lignes disponibles (cf. note 18). Au 31 décembre 2015, leur rating minimal était A1 à F1+ et P1 pour le court terme, A à Aa1 pour le long terme, et leur perspective était stable.

(iii) Règles de souscription

Le Groupe est particulièrement vigilant lors de la mise en place de financements à la négociation d'une documentation minimisant le risque de liquidité. Cette vigilance est concrétisée par l'existence de normes de négociation et d'une validation à plusieurs niveaux des documentations négociées dans le cadre de financements significatifs.



NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

23 – Autres charges et produits opérationnels

Ils comprennent les rubriques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,1	-
Dépréciation de goodwill	(0,1)	-
Frais de restructuration	(2,5)	(0,9)
Dépréciation des actifs immobilisés	(0,4)	(0,5)
Autres	(3,7)	(0,1)
TOTAL	(6,6)	(1,5)

Les frais de restructuration correspondent à des coûts engagés dans la division Fashion Technologies.

La ligne « Autres » inclut pour l'exercice 2015 un montant de 2,2 millions d'euros au titre d'indemnités de départ (cf. note 30.b) et un montant de 1,2 million d'euros relatif à un projet d'étude stratégique pour le Groupe.

25 – Résultat financier

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
■ Intérêts et charges assimilées	(4,0)	(4,2)
■ Produits des prêts et des placements	0,5	0,5
Coût de l'endettement net	(3,5)	(3,7)
Coût du factoring	(0,8)	(0,9)
■ Charge financière de l'obligation convertible	(0,8)	(1,0)
■ Charge financière sur les avantages au personnel	(0,3)	(0,4)
■ Gains et pertes de change sur dettes et créances en devise	0,2	0,1
■ Autres	(0,1)	(0,4)
Autres éléments du résultat financier	(1,0)	(1,7)
RÉSULTAT FINANCIER	(5,3)	(6,3)

26 – Impôts sur les résultats

L'impôt sur les résultats de la période s'analyse comme suit au compte de résultat :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Impôts courants	(6,0)	(5,2)
Impôts différés	13,5	1,1
TOTAL	7,5	(4,1)

24 – Effectifs et charges de personnel

A) EFFECTIF

L'effectif moyen des sociétés consolidées par intégration globale est le suivant :

	31/12/2015	31/12/2014
Personnel France	517	519
Personnel hors France	1 025	1 062
EFFECTIF TOTAL	1 542	1 581

B) CHARGES DU PERSONNEL

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Salaires	53,5	50,1
Charges sociales	20,3	18,6
Intéressement	2,9	1,8
TOTAL	76,7	70,5

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui ressortirait du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées (assimilé au taux de l'impôt français) en raison des éléments ci-après.

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Charge d'impôt de la période	7,5	(4,1)
Taux de l'impôt français	38,00 %	34,43 %
Impôt théorique au taux ci-dessus	(7,1)	(5,2)
DIFFÉRENCES À ANALYSER	14,6	1,1
Taux d'impôt différent dans les filiales	0,5	0,3
Différences permanentes entre résultat consolidé et résultat imposable	0,6	(0,3)
Variation de l'actif d'impôt sur reports déficitaires		
■ Activation de déficits antérieurement provisionnés ⁽¹⁾	13,2	1,2
■ Déficits, antérieurement provisionnés, utilisés sur l'exercice	2,5	2,2
■ Pertes réalisées dans des sociétés où les déficits fiscaux ne peuvent être utilisés	(0,8)	(1,2)
■ Dépréciation des impôts différés actifs sur report déficitaire antérieur	(0,1)	-
Divers	(1,3)	(1,1)
DIFFÉRENCES ANALYSÉES	14,6	1,1

(1) Le Groupe a activé, sur l'exercice 2015, 13,2 millions d'euros d'impôts différés sur les déficits reportables de l'intégration fiscale française, compte tenu des prévisions établies sur cinq ans (note 8).

27 – Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net des activités poursuivies par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice.

Le résultat non dilué par action pour l'année 2015 est de 0,78 euro (résultat net/nombre d'actions moyen).

Le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action, l'intégralité des obligations convertibles restantes ayant été convertie ou remboursée au cours de l'exercice 2015.

(en milliers d'euros)	Résultat de base	Résultat dilué
Résultat net des activités continues	15,3	15,3
Nombre moyen pondéré d'actions	19 615 969	19 615 969
RÉSULTAT PAR ACTION AU 31 DÉCEMBRE 2015 EN EUROS	0,78	0,78



NOTES SUR LES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

28 – Informations par segment opérationnel

Le groupe Chargeurs analyse dorénavant son activité selon quatre segments opérationnels (cf. note 1). Conformément à IFRS 8, les périodes comparatives ont été retraitées.

28.1 Résultats par secteur d'activité

Exercice clos le 31/12/2015 (en millions d'euros)	Chargeurs Protective Films	Chargeurs Fashion Technologies	Chargeurs Technical Substrates	Chargeurs Wool	Non opérationnel	Élimination des résultats intersecteurs	Consolidé
Chiffre d'affaires	227,2	157,5	20,3	93,7	-	-	498,7
Ebitda	26,8	9,6	4,1	2,6	(2,8)	-	40,3
Amortissements	(5,0)	(4,1)	(0,5)	(0,1)	-	-	(9,7)
Résultat opérationnel courant	21,8	5,5	3,6	2,5	(2,8)	-	30,6
Autres produits et charges opérationnels	-	(2,8)	(0,2)	-	(3,6)	-	(6,6)
Résultat d'exploitation	21,8	2,7	3,4	2,5	(6,4)	-	24,0
Résultat financier							(5,3)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées							(10,7)
Résultat avant impôt sur le résultat							8,0
Charges d'impôt sur le résultat							7,5
Résultat net des activités poursuivies							15,5
Résultat net des activités abandonnées							-
Résultat de l'exercice							15,5

Exercice clos le 31/12/2014 (en millions d'euros)	Chargeurs Protective Films	Chargeurs Fashion Technologies	Chargeurs Technical Substrates	Chargeurs Wool	Non opérationnel	Élimination des résultats intersecteurs	Consolidé
Chiffre d'affaires	206,6	150,9	16,6	104,2	-	-	478,3
Ebitda	21,4	7,7	2,6	3,5	(3,4)	-	31,8
Amortissements	(4,6)	(3,7)	(0,4)	(0,1)	(0,1)	-	(8,9)
Résultat opérationnel courant	16,8	4,0	2,2	3,4	(3,5)	-	22,9
Autres produits et charges opérationnels	(0,3)	(1,1)	-	(0,1)	-	-	(1,5)
Résultat d'exploitation	16,5	2,9	2,2	3,3	(3,5)	-	21,4
Résultat financier							(6,3)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées							(0,3)
Résultat avant impôt sur le résultat							14,8
Charges d'impôt sur le résultat							(4,1)
Résultat net des activités poursuivies							10,7
Résultat net des activités abandonnées							0,2
Résultat de l'exercice							10,9

28.2 Informations complémentaires

Exercice clos le 31/12/2015 (en millions d'euros)	Chargeurs Protective Films	Chargeurs Fashion Technologies	Chargeurs Technical Substrates	Chargeurs Wool	Non opérationnel	Consolidé
Amortissements des immobilisations corporelles	(4,3)	(3,7)	(0,5)	-	(0,1)	(8,6)
Dépréciations :						
■ des goodwill	-	(0,1)	-	-	-	(0,1)
■ des immobilisations corporelles	-	-	(0,2)	-	-	(0,2)
Dépréciations :						
■ des stocks	(1,6)	(0,6)	-	-	-	(2,2)
■ des créances clients	-	2,7	-	-	-	2,7
Restructurations (note 23)	-	(2,5)	-	-	-	(2,5)

Exercice clos le 31/12/2014 (en millions d'euros)	Chargeurs Protective Films	Chargeurs Fashion Technologies	Chargeurs Technical Substrates	Chargeurs Wool	Non opérationnel	Consolidé
Amortissements des immobilisations corporelles	(4,2)	(3,5)	(0,3)	-	(0,1)	(8,1)
Dépréciations :						
■ des goodwill	-	-	-	-	-	-
■ des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Dépréciations :						
■ des stocks	(1,0)	(0,5)	(0,1)	-	-	(1,6)
■ des créances clients	(0,2)	0,3	0,1	-	-	0,2
Restructurations (note 23)	(0,1)	(0,8)	-	-	-	(0,9)

Les résultats par segment opérationnel comprennent les profits et les pertes sur les dérivés de change qui ont été recyclés dans le compte de résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie sur les transactions commerciales d'achats et de ventes.

Les charges financières comprennent le résultat des couvertures de flux de trésorerie sur des emprunts porteurs d'intérêt qui ont été inscrits au compte de résultat au cours de l'exercice. Les coûts

non affectés à un secteur représentent les charges de l'entité prise dans son ensemble, y compris les pertes et les profits sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction.

Les transferts ou les transactions entre segments opérationnels sont réalisés dans les conditions habituelles, identiques à celles qui seraient pratiquées avec des tiers non liés.

28.3 Actifs et passifs sectoriels

Au 31/12/2015 (en millions d'euros)	Chargeurs Protective Films	Chargeurs Fashion Technologies	Chargeurs Technical Substrates	Chargeurs Wool	Non opérationnel	Total
Actifs ⁽¹⁾	151,9	98,4	22,4	54,6	26,5	353,8
Passifs ⁽²⁾	73,8	43,9	6,7	25,3	8,0	157,7
Capitaux investis	78,1	54,5	15,7	29,3	18,5	196,1
Acquisition d'actifs	6,4	3,9	4,3	0,1	-	14,7

Au 31/12/2014 (en millions d'euros)	Chargeurs Protective Films	Chargeurs Fashion Technologies	Chargeurs Technical Substrates	Chargeurs Wool	Non opérationnel	Total
Actifs ⁽¹⁾	138,1	103,6	24,1	56,3	12,9	335,0
Passifs ⁽²⁾	68,5	42,0	6,8	27,6	5,5	150,4
Capitaux investis	69,6	61,6	17,3	28,7	7,4	184,6
Acquisition d'actifs	15,9	3,0	3,2	-	-	22,1

(1) Actifs autres que la trésorerie et les créances cédées à des sociétés de factoring.

(2) Passifs autres que les capitaux propres hors intérêts minoritaires, la dette financière (emprunt obligataire convertible, emprunts à long et moyen terme, part courante des emprunts, crédits court terme et découverts bancaires) et sociétés de factoring.

La ligne « Acquisitions d'actifs » comprend dorénavant les immobilisations incorporelles. Le tableau du 31 décembre 2014 a été modifié en conséquence.



29 – Informations par zone géographique

A) CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est présenté en fonction des zones dans lesquelles les clients sont localisés.

Le groupe Chargeurs a une activité mondiale, tels que le démontrent les indicateurs ci-dessous.

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Europe	238,5	229,0
Asie-Océanie-Afrique	140,7	141,2
Amériques	119,5	108,1
TOTAL	498,7	478,3

Les principaux pays clients sont :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
États-Unis	81,1	73,5
Italie	74,0	61,6
Chine et Hong Kong	60,9	55,7
Allemagne	44,9	51,6
France	35,4	35,5

B) ACTIFS SECTORIELS

Les actifs et les acquisitions d'actifs sont présentés en fonction des zones dans lesquelles les actifs sont localisés.

ACTIFS NON COURANTS

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 ⁽¹⁾
Europe	82,1	64,9
Asie-Océanie-Afrique	21,2	31,5
Amériques	78,9	70,7
TOTAL	182,2	167,1

(1) Les montants 2014 ont été modifiés afin de ne présenter que les actifs non courants.

ACQUISITION D'ACTIFS CORPORELS

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Europe	12,0	18,0
Asie-Océanie-Afrique	0,5	1,1
Amériques	1,2	2,4
TOTAL	13,7	21,5

30 – Opérations avec parties liées

A) ACTIVITÉ AVEC LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (CF. NOTE 7)

En 2015, les principales opérations avec les sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

- avec la société chinoise Ningbo Lailong Bertero Interlining Co. Ltd :
 - achats enregistrés en coût des ventes du segment Fashion Technologies à hauteur de 8,0 millions d'euros et,
 - dette fournisseurs pour 2,7 millions d'euros ;
- avec des sociétés Lanass Trinidad, Chargeurs Wool Argentina, Zhangjiagang Yangtse Wool Combing Co Ltd et sa filiale Yangste Pty Ltd. :
 - achats enregistrés en coûts des ventes du segment Wool à hauteur de 44,5 millions d'euros et,
 - dette fournisseurs pour 14,0 millions d'euros.

B) RÉMUNÉRATION BRUTE DES DIRIGEANTS

(en euros)	31/12/2015	31/12/2014*
Rémunérations allouées aux organes d'administration	45,0	27,5
Rémunérations allouées aux dirigeants mandataires	1 189,3	1 655,9
AVANTAGES À COURT TERME	1 234,3	1 683,4
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat	1 683,3	383,4
Paievements en actions	-	-
TOTAL ALLOUÉ SUR LA PÉRIODE	2 917,6	2 066,8

* Les montants 2014 ont été modifiés car le Groupe présente dorénavant les rémunérations allouées au titre de la période et non plus les rémunérations versées sur la période. En sus des montants mentionnés dans le tableau ci-dessus, la société Sofi Emy, dont M. Eduardo Malone est le principal animateur, a perçu 125 milliers d'euros au titre d'un contrat de prestation de services établi avec Chargeurs Boissy pour des services rendus en tant que conseil de la Direction Générale opérationnelle au regard de sujets techniques et géographiques spécifiques.

31 – Engagements hors bilan et risques éventuels

31.1 Engagements commerciaux

Au 31 décembre 2015, Chargeurs et ses filiales sont engagées par des commandes fermes pour l'acquisition d'actifs industriels d'un montant total de 2,5 millions d'euros.

31.2 Garanties données à des tiers

Chargeurs et ses filiales se sont portés caution pour un montant de 3,5 millions d'euros.

31.3 Sûretés réelles

Au 31 décembre 2015, Chargeurs et ses filiales concèdent des sûretés réelles pour un montant total de 3,2 millions d'euros.

31.4 Locations simples

Les loyers restant à payer s'analysent comme suit par échéance :

(en millions d'euros)	31/12/2015
Payables à moins d'un an	2,0
Payables à plus d'un an et à moins de cinq ans	5,8
Payables à cinq ans et plus	1,7
TOTAL	9,5

31.5 Risques juridiques

Au cours de l'année 2010, Chargeurs SA a été destinataire de plusieurs assignations devant le conseil des prud'hommes émanant d'anciens salariés licenciés de sociétés dans lesquelles elle a détenu indirectement des participations. Le montant total des demandes s'élevait à environ 5,5 millions d'euros. Malgré la radiation de ces affaires, ces anciens salariés ont à nouveau assigné la société fin 2010 dans la même cause pour un montant doublé.

Au premier semestre 2011, de nouvelles assignations devant le conseil des prud'hommes ont été délivrées à l'encontre de la société pour les mêmes griefs, pour un montant en jeu additionnel d'environ 0,8 million d'euros. Toutes les demandes des anciens salariés ont été déboutées par un juge départiteur le 20 février 2014. En décembre 2014, la société a été notifiée de l'appel interjeté qui est prévu pour être plaidé en mars 2016. La société maintient sa position quant à l'absence de fondement de ces demandes.

31.6 Risques fiscaux et douaniers

Une filiale du Groupe a reçu début février 2011 un avis de mise en recouvrement de 0,8 million d'euros relatif à un rappel de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques portant sur les années 2007-2010. La société a contesté par écrit, le 11 avril 2011, le bien-fondé de ce rappel. Un délibéré a été reçu en juin 2014 en faveur de la société, les autorités fiscales ont fait appel. Les autorités fiscales ont été déboutées en appel par un jugement rendu en mai 2015. L'administration des douanes ne s'est depuis pas pourvue en cassation pour faire appel.

32 – Événements postérieurs à la clôture

Au cours du mois de janvier 2016, le groupe Chargeurs a cédé à son partenaire chinois 2 % de la société Ningbo Chargeurs Yak Textile Trading CO.LTD, ramenant ainsi la participation de Chargeurs à 49 %. La société sera ainsi présentée sur l'exercice 2016 dans les entreprises associées.



33 – Liste des principales sociétés consolidées

Au 31 décembre 2015, 57 sociétés ont été intégrées dans les comptes consolidés (61 en 2014) et 10 mises en équivalence (10 en 2014).

Chargeurs SA Société mère

A – PRINCIPALES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT

Chargeurs Deutschland GmbH

Chargeurs Textiles SAS

Leipziger Wollkämmerei AG

Chargeurs Entoilage SA

SEGMENT PROTECTIVE FILMS

Chargeurs Films de Protection SA Holding du segment

France Novacel SA

Italie Boston Tapes S.p.A. – Boston Tapes Commercial S.r.l. – Novacel Italia S.r.l.

Allemagne Novacel GmbH

Royaume-Uni Novacel UK

Espagne Novacel Spain

Belgique Novacel Belgium

Amérique du Nord Chargeurs Protective Films Inc. – Novacel Inc.

SEGMENT FASHION TECHNOLOGIES

Fitexin Holding du segment

France Lainière de Picardie BC SAS

Italie Chargeurs Interfodere Italia

Allemagne Lainière de Picardie Deutschland GmbH

Royaume-Uni Chargeurs Interlining (UK) Ltd

Portugal Chargeurs Entretelas (Iberica) Ltd

Amérique du Nord Lainière de Picardie Inc.

Amérique du Sud Lainière de Picardie Golaplast Brazil Textil Ltda – Entretelas Americanas SA – Lainière de Picardie_DHJ Chile SA

Afrique du Sud Stroud Riley (Proprietary) Limited

Asie Chargeurs Interlining (H.K.) Limited – LP (Wujiang) Textiles Co. Ltd – Lainière de Picardie Korea Co. Ltd – C.I. Guangzhou – DHJ Interlining Limited – Ningbo Chargeurs Yak Textile Trading Co. Ltd – Etacol Bangladesh Ltd

SEGMENT TECHNICAL SUBSTRATES

France Senfa

SEGMENT WOOL

Chargeurs Wool Holding GmbH Holding du segment

France Chargeurs Wool (Eurasia) SAS

Italie Chargeurs Wool Sales (Europe) S.r.l.

Afrique du Sud Chargeurs Wool (South Africa) (Pty) Ltd

Nouvelle-Zélande Chargeurs Wool (NZ) Limited

États-Unis Chargeurs Wool (USA) Inc.

B – PRINCIPALES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Ningbo Lailong Bertero Interlining Co. Ltd (49 %)

USA Wool (35 %)

Lanera Santa Maria (50 %) et sa filiale Hart Newco

Lanas Trinidad SA (50 %)

Chargeurs Wool (Argentina) SA (50 %), et sa filiale Peinaduria Rio Chubut (25 %)

Zhangjiagang Yangtse Wool Combing Co Ltd (50 %) et sa filiale Yangtse (Australia) Pty Ltd

Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle de Chargeurs au 31 décembre 2015, lorsque ceux-ci ne sont pas très proches ou égaux à 100 %.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Chargeurs SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3 de l'annexe aux états financiers consolidés mentionne les estimations et jugements comptables déterminants retenus par la direction et notamment ceux relatifs à la dépréciation des goodwill et aux impôts sur le résultat. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et jugements, à revoir par, sondages, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbations de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes aux états financiers consolidés donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 5 avril 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers
Audit

Eric Bertier

S&W Associés

Virginie Coniau

COMPTES ANNUELS 2015 DE LA SOCIÉTÉ MÈRE CHARGEURS SA

BILAN, SOCIÉTÉ MÈRE

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014 (en milliers d'euros)

ACTIF

	Note	2015			2014
		Brut	Amortissements ou dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Note 2				
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		5	4	1	2
Immobilisations corporelles					
Terrains		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Autres		417	230	187	255
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-
Avances et acomptes		-	-	-	-
Immobilisations financières ⁽¹⁾					
Participations	Note 3.2	473 159	139 248	333 911	295 669
Créances rattachées à des participations	Note 4	5 565	-	5 565	351
Autres titres immobilisés		342	186	156	101
Prêts	Note 4	5 089	6	5 083	-
Autres		94	-	94	97
TOTAL I		484 671	139 674	344 997	296 474
ACTIF CIRCULANT					
Avances et acomptes versés sur commandes		14	-	14	5
Clients et comptes rattachés ⁽²⁾		-	-	-	-
Créances diverses ⁽²⁾	Note 4	3 304	-	3 304	2 174
Valeurs mobilières de placement	Note 8	20 216	-	20 216	4 192
Disponibilités		19 278	-	19 278	24 621
Comptes de régularisation		-	-	-	-
Charges constatées d'avance ⁽²⁾	Note 4	367	-	367	175
TOTAL II		43 179	-	43 179	31 167
Charges à répartir sur plusieurs exercices		-	-	-	-
TOTAL III		-	-	-	-
Écarts de conversion Actif		-	-	-	-
TOTAL IV		-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		527 850	139 674	388 176	327 642
(1) Dont à moins d'un an (brut)		295	80	215	484
(2) Dont à plus d'un an (brut)		-	-	-	-



PASSIF

	Note	2015	2014
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		3 675	2 563
Primes d'émission, de fusion, d'apport		53 015	42 203
Écarts de réévaluation		-	-
Réserves :			
■ réserve légale		400	400
■ réserves réglementées		-	-
■ autres réserves		244 978	230 808
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice bénéfice ou (perte)		45 496	17 372
Provisions réglementées			
TOTAL I		347 564	293 347
Provisions pour risques et charges	Note 3.1		
Provisions pour risques		72	112
Provisions pour charges		-	-
TOTAL II		72	112
Dettes ⁽¹⁾	Note 4		
Emprunt obligataire convertible	Note 11	-	11 994
Emprunts obligataires		15	15
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	Note 12	30 097	15 009
Emprunts et dettes financières divers	Note 13	5 602	4 135
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 056	1 315
Dettes fiscales et sociales		2 741	671
Autres avoirs – clients		257	372
Autres dettes		772	670
Comptes de régularisation ⁽¹⁾			
Produits constatés d'avance		-	-
TOTAL III		40 540	34 183
Écarts de conversion Passif		-	-
TOTAL IV		-	-
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		388 176	327 642
(1) Dont à plus d'un an		30 000	26 994
Dont à moins d'un an		10 540	7 116
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		-	-



COMPTE DE RÉSULTAT, SOCIÉTÉ MÈRE

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014 (en milliers d'euros)

	2015	2014
Produits d'exploitation ⁽¹⁾	1 303	1 146
Charges d'exploitation ⁽³⁾		
Achats non stockés et charges externes	(3 933)	(2 882)
Impôts, taxes et versements assimilés	(284)	(199)
Salaires et traitements	(2 731)	(1 331)
Charges sociales	(1 117)	(334)
Dotations aux amortissements :		
■ dotations aux amortissements sur immobilisations	(75)	(73)
■ dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Divers	(45)	(30)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(6 882)	(3 703)
Produits financiers ⁽¹⁾		
De participation ⁽²⁾ :		
■ titres	9 116	7 210
■ créances rattachées	207	67
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé ⁽²⁾	-	-
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾	664	631
Reprises sur provisions et transferts de charges	38 188	12 823
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	6
	48 175	20 737
Charges financières ⁽³⁾		
Dotations aux amortissements et aux provisions	(90)	(2 278)
Intérêts et charges assimilés ⁽⁴⁾	(402)	(171)
Autres charges financières	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
	(492)	(2 449)
RÉSULTAT FINANCIER	47 683	18 288
Résultat courant avant impôts	40 801	14 585
Produits exceptionnels ⁽¹⁾		
Sur opérations de gestion	227	647
Sur opérations en capital :		
■ produits des cessions d'éléments d'actif	-	-
■ autres	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	47	7 830
	274	8 477
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	(14)	(1)
Sur opérations en capital :		
■ valeurs comptables des éléments immobilisés et financiers cédés	-	(7 821)
■ autres	(3)	-
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
■ aux provisions réglementées	-	-
■ aux autres provisions	-	-
	(17)	(7 822)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	257	655
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	41 058	15 240
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	4 438	2 132
RÉSULTAT NET	45 496	17 372
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	-	-
(2) Dont produits concernant les entreprises liées	9 885	7 862
(3) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	-	-
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées	3	4



ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

(en millions d'euros)

Chargeurs SA est la société mère du Groupe consolidé Chargeurs.

1 – Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de Chargeurs SA ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (article L123-12 à L123-28) et des principes et normes découlant du plan comptable général 2014 conformément au règlement 2014-03 de l'Autorité des normes comptables.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes indiqués ci-dessous.

1.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent pour leur coût d'acquisition, hors intérêts intercalaires, ou pour leur valeur d'apport.

L'amortissement des immobilisations corporelles non décomposables est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des diverses catégories d'immobilisations.

Les principales durées retenues sont les suivantes :

- mobilier : 10 ans ;
- matériel informatique : 3 ans.

Les pertes ou gains sur contrats fermes de change conclus en dehors de toute opération de couverture, sont pris en compte dans le résultat de l'exercice, dans la mesure où ces contrats sont dénoués, par une opération inverse, dans le courant de ce même exercice, quelle qu'en soit l'échéance finale.

2 – Actif immobilisé

1.2 Immobilisations financières

- Les participations figurent pour leur prix d'acquisition. En 2005, Chargeurs a opté pour la comptabilisation des frais accessoires directement en charges et depuis 2007, elle les réintègre fiscalement pour les étaler sur cinq ans.
- Les autres titres immobilisés figurent pour leur prix d'acquisition, hors frais accessoires, ou pour leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire individuelle de ces participations devient inférieure à la valeur brute en compte, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire est généralement estimée d'après la quote-part d'actif net comptable des participations concernées, éventuellement corrigées en raison de l'existence de plus ou moins-values latentes ou en fonction de critères de rentabilité.

Les titres Chargeurs rachetés dans le cadre des programmes d'achat d'actions propres sont classés dans cette rubrique.

1.3 Titres de placement

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur de marché, celle-ci étant établie sur la base de la moyenne des cours du dernier mois précédant la clôture de l'exercice.

1.4 Conversion des opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées aux cours en vigueur à la date de ces transactions. En fin d'exercice, les actifs et passifs en devises sont convertis aux taux de clôture ; les différences de conversion qui en résultent sont portées en écart de conversion, et les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risques prélevée sur le résultat, sauf possibilité de compensation pour les opérations liées.

1.5 Opérations de change à terme

	Au 31/12/2014	Acquisitions	Diminutions	Au 31/12/2015
Immobilisations incorporelles brutes	NS	-	-	NS
Immobilisations corporelles brutes	0,4	-	-	0,4
Immobilisations financières brutes				
Titres de participation ⁽¹⁾	473,0	0,2	-	473,2
Créances rattachées à des participations ⁽²⁾	0,4	7,7	2,5	5,6
Prêts ⁽³⁾	-	5,1	-	5,1
Autres titres immobilisés ⁽⁴⁾	0,3	-	-	0,3
Autres immobilisations financières ⁽⁵⁾	0,1	-	-	0,1
TOTAL GÉNÉRAL BRUT	474,2	13,0	2,5	484,7

(1) Le mouvement de l'année 2015 concernant les titres de participation correspond à une augmentation de capital de 0,2 million d'euros en faveur de la société Chargetex 34.

(2) L'augmentation de ce poste correspond à deux prêts : l'un de 5,7 millions d'euros et l'autre de 2,0 millions d'euros accordés au cours de l'année à deux filiales pour optimiser le coût de l'endettement Groupe. La diminution concerne le remboursement de l'une d'elles d'un prêt accordé en 2015.

(3) L'augmentation de ce poste correspond à un prêt accordé à une société du Groupe non détenue directement par Chargeurs SA.

(4) Ce poste comprend essentiellement 13 334 actions auto détenues Chargeurs couvrant de futures annulations d'actions pour un montant brut de 0,2 million d'euros sans mouvement sur l'année 2015.

(5) Ce poste comprend essentiellement le dépôt de garantie du loyer du siège social.

3 – Tableaux des provisions

3.1. Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables, une provision est enregistrée pour couvrir les risques et charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

	Au 31/12/2014	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice utilisées	Reprises de l'exercice non utilisées	Au 31/12/2015
Provisions pour risques	0,1	-	-	-	0,1
Provisions pour charges	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	-	-	-	-	-
Dont dotations et reprises courantes		-	-	-	
Dont dotations et reprises financières		-	-	-	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		-	-	-	

3.2. Dépréciations

	Au 31/12/2014	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Au 31/12/2015
Dépréciation sur immobilisations financières	177,7	0,1	38,1	139,7
Dépréciation sur autres créances	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	177,7	0,1	38,1	139,7
Dont dotations et reprises courantes		-	-	
Dont dotations et reprises financières		0,1	38,1	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		-	-	

- Chargeurs comptabilise en résultat financier les dotations et les reprises pour dépréciation des immobilisations financières. Par dérogation à cette règle et en application des recommandations de l'Ordre des Experts Comptables, les reprises de dépréciations relatives aux titres cédés sont comptabilisées en résultat exceptionnel.
- Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles peuvent être dépréciées en fonction du risque de non-recouvrement à la clôture de l'exercice.

Les dettes de la société se décomposent selon les échéances suivantes :

	2015
Un an au plus	10,5
Plus d'un an et cinq ans au plus	30,0
TOTAL	40,5

Dont emprunt auprès des établissements de crédit 30,1 millions d'euros, dettes financières de 5,6 millions d'euros et autres dettes de 4,8 millions d'euros.

La dette à plus d'un an correspond à deux emprunts auprès de la banque Landesbank Saar pour 30,0 millions d'euros. Ces emprunts sont assortis de covenants bancaires. Ils sont respectés au 31 décembre 2015 :

- Dette nette / Capitaux propres ≤ 0,55 et
- Dette nette / EBITDA ≤ 3,50

Les dettes fournisseurs sont constituées de dettes à moins de soixante jours et s'élèvent au 31 décembre 2015 à 1,1 million d'euros alors qu'elles s'établissaient à 1,3 million d'euros à fin 2014.

4 – Échéances des créances et des dettes

Le montant des créances figurant à l'actif du bilan, avant dépréciation, soit 14,4 millions d'euros correspond aux postes suivants :

- « Créances rattachées à des participations » pour un montant de 5,6 millions d'euros ;
- « Prêts » pour un montant de 5,1 millions d'euros ;
- « Autres créances » pour un montant de 3,7 millions d'euros.

Elles se ventilent de la façon suivante :

	2015
Un an au plus	3,7
Plus d'un an	10,7
TOTAL	14,4



5 – Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

	Montants bruts concernant	
	les entreprises liées	Liens de participation
Participations et autres titres immobilisés	473,2	-
Créances	12,7	-
Dettes	6,8	-

6 – Détail des produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir de 0,1 million d'euros correspond essentiellement à un crédit d'impôt recherche Groupe.

Le montant de ces produits à recevoir se trouve inclus dans le poste créances diverses de l'actif circulant.

7 – Détail des charges à payer

Le montant des charges à payer de 3,0 millions d'euros correspond essentiellement à des honoraires, prestations de services et de diverses charges de personnel.

8 – Valeurs mobilières de placement

Le montant des valeurs mobilières de placement figurant à l'actif du bilan de 20,2 millions d'euros est essentiellement composé de souscriptions de sicav de trésorerie et de dépôt à terme.

9 – Capitaux propres

9.1 Variation des capitaux propres de l'exercice

Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2015 (avant répartition)	276,0
Imputation du résultat bénéficiaire 2014 selon l'AGO du 5 mai 2015	17,4
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2015 (après répartition)	293,4
Résultat de l'exercice	45,5
Augmentation de capital suite à la conversion d'obligations	11,9
Distribution de dividende selon AGO du 5 mai 2015	(3,2)
Capitaux propres au 31 décembre 2015 (avant répartition)	347,6

9.2 Évolution de la composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	16 021 311	0,16 euro
Augmentation de capital du fait de la conversion d'obligations convertibles	6 944 833	0,16 euro
Actions composant le capital social en fin d'exercice	22 966 144	0,16 euro

Toutes les actions, composant le capital de Chargeurs ont été appelées et sont entièrement libérées. Le 22 décembre 2015 à 17 h était la date limite de conversion des obligations convertibles émises dans le cadre de l'emprunt obligataire convertible proposé par Chargeurs en avril 2010 (cf. note 11) : 101 216 actions ont été créées en décembre au titre de la conversion d'obligations et 7 745 actions au titre de l'intérêt échu des obligations non converties. Ces 108 961 actions, appelées en décembre 2015 et livrées le 11 janvier 2016, sont incluses dans le nombre d'actions constituant le capital social de Chargeurs au 31 décembre 2015.

9.3 Primes et réserves à la fin de l'exercice

Elles comprennent :

	2015
Primes d'émission et de scission	53,0
Réserve légale	0,4
Autres réserves diverses	80,6
Réserve indisponible (réduction de capital social)	164,4
TOTAL DES PRIMES ET RÉSERVES	298,4

10 – Droits de vote double

Les statuts de Chargeurs prévoient l'attribution d'un droit de vote double pour toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire. En conséquence, conformément aux dispositions de l'article L. 225-124 du Code de commerce, les actionnaires bénéficient de plein droit de ce droit de vote double au sein de Chargeurs.

Au 31 décembre 2015, 249 850 actions entraient dans cette catégorie.

11 – Emprunt obligataire convertible

11.1 Description de l'opération financière

En avril 2010, Chargeurs SA a procédé à l'émission avec droits préférentiels de souscription de 415 083 obligations convertibles d'un montant nominal unitaire de 55 euros. À l'issue de la période de souscription (du 15 au 29 mars 2010), cette obligation a été souscrite 1,78 fois.

L'émission a fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF (n° 10-044 en date du 11 mars 2010) disponible sur les sites Internet de Chargeurs et de l'AMF (<http://www.chargeurs.fr/fr/content/lobligation-convertible>).



Les principales caractéristiques de cette obligation sont les suivantes :

11.2 Conversion des obligations en actions

Au cours de l'exercice 2015, il a été converti 216 784 obligations donnant lieu à une augmentation du capital social de 1,1 million d'euros et de la prime de conversion de 10,8 millions d'euros, soit une augmentation totale des capitaux propres de 11,9 millions d'euros. À l'issue de l'opération, 1 285 obligations ont donné lieu à un remboursement.

	2015	2014
1. Nombre d'obligations convertibles		
Début de période	218 069	272 393
Conversions de la période	216 784	54 324
Fin de période	1 285	218 069
2. Nombre d'actions émises au titre de l'obligation convertible		
Solde en début de période	5 644 214	3 963 478
Émissions au titre des conversions	5 853 168	1 466 748
Émissions au titre de l'intérêt	1 083 920	213 988
Solde en fin de période	12 581 302	5 644 214
3. Nombre d'actions pouvant être émises d'ici au 01/01/2016		
Nombre minimum	-	1 321 498
Nombre maximum	-	6 978 208
4. Nombre d'actions totales pouvant être émises d'ici le 01/01/2016		
Nombre maximum du fait des conversions	-	6 978 208
Actions en circulation au 31 décembre	22 966 144	16 021 311
TOTAL	22 966 144	22 999 519
5. Montant brut de l'émission initiale (en euros)	22 829 565 €	22 829 565 €
6. Montant maximum remboursable à maturité au titre de l'obligation convertible (en euros)	70 675 €	11 993 795 €

Rémunération

En cas de remboursement des obligations à leur date d'échéance, les obligations alors en circulation seront rémunérées le 1^{er} janvier 2016 par l'émission et la remise de 6,06 actions Chargeurs par obligation.

En cas de remboursement anticipé des obligations ou en cas de conversion des obligations, cette rémunération sera versée *pro rata temporis* selon les modalités ci-après :

Exercice au cours duquel peut intervenir la conversion	Montant de l'intérêt échu
2011	0,76 action
2012	1,82 action
2013	2,88 actions
2014	3,94 actions
2015	5,00 actions

Cette rémunération n'a pas d'impact sur le résultat de la société, elle est imputée sur la prime de conversion.

Au cours de la période, il a été converti 216 784 obligations donnant lieu à l'émission de 1 083 920 actions au titre de l'intérêt.

Durée de l'emprunt

5 ans et 261 jours.

Amortissement normal des obligations

En totalité le 1^{er} janvier 2016 (ou le jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) par remboursement au pair.

Cotation

Les obligations convertibles sont cotées sur le marché Euronext sous le code ISIN FR0010870931.

Ajustements du ratio de conversion

Les ajustements usuels en cas de modifications du capital sont spécifiés dans la note d'opération sur le site de l'AMF.

12 – Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Le 30 juillet 2015, Chargeurs SA a contracté un emprunt auprès de Landesbank Saar pour un montant de 15,0 millions d'euros. Ce financement rémunéré à taux variable (swapé à taux fixe) est remboursable en intégralité à échéance du 30 octobre 2020.

Pour rappel, le 12 décembre 2014, Chargeurs SA avait contracté un emprunt auprès de Landesbank Saar pour un montant de 15,0 millions d'euros. Ce financement rémunéré à taux variable (swapé à taux fixe) est remboursable en intégralité à échéance du 28 septembre 2018.

13 – Emprunts et dettes financières diverses

Le montant de 5,6 millions d'euros correspond essentiellement à des emprunts auprès de plusieurs filiales du Groupe ayant une pure activité de holding financière.

Le remboursement de ces emprunts est en général réalisé par réduction du capital ou par dissolution de ces sociétés.

14 – Résultat financier

14.1 Dotations aux amortissements et aux provisions

Dotations (en millions d'euros)	2015
■ sur titres Chargetex 35	0,1
TOTAL	0,1

Reprises (en millions d'euros)	2015
■ sur titres Chargeurs Films de Protection	30,7
■ sur titres Chargeurs Textiles	4,4
■ sur titres Chargeurs Entoilage	3,0
TOTAL	38,1

15 – Résultat exceptionnel

	2015	
Nature (en millions d'euros)	Charges	Produits
Remboursement assurance AIG	-	0,1
Liquidation Colores	-	0,1
TOTAL	-	0,2

16 – Impôts sur les bénéfices

16.1 Analyse de l'impôt

(en millions d'euros)	2015	2014
Impôt sur éléments courants	-	-
Taxe sur les dividendes versés	(0,1)	-
Produit d'intégration fiscale	4,5	2,1
Autres	-	-
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	4,4	2,1

16.2 Depuis le 1^{er} janvier 1996, Chargeurs SA a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés pour la plupart de ses filiales françaises contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. Ce régime permet d'imputer les résultats déficitaires de filiales sur les résultats taxables des filiales bénéficiaires, Chargeurs SA étant redevable de l'impôt du Groupe, dès lors que les filiales taxables se soient acquittées auprès d'elle de leur impôt.

16.3 La provision pour risques de reversement d'impôt à certaines de ses filiales étant susceptibles d'être bénéficiaires en 2016 a été reprise pour la totalité, soit 40 000 euros à fin 2015.

16.4 L'imputation par Chargeurs SA des résultats déficitaires de certaines sociétés du Groupe sur des résultats taxables a permis de réduire l'impôt courant de 4,5 millions d'euros, constituant ainsi un avantage de trésorerie.

16.5 Le montant global des dépenses à caractère somptuaire engagées au cours de l'exercice et l'impôt supporté en raison de ces charges (CGI 223 quater et 39-4) s'élève à 0,02 million d'euros en 2015.

17 – Engagements financiers donnés, avals et cautions

(en millions d'euros)	2015
Les avals, cautions et sûretés réelles concernent :	
■ les filiales et les entreprises liées pour	37,4
■ les autres engagements hors Groupe pour	-

Pour couvrir le risque d'intérêt sur les emprunts Landesbank Saar d'un montant total de 30,0 millions d'euros, la société a mis en place des contrats de swap de taux variable à taux fixe. Au 31 décembre 2015 ces contrats ont une valeur estimée négative de 245 591,42 euros.

18 – Situation fiscale latente

Au 31 décembre 2015, dans le cadre du régime fiscal des groupes pour lequel Chargeurs a opté, le déficit fiscal indéfiniment reportable de Chargeurs se monte à 215,1 millions d'euros.

Les décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges sont non significatifs à fin 2015.

19 – Rémunération des dirigeants

Les montants des rémunérations allouées au cours de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction s'élèvent respectivement à 44 970 euros et 2 872 618 euros. Ce montant total inclut une indemnité transactionnelle de 1 683 322 euros.

20 – Engagements envers le personnel

Indemnités de fin de carrière

Au 31 décembre 2015 Chargeurs SA n'a pas d'obligation liée aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite.

21 – Honoraires des Commissaires aux comptes

Suite au décret 2008-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge au titre du contrôle des comptes de l'exercice 2015 s'élèvent à un montant de 298 milliers d'euros pour Chargeurs SA.

22 – Options de souscription ou d'achat d'actions

Au 31 décembre 2015, il n'y a plus aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions accordées au personnel de Chargeurs.

23 – Risques juridiques

Au cours de l'année 2010, Chargeurs SA a été destinataire de plusieurs assignations devant le conseil de prud'hommes émanant d'anciens salariés licenciés de sociétés dans

lesquelles elle a détenu indirectement des participations. Le montant total des demandes s'élevait à environ 5,5 millions d'euros. Malgré la radiation de ces affaires, ces anciens salariés ont à nouveau assigné la société fin 2010 dans la même cause pour un montant doublé.

Au premier semestre 2011, de nouvelles assignations devant le conseil des Prud'hommes ont été délivrées à l'encontre de la société pour les mêmes griefs, pour un montant en jeu additionnel d'environ 0,8 million d'euros. Toutes les demandes des anciens salariés ont été déboutées par un juge départiteur le 20 février 2014. En décembre 2014, la société a été notifiée de l'appel interjeté par les salariés en avril 2014, lequel est prévu pour être plaidé en mars 2016.

La société maintient sa position quant à l'absence de fondement de ces demandes.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2015 (en milliers d'euros)

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenu	Valeur brute en compte des titres détenus	Valeurs nettes en compte des titres détenus	Chiffres d'affaires hors taxes de l'exercice 2015 ⁽¹⁾	Bénéfice net ou (perte) de l'exercice 2015 inclus en capitaux propres	Dividendes bruts encaissés par la société au cours de l'exercice 2015
----------	---------	--	---------------------	---	---	--	---	---

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS

DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE CHARGEURS

1. Filiales (50 % au moins du capital détenu par Chargeurs)								
Chargeurs Textiles	31 085	15 456	100	69 480	46 643	-	8 797	4 538
Chargeurs Films de Protection	139 617	17 121	100	286 266	187 421	-	6 184	4 578
Chargeurs Entoilage	11 540	35 371	99,99	109 049	98 540	-	(4 210)	-
Chargetex 34	114	-	100	6 277	114	-	-	-
Chargetex 35	1 337	(836)	100	1 337	501	-	7	-
2. Participations (de 10 à 50 % au moins du capital détenu par Chargeurs)								
Sociétés diverses	-	-	-	-	-	-	-	-

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au paragraphe A								
Françaises	150	157	-	76	18	-	173	-
Étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Participations non reprises au paragraphe A								
Dans les sociétés françaises	-	-	-	-	-	-	-	-
Dans les sociétés étrangères	296	1 857	-	671	671	53 425	485	-

(1) L'essentiel des sociétés détenues par Chargeurs est constitué de sociétés holdings ayant une activité financière pure.

**RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

(en euros)

Nature des indications	2015	2014	2013	2012	2011
I – Capital en fin d'exercice					
Capital social	3 674 583	2 563 410	2 294 492	2 163 986	2 099 716
Nombre d'actions	22 966 144	16 021 311	14 340 575	13 524 913	13 123 225
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	218 069	272 393	299 691	313 629
II – Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires, revenus du portefeuille, produits financiers et, produits accessoires (hors taxes)	11 289 475	9 058 815	6 879 530	4 256 044	2 210 555
Résultat avant impôts, Amortissements et provisions	2 994 212	(3 053 374)	2 114 564	(1 947 980)	(8 859 541)
Impôts sur les bénéfices	4 438 134	2 132 779	1 605 204	1 511 100	646 607
Résultat après impôts, amortissements et provisions	45 495 734	17 372 253	(4 551 704)	(4 448 797)	8 753 732
Dividende net distribué	6 887 520	3 204 262	-	-	-
III – Résultats par action					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,32	(0,06)	0,26	(0,03)	(0,63)
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,98	1,08	(0,32)	(0,33)	0,67
Dividende net attribué à chaque action	0,30	0,20	-	-	-
IV – Personnel					
Nombre de salariés	2	1	2	2	2
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	2 731	1 322	913	940	772
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros)	1 117	334	273	302	259



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Chargeurs S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'évaluation des titres de participation est effectuée conformément à la note 1.2 de l'annexe. Nous avons examiné les approches retenues par la société et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 5 avril 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers
Audit

Éric Bertier

S&W Associés

Virginie Coniau



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de services de gestion entre Chargeurs et Chargeurs Boissy (filiale de Chargeurs S.A.)

Personne concernée : Monsieur Michael Fribourg, Président-Directeur Général de Chargeurs S.A. et gérant de Chargeurs Boissy S.A.R.L., qui assure des prestations de gestion et de services pour le compte.

Dans le cadre de ce contrat signé le 2 janvier 2002 et de l'avenant signé le 30 janvier 2014, Chargeurs s'engage à assurer auprès de Chargeurs Boissy des services en gestion, financiers et de gestion des ressources humaines. En application de l'avenant à ce contrat, la rémunération de Chargeurs s'est élevée à 670 000 euros hors taxes au titre de l'exercice 2015.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 5 avril 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers
Audit

Éric Bertier

S&W Associés

Virginie Coniau

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 4 MAI 2016

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROJETS DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 MAI 2016

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

Première et deuxième résolutions

(APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015)

Le Conseil d'Administration vous propose d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils vous ont été présentés.

Troisième résolution

(AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE, FIXATION DU DIVIDENDE)

Le Conseil d'Administration vous propose :

- de constater que le bénéfice distribuable de l'exercice, compte tenu du bénéfice de l'exercice 2015 s'élevant à 45 495 733,69 euros et du compte « Autres Réserves » créditeur de 80 605 348,07 euros, s'élève à 126 101 081,76 euros,
- de décider de verser un dividende aux actionnaires de : 6 887 519,70 euros ;
- d'affecter le solde au compte « Autres Réserves », lequel serait porté à 119 213 562,06 euros.

Sur la base du nombre d'actions au 31 décembre 2015 de 22 958 399 actions de 0,16 euro de valeur nominale, le montant du dividende serait de 0,30 euro par action.

Les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au 19 mai 2016 seront affectées au compte « Autres Réserves ».

Le dividende sera détaché le 17 mai 2016 et mis en paiement le 19 mai 2016.

La totalité du dividende proposé est éligible à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices 2012 et 2013 et qu'au titre de l'exercice 2014 un dividende de 3 204 262,20 euros a été distribué courant 2015.

Le montant total des revenus distribués au titre de l'exercice 2014 (3.204.262,20 euros) était éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158.

Quatrième résolution

(APPROBATION DES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE)

Le Conseil d'Administration vous propose d'adopter les conclusions du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et d'approuver la convention dont il est fait état dans ce rapport.

Cinquième résolution

(DÉTERMINATION DU MONTANT DES JETONS DE PRÉSENCE)

Le Conseil d'Administration vous propose de fixer à 200 000 euros le montant global annuel des jetons de présence à verser aux Administrateurs pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale. Ce montant permet de tenir compte de la nouvelle composition élargie du Conseil d'Administration et des activités du Comité d'audit et du Comité des Rémunérations.

Sixième résolution

(NOMINATION D'UNE ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE)

Nous vous proposons de nommer Madame Isabelle Guichot en qualité d'administratrice indépendante pour une durée de trois ans. Cette nomination aura pour effet de porter à deux le nombre de femmes au Conseil d'Administration et de maintenir à cinq le nombre d'Administrateurs. Chargeurs SA applique ainsi de façon anticipée des dispositions de gouvernance de la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration.

La présentation de Madame Isabelle Guichot est jointe en Annexe.

Septième résolution

(RENOUVELLEMENT D'UN ADMINISTRATEUR)

Il vous est proposé de renouveler, pour une durée de trois ans, le mandat d'Administrateur de Colombus Holding SAS.

La présentation de la société Colombus Holding SAS est jointe en Annexe.

Nous vous remercions par avance de la confiance que vous voudrez bien manifester à Chargeurs en votant les résolutions recommandées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration

Huitième résolution

(NOMINATION D'UN CENSEUR)

Nous vous proposons de nommer Monsieur Georges Ralli en qualité de censeur pour une durée de trois ans. Monsieur Ralli apportera son expérience considérable et sa connaissance approfondie du Groupe Chargeurs au Conseil d'administration et à ses Comités.

La présentation de Monsieur Georges Ralli est jointe en Annexe.

Neuvième résolution

(POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS)

Le Conseil d'Administration vous propose de donner tous pouvoirs afin de réaliser les formalités liées aux résolutions susvisées.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES SUR LE CAPITAL – ACTUELLEMENT EN COURS

Opérations / titres concernés	Durée de l'autorisation à compter de l'Assemblée et expiration	Plafond d'utilisation
Programme de rachat d'actions (résolution n° 15 de l'AGM du 14 mars 2016)	18 mois 13 septembre 2017	16 € par action, dans la limite d'un plafond de 2 296 614 € (nominal) ; la Société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital social
Émissions avec DPS Émission de toutes valeurs mobilières confondues et par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (résolution n° 5 de l'AGM du 14 mars 2016)	26 mois 13 mai 2018	900 000 € (nominal) s'agissant des augmentations de capital et 100 millions s'agissant des titres de créances (l'utilisation s'imputant sur le plafond global de 1,5 million d'euros, ci-après le plafond global)
Émissions sans DPS Émission par offre au public de toutes valeurs mobilières confondues (résolution n° 6 de l'AGM du 14 mars 2016)	26 mois 13 mai 2018	350 000 € (nominal) (l'utilisation s'imputant sur le Plafond Global)
Augmentation du nombre de titres en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS (résolution n° 8 de l'AGM du 14 mars 2016)	26 mois 13 mai 2018	Extension de 15 % maximum d'une augmentation de capital avec ou sans DPS (l'émission supplémentaire s'imputant sur le plafond de la résolution avec ou sans DPS concernée et sur le Plafond Global)
Émissions de valeurs mobilières en rémunération de titres apportés dans le cadre d'une OPE initiée par la Société (résolution n° 10 de l'AGM du 14 mars 2016)	26 mois 13 mai 2018	900 000 € (nominal) (l'utilisation s'imputant sur le Plafond Global)
Émission de valeurs mobilières en rémunération d'apports en nature (résolution n° 11 de l'AGM du 14 mars 2016)	26 mois 13 mai 2018	10 % du capital social à la date d'émission (l'utilisation s'imputant sur le Plafond Global)
Augmentation de capital réservée aux salariés (résolution n° 12 de l'AGM du 14 mars 2016)	26 mois 13 mai 2018	100 000 € (nominal) (l'utilisation s'imputant sur le Plafond Global)
Annulation des actions auto-détenues (résolution n° 14 de l'AGM du 14 mars 2016)	26 mois 13 mai 2018	10 % des actions composant le capital par période de 24 mois



PROJETS DE RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

Première résolution

(APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice de 45 495 733,69 euros, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne, en conséquence, *quitus* entier et sans réserve aux Administrateurs de la Société pour leur gestion pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Deuxième résolution

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice de 15,3 millions d'euros ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE, FIXATION DU DIVIDENDE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que, compte tenu du bénéfice de l'exercice 2015 arrêté à 45 495 733,69 euros et du compte « Autres Réserves » créditeur de 80 605 348,07 euros, le bénéfice distribuable au titre de l'exercice s'élève à 126 101 081,76 euros, approuve la proposition d'affectation du bénéfice faite par le Conseil d'Administration.

Elle décide en conséquence d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

- Dividende : 6 887 519,70 euros
 - Compte « Autres Réserves » : 119 213 562,06 euros
- Total : 126 101 081,76 euros.

Sur la base du nombre d'actions au 31 décembre 2015 de 22 958 399 actions de 0,16 euro de valeur nominale, l'Assemblée Générale décide en conséquence le paiement d'un dividende de 0,30 euro par action.

Les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au 19 mai 2016 seront affectées au compte « Autres Réserves ».

Le dividende sera détaché le 17 mai 2016 et mis en paiement le 19 mai 2016.

La totalité du dividende proposé est éligible à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices 2012 et 2013 et qu'au titre de l'exercice 2014 un dividende de 3 204 262,20 euros a été distribué courant 2015.

Le montant total des revenus distribués au titre de l'exercice 2014 (3 204 262,20 euros) était éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Quatrième résolution

(APPROBATION DES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les conclusions de ce rapport et, en conséquence, approuve expressément chacune des conventions visées, le cas échéant, par l'article L. 225-38 du Code de commerce relatées dans le rapport susvisé.

Cinquième résolution

(DÉTERMINATION DU MONTANT DES JETONS DE PRÉSENCE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de fixer à 200 000 euros le montant annuel global des jetons de présence à verser aux Administrateurs pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Sixième résolution

(NOMINATION D'UNE ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Madame Isabelle Guichot en qualité d'administratrice indépendante pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2019, en vue de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Septième résolution

(RENOUVELLEMENT D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Columbus Holding SAS, vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2019, en vue de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.



Huitième résolution

(NOMINATION D'UN CENSEUR)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et prenant acte de l'expiration de son mandat d'Administrateur, nomme Monsieur Georges Ralli en qualité de Censeur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2019, en vue de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Neuvième résolution

(POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'extraits ou de copies du procès-verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.



ORGANES DE DIRECTION

Michaël Fribourg

Président-Directeur Général Chargeurs

Laurent Derolez

Directeur Général Chargeurs Protective Films

Bernard Vossart

Directeur Général Chargeurs Fashion Technologies

Bernard Finckenbein

Directeur Général Chargeurs Technical Substrates

Federico Paullier

Directeur Général Chargeurs Wool

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Prénom, nom Mandat au sein de Chargeurs et date d'échéance	Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés
Michaël Fribourg Président-Directeur Général Date d'échéance du mandat d'Administrateur : Assemblée Générale devant se réunir en 2018	Mandats et fonctions exercés Président du Conseil d'Administration : – Chargeurs SA Président : – Columbus Holding SAS – MF Holding SAS – Médicis Participations SAS – Benext Venture SAS – Chargeurs Textiles SAS Membre du Conseil de Surveillance : – Groupe JOA Gérant : – Financière Herschel SARL – Chargeurs Boissy SARL Représentant permanent : – Chargeurs Textiles SAS au Conseil d'Administration de Chargeurs Films de Protection SA Membre : – Association Le Millénaire Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années Président : – Columbus Family Holding SAS (2015)
Colombus Holding SAS Siège : 55, avenue Marceau 75116 Paris Administrateur Représentant permanent au Conseil d'Administration : Nicolas Urbain, membre du Comité des Rémunérations Date d'échéance du mandat d'Administrateur : Assemblée Générale du 4 mai 2016	Administrateur dont le renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale <i>Les informations figurent en page 114</i>
Emmanuel Coquoin Administrateur Membre du Comité d'Audit Date d'échéance du mandat d'Administrateur : Assemblée Générale devant se réunir en 2017	Mandats et fonctions exercés Directeur des participations : – Habert Dassault Finance Directeur non-Exécutif : – Geary LSF Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années Néant
Isabelle Guichot Administrateur	Administrateur dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale <i>Les informations figurent en page 113</i>
Catherine Sabouret Administrateur Présidente du Comité d'Audit Date d'échéance du mandat d'Administrateur : Assemblée Générale devant se réunir en 2017	Mandats et fonctions exercés Membre, en qualité de Commissaire aux comptes : – Haut Conseil du commissariat aux comptes (H3C) Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années Néant

CENSEUR

Georges Ralli

Censeur

Membre du Comité d'Audit

Président du Comité des Rémunérations

Date d'échéance du mandat d'Administrateur :

Assemblée Générale du 4 mai 2016

Censeur dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale

Les informations figurent en page 114



RÉCAPITULATIF DES CHANGEMENTS INTERVENUS DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL AU COURS DE L'EXERCICE 2015

Recommandation AMF 2013-20 du 18 novembre 2013

Composition au 31 décembre 2015

Cinq Administrateurs, dont deux Administrateurs indépendants, dont une femme :

- Michaël Fribourg (Président-Directeur Général) ;
- Colombus Holding SAS (représentant permanent Nicolas Urbain) ;
- Emmanuel Coquoin ;
- Georges Ralli (Administrateur indépendant) ;
- Catherine Sabouret (Administrateur indépendant).

Modifications intervenues au cours de l'exercice 2015 (lors du Conseil d'Administration du 30 octobre 2015)

La démission des Administrateurs suivants :

- Eduardo Malone (Président du Conseil) ;
- Martine Odillard (Directeur Général) ;
- Jérôme Seydoux.

La cooptation de trois Administrateurs, ratifiée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mars 2016 :

- Michaël Fribourg (et nomination, en tant que Président-Directeur Général) ;
- Colombus Holding SAS (représentant permanent Nicolas Urbain) ;
- Emmanuel Coquoin.

ADMINISTRATEUR DONT LA NOMINATION EST SOUMISE AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Nom :

Isabelle Guichot

3 bis, rue Jean Ferrandi – 75006 Paris

Nombre d'actions Chargeurs détenues : aucune

Date de naissance : 1^{er} octobre 1964

Administrateur

Biographie

Diplômée de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC), Madame Guichot a commencé sa carrière chez Cartier International et a occupé les postes suivants : Chargée de mission à la société Cartier Incorporated à New York (Etats-Unis) (1988-89), Secrétaire générale adjointe (1989-91), Directrice commerciale de Cartier International (1992-95), Directrice générale de Cartier SA France (1996-99), Présidente-directrice générale de Van Cleef & Arpels International (1999-2005) et de Lancel (2003-05) ; au sein du groupe Pinault Printemps Redoute (PPR) : Directrice du développement de Gucci Group (2005-07), Présidente-directrice générale de Sergio Rossi (2005-07). Elle est actuellement Présidente-directrice générale de Balenciaga SA (depuis 2007).

Membre du Conseil d'administration de la Fondation Kering.

Décoration : Chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite.

Distinctions : Femme en or- Trophée Whirlpool (2003 et 2004) ; Prix Trofémina Siemens (2005).

Mandats et fonctions exercés

Précision : les mandats autres que Balenciaga SA découlent de sa fonction de Président Directeur Général de Balenciaga SA.

Président Directeur Général :

— Balenciaga SA

Président :

— Arcades Ponthieu SAS (France)

— Balenciaga Retail Italia

— Balenciaga Spain

— Balenciaga America

Administrateur :

— Fondation Kering

— Balenciaga UK

— Balenciaga Asia Pacific Limited (HK)

— Balenciaga Asia Pacific Limited (Taïwan Branch)

— Balenciaga Korea

— Balenciaga Japan

Gérante :

— Balenciaga Fashion Shanghai (Chine)

Administrateur délégué :

— Balenciaga Logistica (Suisse)

Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années

Néant



ADMINISTRATEUR DONT LE RENOUVELLEMENT EST SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Nom :

Colombus Holding SAS

Siège : 55, avenue Marceau – 75116 Paris, France

Nombre d'actions Chargeurs détenues : 6 634 805 actions

Administrateur

Représentant permanent au Conseil d'Administration : Nicolas Urbain, membre du Comité des Rémunérations

Date de naissance : 20 septembre 1960

Biographie

Monsieur Urbain est actuellement Directeur Général d'EFFICAP II. Il est diplômé d'un DESS droit des affaires et de fiscalité (Paris II) et titulaire d'un diplôme d'expert-comptable.

Il a travaillé pour CLINVEST à Paris et à New York et a eu des fonctions de direction dans des sociétés de l'industrie pharmaceutique, des sociétés de services et d'investissements immobiliers et a réalisé du conseil en ingénierie financière.

Mandats et fonctions exercés

Directeur Général :

– EFFICAP II

Président du Conseil d'Administration :

– Financière Sicomax SA

– Outside Living Industries SA

Président :

– « ID » Immobilier Développement SAS

Gérant :

– CDB Finances SARL

Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années

Néant

CENSEUR DONT LA NOMINATION EST SOUMISE AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Nom :

Georges Ralli

Date de Naissance : 23 juillet 1948

Censeur

Membre du Comité d'Audit

Président du Comité des Rémunérations

Biographie

Georges Ralli est titulaire d'un DESS Banque et Finance de l'Université de Paris-V, diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris (section économique et financière) et de l'Institut Commercial de Nancy. Il entre au Crédit Lyonnais en 1970 où il exerce diverses fonctions de Direction jusqu'en 1981 (Département des Études Comptables Générales en charge du suivi des ratios réglementaires et des procédures de consolidation du Groupe - Direction Régionale Alsace en charge de la clientèle d'entreprises - Direction des Affaires Financières en charge des activités de marché primaire d'actions). En 1982, il occupe le poste de Secrétaire de la Commission pour le Développement et la Protection de l'Épargne, puis, de 1982 à 1985, il est Directeur au Département des Négociations Financières au Crédit du Nord (marchés primaires d'obligations et actions, fusions/acquisitions, investissement pour compte propre). Il entre chez Lazard en 1986 pour participer au développement des activités de marché primaire de capitaux. À partir de 1989 il rejoint les activités de fusions-acquisitions et devient associé gérant en 1993, puis coresponsable des fusions-acquisitions de Lazard LLC à partir de 1999. De 2000 à 2012, Georges Ralli est Managing Director et Deputy Chairman du Comité Exécutif de Lazard LLC (États-Unis). Il a été parallèlement le chef de la Maison Française jusqu'en 2009. Il a présidé jusqu'en 2012 les activités européennes de Fusions et Acquisitions (Maison Lazard) ainsi que les activités européennes de gestion d'actifs et de banque privée (Lazard Frères Gestion et Lazard Wealth Management Europe). Il est aujourd'hui associé et gérant d'IPF Partners, fond d'investissement spécialisé dans le secteur de la santé.

Mandats et fonctions exercés en 2015

- Administrateur de Chargeurs SA (fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle amenée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015)
- Vice-Président et membre du Conseil d'Administration de Carrefour
- Président du Comité des Comptes de Carrefour
- Gérant de IPF Management 1 SARL (Luxembourg)
- Gérant de IPF Partners SARL (Suisse)
- Administrateur de Veolia Environnement
- Administrateur de Quadrature Investment Managers

Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années

- Président de Maison Lazard SAS (fin de mandat : 2012)
- Président de Lazard Frères Gestion SAS (fin de mandat : 2012)
- Associé-gérant de Compagnie Financière Lazard Frères SAS (fin de mandat : 2012)
- Associé-gérant de Lazard Frères SAS (fin de mandat : 2012)
- Associé-gérant de Lazard Frères Gestion SAS (fin de mandat : 2012)
- Membre du Conseil de Surveillance de VLGI SAS (fin de mandat : 2012)
- Vice-Président et Directeur Général de Lazard Group LLC (États-Unis) (fin de mandat : 2012)
- Directeur Général du European Investment Banking Business de Lazard (États-Unis) (fin de mandat : 2012)
- Co-Président du European Investment Banking Committee de Lazard (États-Unis) (fin de mandat : 2012)
- Président du Board of Managers de Lazard Wealth Management Europe SARL (Luxembourg) (fin de mandat : 2012)
- Président de l'Advisory Board de Lazard GmbH (Suisse) (fin de mandat : 2012)
- Membre de LFCM Holdings LLC (États-Unis) (fin de mandat : 2012)
- Membre de l'Advisory Committee de Lazard BV (Belgique) (fin de mandat : 2012)
- Membre du European Advisory Board de Lazard (États-Unis) (fin de mandat : 2012)
- Administrateur de Lazard Wealth Management Holding SL (Espagne) (fin de mandat : 2012)
- Administrateur de LAZ-MD Holding LLC (États-Unis) (fin de mandat : 2012)
- Administrateur de Lazard Aserores Financieros SA (Espagne) (fin de mandat : 2012)
- Administrateur de Lazard AB (Suède) (fin de mandat : 2012)
- Administrateur de Lazard & Co Srl (Italie) (fin de mandat : 2012)
- Administrateur de Lazard Investments Srl (Italie) (fin de mandat : 2012)
- Administrateur de SILIC SA (fin de mandat : 2013)

TABLES DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU RAPPORT DE GESTION

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

	Page	Chapitre/Note
1. Comptes consolidés	56	
2. Comptes sociaux	95	
3. Rapport de gestion	116	
4. Déclaration de la personne physique qui assume la responsabilité du rapport financier annuel	54	
5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux	94 ; 105	-
6. Communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes	103	21
7. Rapport du président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne (article L. 225-37 du Code de commerce)	44	
8. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne (article L. 225-37 du Code de commerce)	53	

**RAPPORT DE GESTION**

	Page	Chapitre/Note
Compte-rendu d'activité		
1. Situation et activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé	1-21 ; 115	-
2. Indicateurs clefs de performance de nature financière	8-9	-
3. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	1-21 ; 115	-
4. Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	92	32
5. Évolution et perspectives d'avenir	5-6	-
6. Activités en matière de Recherche et de Développement	12-21	-
7. Relations clients et fournisseurs	67 ; 76 ; 84 ; 99	2.12 ; 12 ; 4
8. Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation	62-63	2.1 ; 2.2
9. Description des principaux risques et incertitudes	83-86 ; 92	22 ; 31
10. Indications sur l'utilisation des instruments financiers	67 ; 75	2.9 ; 10
11. Activités polluantes ou à risque (Seveso seuil haut)	NA	NA
12. Prises de participation significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	NA	NA
Responsabilité sociale d'entreprise		
13. Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	24-38	-
14. Indicateurs clés en matière environnementale et sociale	28 ; 32-38	-
Gouvernance		
15. Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société	44	-
16. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ses mandataires sociaux durant l'exercice écoulé	112	-
17. Rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social durant l'exercice écoulé	29-30	-
18. Distinction des éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères de calcul	29-30	-
19. Engagements de toutes natures pris au bénéfice des dirigeants	29-30	-
20. Conditions relatives à la cession des actions attribuées gratuitement aux dirigeants pendant l'exercice de leurs fonctions	NA	NA
21. Opérations réalisées par les dirigeants et les personnes ayant des liens étroits avec ces derniers, sur les titres de la Société	22-23	-
Actionnariat et capital		
22. Composition de l'actionnariat et modifications intervenues au cours de l'exercice	22-23	-
23. État de la participation des salariés au capital social	22-23	NA
24. Rachat et revente par la Société de ses propres actions	22-23	NA
25. Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société détenue	93	33
26. Aliénations d'actions en vue de régulariser les participations croisées	NA	NA
27. Montant des dividendes et des autres revenus distribués mis en paiement au cours des trois exercices précédents	23	-
28. Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	51	-
Autres informations		
29. Dépenses somptuaires	102	16.5
30. Tableau des résultats des cinq derniers exercices	104	-
31. Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	NA	NA
32. Informations sur les plans d'options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés	22	NA
33. Informations sur les attributions d'actions gratuites au profit des mandataires sociaux et des salariés	22	NA
34. Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions	109	-



Conception et réalisation : côté corp.

Conseil rédactionnel : Bertrand Richard

Crédits photo : Peter Allan, phototèque Chargeurs et avec l'aimable autorisation de l'Amicale de l'UTA, Shutterstock®

CHARGEURS

Siège Groupe : 112, avenue Kléber
75116 Paris – France
Tél. : +33 (0)1 47 04 13 40
Fax : +33 (0)1 47 04 40 27
www.chargeurs.fr

Société anonyme au capital de 3 674 583,04 euros
390 474 898 RCS Paris

Relations Investisseurs : Cédric Ratouis
Communication Financière : Pauline Bayec
Tél. : +33 (0)1 47 04 13 40
comfin@chargeurs.fr

CHARGEURS PROTECTIVE FILMS

Siège : 27, rue du Docteur-Émile-Bataille
76250 Déville-lès-Rouen – France
Tél. : +33 (0)2 32 82 72 32
Fax : +33 (0)2 35 75 47 24

CHARGEURS FASHION TECHNOLOGIES

Siège : Buire-Courcelles – BP 70112
80202 Péronne Cedex – France
Tél. : +33 (0)3 22 73 40 00
Fax : +33 (0)3 22 73 40 01

CHARGEURS TECHNICAL SUBSTRATES

Siège : 1, rue de Morat – BP8
67601 Sélestat Cedex – France
Tél. : +33 (0)3 88 85 07 77
Fax : +33 (0)3 88 85 07 79

CHARGEURS WOOL

Siège : 112, avenue Kléber
75116 Paris – France
Tél. : +33 (0)1 47 04 13 60
Fax : +33 (0)1 47 04 45 14

Une version anglaise du rapport financier
annuel peut également être téléchargée sur
le site www.chargeurs.fr